La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXVIII. MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN, 12 AVRIL 1856. No. 66.

Assemblée Législative.

Débats rapportés pour *La Minerve*

NOTE DU RAPPORTEUR.

Toronto, mercredi, 26 mars.

Après une huitaine de vacances, les députés, qui, pour la plupart se sont éparpillés d'une extrémité de la province à l'autre et dans l'état de New-York, rentrent au bercail, c'est-à-dire dans l'enceinte législative, brûlant plus que jamais d'une noble ardeur parlementaire. Quelques instants avant l'ouverture de la séance, le plancher législatif (expression importée du dictionnaire anglais) se couvre de petits groupes animés, où, suivant le principe d'Horace, de mêler l'utile à l'agréable, on passe par une spirituelle transition, d'une description des chûtes de Niagara aux conjectures sur la chûte probable d'un certain haut fonctionnaire tory. Le député de Lotbinière parle avec enthousiasme du magnifique pont suspendu du Niagara et un de ses interlocuteurs lui fait observer que la situation est tendue au plus haut point et que les fractions politiques de la Chambre soit au moment de changer les barrières qui les ont divisées jusqu'à présent.

Dans l'un de ces groupes, nous remarquons le plus élégant des littérateurs canadiens, l'auteur populaire de *Charles Guérin*, M. Chauveau, en un mot, qui depuis une quinzaine de jours se trouve à Toronto, préparant avec le secrétaire provincial, une série de mesures relatives à l'enseignement dans le Bas-Canada.

Le rapport du jeune Surintendant de l'Instruction, en ce moment sous les presses officielles, sera bientôt répandu dans la province et il suffira d'y jeter un coup-d'œil, pour s'assurer combien étaient injustes les plaintes et les reproches arrachés à certains hommes politiques, par ce qu'ils appelaient hypocritement le triste état de l'enseignement dans le Canada-Français.

Mais cet Apollon législatif,—le sergent d'armes,—entre, vêtu de noir, cravate de blanc, sa petite épée au côté, la grande masse sur l'épaule, et suivi de M Sicotte, en gants beurre-frais, son vilain petit chapeau sur le sommet de la tête, sa taille entièrement déguisée dans un large fourreau noir, assez semblable à un domino, moins le capuchon, et tenant dans sa droite, son petit code parlementaire relié en peau rouge, comme un prêtre qui monte à la chaire précédé du bedeau.

Place et silence ! Chapeaux bas dans les tribunes. *Order !* La séance commence.

Le sous-greffier, un gros, jovial bon garçon, qui porte la robe avec l'aisance d'un moinillon d'autrefois, un type de greffier législatif précieux à croquer, se lève et commence à énumérer les pétitions du jour. C'est le même fretin de la besogne parlementaire. Les spectateurs baillent, les rapporteurs taillent leurs crayons et les députés mettent leurs papiers en ordre. Ainsi passons.

Mais, tandis que le sous-greffier et le président continuent leur monotone dialogue dans la plaine, l'orage se prépare au faîte de la montagne, les résolutions traîtresses s'amoncellent, les nuages *rouges* montant à l'horison, et tout à coup, au plus haut point des régions parlementaires se dresse une forme.... !

M. BUREAU.—Je propose, M. le président, les résolutions suivantes : « L'agriculture est un des principaux éléments de la richesse et de la prospérité du Canada.

« Afin d'en développer les ressources, il est important d'encourager la colonisation des terres incultes du domaine de la couronne.

« Il faudrait faire aux habitans du Canada des concessions de terre gratuites, pour faciliter la colonisation du pays, empêcher l'émigration, et par ces moyens, encourager l'agriculture et favoriser le commerce et l'industrie.

« Dans ce but, c'est à propos de choisir dans le Bas-Canada et dans le Haut, une étendue de pays, d'une grandeur suffisante, propre à la culture et d'un accès facile au moyen de bonnes routes.

« La loi sur les fonds des emprunts municipaux, 15 Vict., chap. 16, devrait être amendée de manière à permettre aux municipalités du Bas-Canada d'effectuer des emprunts pour encourager les colons à s'établir sur les terres du Bas-Canada et pour les aider à défricher le pays. »

A l'appui de ses résolutions, le député de Napierville prononce un discours dans le style *din daoun, din daoun*. La voix part, monte, monte lentement et puis, arrivée à un certain drapason,—pas très-élevé pourtant, patatarc elle tombe—dans la note la plus base et aussitôt, sans se désourager le moins du monde, recommence son ascension laborieuse. C'es le fabuleux Syiphe, essayant de toutours rouler son célèbre rocher jusqu'au sommet du mont infernal, mais sans pouvoir jamais y parvenir. Que nos lecteurs se placent un jour au fond d'une vaste église, dans les tribunes et en entendant le prédicateur en chaire essayer péniblement de faire parvenir sa voix dans tous les recoins du lieu saint, ils pourront se faire une idée très-exacte de la manière dont le député de Napierville prononce ses discours.

Mais ce défaut capital (dont il se corrigea un jour) n'enlève rien à la profondeur de ses vues ni à la bonté de ses motifs. En présentant ses résolutions, le préopinant se proposait la prospérité de son pays et la grandeur de sa race. Il voulait que le Bas-Canada devînt aussi peuplé que le Haut, et quoique les moyens qu'il voulait employer aient été jugés imprudents, la fin était louable. Voici en quels termes il s'est exprimé :—

En présentant ces résolutions, M. le président, je me propose rien moins que d'appliquer au Bas-Canada un système de colonisation qui, dans mon opinion, répandra une population laborieuse dans les vastes solitudes de notre province et qui doit, en quelques années, nous donner la prépondérance numérique sur le Haut-Canada. J'ai tout lieu de penser en effet, que le système de colonisation adopté en 1848 pour l'ouest de la province, a contribué plus que tout autre chose à la prospérité de ce pays et à l'espèce d'ascendant qu'il a acquis dernièrement sur le notre. D'un autre côté, rien ne me porte à croire que le Bas-Canada soit sous le rapport géographique ni sous tout autre rapport, tellement différent de l'autre partie de la province que ce qui a fait la fortune de l'un ne doive pas contribuer à la richesse de l'autre.

L'orateur lit quelques passages du rapport d'un comité relativement à cette question venant à l'appui de ses résolutions, et puis il ébauche une plaidoirie en faveur des cultivateurs. Proportionnellement à leur nombre, au total de leurs richesses, aux services qu'ils rendent à l'Etat et à la part qu'ils prennent à la prospérité de la province, les cultivateurs n'obtiennent pas du gouvernement toute l'attention à laquelle ils ont droit. Le commerce est le grand soleil du jour ; il attire tous les regards, le culte de presque chaque homme politique ; il pompe à lui toutes les faveurs administratives ; il échauffe le zèle de la grande majorité et, pendant ce temps, l'agriculture, la mère de tous, la source première de toutes les richesses, la vraie mamelle du pays, l'agriculture est abandonnée à ses propres forces. C'est-à-dire que les gens des villes monopolisent presque tout le revenu et laissent fort peu à distribuer aux gens des campagnes, — 4,000,000 de louis pour les premiers et 11,000,000 seulement pour les derniers. N'a-t-on jamais été frappé, M. le président, par la grandeur et l'injustice de cette disproportion ? C'est pour détourner en partie ce « courant de faveurs gouvernementales auquel s'abreuvent les populations urbaines, pour donner plus de vigueur à l'agriculture, que je propose la distribution des terres, gratis ou à des prix excessivement modérés et la construction de nouvelles routes. » L'orateur s'assied au milieu de nombreuses marques d'approbation.

Le député de Napierville boit avec délices à cette coupe enchanteresse où l'amitié verse d'une main libérale la louange enivrante sous forme de murmures approbateurs, de coups-d'œil encourageants, de paroles flatteuses, de petits signes de tête expressifs....

Nous allions continuer la peinture poétique (un malin dira, ampoulée,) de cette allégorie parlementaire ; mais à l'aspect de M. Cauchon, cette riante et gracieuse image s'envole tout effrayée. Le commissaire du domaine public n'a qu'à se montrer, en effet, pour rappeler l'imagination, des régions de la poétique fantaisie. Il n'a qu'à parler une phrase, pour faire comprendre qu'on va se traîner dans le monde de la *réalité* à la suite de la *raison*. Adieu les brillantes illusions, adieu les arguments faux mais séduisants, M. Cauchon a parlé et, M. Bureau, reste gros Jean comme devant.

Le député de Montmorency, élevé au milieu de l'excitation continue de la polémique du journalisme, n'a pas pu, ne pourra jamais dépouiller son enveloppe première à la chambre comme dans son bureau, qu'il parle ou qu'il écrive, ce n'est pas l'orateur qui se grise en pleine forme au bruit de ses propres paroles, qui s'anime sous la sympathie de son auditoire pour reprendre aussitôt son vol, plus chaleureux, plus brillant, plus entraînant que jamais.

Tel n'est M. Cauchon. Il vient d'entendre un député, il vient de lire un journal. Discours ou article, son caractère, son génie sera de le réfuter, de le prendre au premier mot, à la première parole et de le mettre en pièces avec la joie féroce d'un sauvage qui scalpe d'abord sa victime, puis lui arrache les ongles, ensuite lui crève le ventre, lui coupe les membres, lui laboure la poitrine, lui enlève les entrailles, lui casse les dents et ne la laissa enfin que lorsqu'elle est sans vie et même sans forme humaine. Voilà M. Cauchon ; il déchiquète à plaisir le plus inoffensif du monde. Nous sommes certains qu'à l'école, lorsqu'un enfant avait travaillé longtemps à élever un château de cartes, le petit Joseph devait se plaire à renverser d'un souffle, le fragile édifice du naïf architecte.

Aujourd'hui, par exemple, il se lève tenant dans sa droite ces résolutions comme un chat féroce le ferait d'une pauvre souris.

La première résolution, dit-il, est un axiome qui n'a nullement besoin de la sanction de la chambre. La seconde est un corollaire de la première. Une fois admis que l'agriculture est la source de la richesse d'un pays, il devient évident qu'il faut autant que possible coloniser ce pays. Quant à troisième résolution, à l'exception de ce qu'elle renferme relativement aux concessions de terre gratuites, n'ai-je pas le droit de dire qu'elle découle naturellement des deux autres ? Eh ! oui, pour coloniser un pays, il faut des bras ; il est donc urgent d'empêcher l'émigration. De plus, chacun sait qu'en encourageant l'agriculture, on donne un nouvel élan au commerce et à l'industrie.

Quant à ce qui est de faire des concessions de terres gratuites, le gouvernement le peut déjà lorsqu'il le jugera convenable ; il l'a essayé plus d'une fois et il s'est aperçu, à son grand regret, sans doute, que les colons préfèrent acheter des terres souvent médiocres aux spéculateurs, qui les leur font payer le plus cher possible, plutôt que d'aller s'établir sur les terres que le gouvernement met libéralement à leur disposition. C'est une anomalie peut-être ; c'est incompréhensible ; mais c'est un fait.

Le député de Napierville se plaint de voir ce commerce accaparer les faveurs de l'administration, mais le commerce, comme il le dit lui-même dans ses résolutions, n'est-il pas la conséquence de l'agriculture et tout ce que l'on fait pour l'un, ne tend-il pas à favoriser l'autre ? Les canaux et les routes de toutes sortes, qui sont les grandes artères du commerce, ne contribuent-elles pas directement à la prospérité de l'agriculture en facilitant l'accès des campagnes, l'importation des provisions nécessaires aux cultivateurs et le transport des produits agricoles ? Le gouvernement dans ce but, ouvre partout de nouvelles routes, par ce moyen répand l'argent du trésor dans les campagnes, dépense, par exemple, 4,000 louis dans le Saint-Maurice, et, loin de vouloir donner gratis les terres du domaine en présence de tels avantages, il est arrivé à la conclusion que ceux qui prendraient, des terres de chaque côté des routes, auraient à payer plus cher que les colons qui s'établiraient derrière eux.

Pour ce qui est de mettre à part une certaine étendue de pays dans les deux provinces, où l'on attirerait ensuite les colons, c'est un mauvais système qui n'a jamais réussi. Malgré toute leur bonne volonté, les sociétés de colonisation n'ont jamais attiré que la ruine sur la tête de ceux qui les ont fondées. Il vaut mieux laisser un libre élan à l'industrie, à la volonté, au travail, à l'énergie de chacun, plutôt que de parquer des familles de cultivateurs dans un lieu où elles ne se rendraient peut-être qu'avec déplaisir. Enfin, quant aux dernier point, il serait dangereux de laisser aux municipalités le droit de s'endetter au profit des colons.

M. DUFRESNE.—Bien que j'approuve, M. l'orateur, l'esprit qui a dicté ces résolutions, je crois devoir m'élever contre elles. Les quatre millions du revenu dépensées en faveur du commerce contribuent directement à la prospérité de l'agriculture ; car qu'est-ce que le commerce, sinon l'agent de l'agriculture ? Si le commer importe de l'étranger, n'est-ce pas pour le bien du cultivateur autant que pour l'habitant des campagnes ? S'il exporte, au contraire, du Canada surtout, n'est-ce pas les produits du cultivateur ?

Je suis donc de l'avis de l'hon. commissaire du domaine, mais non point sur tous les points. Je ne crois pas, par exemple, qu'il soit impossible aux sociétés de colonisation de réussir.

M. CAUCHON.—Aussi n'est-ce pas ce que j'ai dit. J'ai seulement prétendu que, par une espèce de fatalité, ces sociétés n'avaient jamais réussi et que dans l'avenir il en serait de même.

M. DUFRESNE.—Mais pourquoi n'ont-elles point réussi ? C'est qu'on appelait au sein des campagnes incultes, des gens des villes pour lutter contre la nature. Voilà la seule cause de l'insuccès. Mais, avec des cultivateurs habitués aux privations et rudes travaux des champs, ces sociétés réussiront. Je diffèrent aussi en ce qui a rapport aux terres données gratuitement. Si les colons semblent les dédaigner, ce qui serait fort peu naturel, c'est que les agents jettent plusieurs obstacles à leur acquisition. Il est à ma connaissance personnelle, que des colons ont été évincés dans leurs demandes par les réponses évasives des agents. A la fin, ennuyés de tous ces délais, ils se décidaient à acheter des terres aux particuliers. Pour ce qui est de permettre aux municipalités de contracter des emprunts dans un but de colonisation, j'oserais dire, M. le président, que c'est déjà trop qu'elles aient ce privilège pour les chemins de fer, du moins dans quelques cas. Non, pour favoriser la colonisation, il faut très-peu d'innovation. Il suffit de continuer comme on a commencé, d'ouvrir le plus de routes possibles, et d'avoir principalement de bons et concienciez agents de terres du domaine.

« Le bon sens qui paraît aux discours que tu tiens,
Par tes yeux, chaque jour, s'est découvert aux [miens. »

Nous inscrivons ces deux vers sur le socle où nous comptons placer, un jour, la statue en grand de M. Dufresne pour compléter notre galerie parlementaire. Mais, en ce moment, contentons-nous d'une ébauche.

Si nous étions ministre, (grâces à Dieu, ce calice de douleurs n'a pas encore été présenté à nos lèvres !) nous dormirions d'un sommeil agité, le jour où nous nous serions attiré la colère du député de Montcalm. Cet homme n'a pas la bosse de la vénération pour le prochain—que nous sachions ;—mais son apparence est bien trompeuse s'il ne sait pas haïr profondément.

Lorsqu'il prend la parole, c'est comme une froide lame d'acier passée dans le dos de chaque auditeur. La comparaison peut ne pas être poétique ; mais qu'importe, si elle rend notre idée ? Dès qu'il se lève, le malaise devient général dans l'Assemblée ; car, amis ou ennemis, il n'épargne personne, nul n'est à l'abri de ses rudes coups de boutoir. Il ne tâche de plaire à personne, et rendons-lui cette justice que s'il essaie, au contraire de se faire détester par quelques-uns, il y parvient facilement. Nous nous rappellerons toujours la première impression qu'il nous laissa de sa nature, le jour où avec un superbe front d'airain, il dit à la gauche : « Quelques-uns d'entre vous pourront me traiter de *loose fish* ; soit. Je me trouverai dans tous les cas en bonne compagnie, car j'en vois dans vos rangs que vous honorez fort et qui ont porté ce nom, entr'autres les députés de.... » c'est de l'éloquence à l'emporte-pièce.

Il faut avoir beaucoup d'indépendance, se moquer fièrement du grand dira-t-on et se placer bien haut dans sa propre estime pour oser tenir un pareil langage. C'est précisément le cas : M. Dufresne fait une grande consommation de pronoms de la première personne du singulier et lorsqu'il veut donner la dernière touche, ce que les artistes appellent le fion, à une de ses argumentations, où d'ailleurs respire toujours le meilleur sens, il ne trouve rien de plus concluant que de dire : *Moi-même* ou *A ma connaissance personnelle* ou bien *Je*. Et quelque futuité que l'orateur déploie alors, il n'y a pas moyen de rire ; car, nous le redisons, c'est un homme par qui il ne doit pas faire bon d'être regardé de travers ; M. Dufresne est du bois dont on fait les chefs.

Si quelque lecteur se plaint que cette description est remplie de confusion, que nos phrases sont hachées, que nos traits sont jetés rudiments et pour ainsi dire pêle-mêle, qu'il veuille bien se rappeler que nous ne lui avons promis aujourd'hui qu'une ébauche informe. Nos doigts essaieront plus tard de pétrir une statue aux contours plus arrondis, aux formes plus régulières, en un mot plus digne d'être élevée au député de Montcalm.

M. BELLINGHAM ne croit pas qu'il soit juste de concéder des terres à des étrangers, moyennant la modique somme de 30 sous ou d'une piastre au plus par acre Toutes les faveurs administratives, monsieur, devraient être pour les enfants du sol, les descendants de ceux qui, monsieur, ont pénétré dans la forêt, il y a plus de quarante ans. Grand nombre de ces derniers, dégoûtés avec raison de la manière dont les affaires publiques sont conduites au Canada, ont émigré aux Etats et sont devenus riches ; au contraire, plusieurs de ceux qui sont restés dans le pays, se trouvent encore pauvres. Eh ! Monsieur, pourquoi empêcher les spéculateurs d'accaparer les terres ? Ce n'est pas ainsi que l'on fait aux Etats et l'on s'en trouve bien. D'un autre côté, à quoi bon donner aux colons des terres mauvaises ou inaccessibles, faute de chemins ? Dans tous les cas, lui, M. Bellingham n'a point de sympathie pour les étrangers qui viennent coloniser le pays. Tous ses soins sont pour les hardis pionniers qui, monsieur, ont pénétré dans la forêt, il y a trente ou quarante ans. Ce disant, le député d'Argenteuil se couvre et s'assied, monsieur.

M. CAUCHON fait remarquer que M. Bellingham ne vient de parler ainsi que pour regagner un peu de popularité dans son comté où se trouvent, en effet, grand nombre de cultivateurs qui *sont allés au bois*, il y a près de quarante ans, qui n'ont jamais rien payé pour l'usufruit de leurs terres et qui pourtant trouveraient étrange à présent que le gouvernement leur demandât 60 sous en échange de leurs titres de propriété. Il n'y aurait pas de raison pour se montrer plus exigeant envers les colons sans titres (*squatters*,) de tous les comtés.

En vain, le député d'Argenteuil proteste qu'il n'a point visé à la popularité ;

« Les députés alors ont compris Bellingham : Grand éclat de risée et grand chuchillement. »

M. DORION, d'Arthabaska, se déclare en faveur des résolutions du député de Napierville. Le gouvernement pourrait donner gratis certains lots et en garder d'autres mêlés aux premiers qu'il pourrait vendre ensuite à des prix plus élevés après la colonisation.

Arrivée à ce point la discussion ne pouvait plus faire jaillir de nouvelles étincelles de vérité, lorsque M. Drummond se lève pour *régaler* la Chambre d'un de ces discours pour lesquels il excelle et dont le grand mérite consiste, non pas à renvoyer les parties contendantes, fâchées et dos à dos, mais au contraire très-satisfaites et face à face. Ah ! M. Drummond ! M. Drummond ! il faut que vous ayez à faire à de grands enfants, *if they did not find you out yet*. Ceci est entre nous et voilà pourquoi nous avons terminé notre phrase en anglais.

Ecoutez-le, M. Bureau :

[Il pense que ces résolutions auront eu au moins cela de bon qu'elles auront conduit à cette discussion lumineuse. Les concessions de terre gratuites ont eu de bons résultats, dans le Haut-Canada d'abord, dès l'époque de l'administration de M. LaFontaine, et plus tard dans le Bas-Canada, dans des circonstances plus défavorables, il est vrai ; mais avec du temps, de l'énergie et de la patience, les colons ont surmontés toutes les difficultés.]

Ecoutez M. Cauchon :

[Il n'a pas compris que le commissaire s'élevait contre le système des concessions gratuites, mais bien contre les associations formées dans un but de colonisation.]

Aphorisme pour chatouiller M. Dufresne :

[Dans tous les cas, soit qu'on procède par association, ou par entreprises individuelles, il faut pouvoir compter principalement sur l'industrie et la persévérance des colons eux-mêmes.]

Voici votre part M. Bellingham :

[On n'a rien épargné pour la colonisation des districts forestiers, où les bras trouvent toujours à s'occuper, et ces efforts ont été couronnés de succès. Il ne saurait trop recommander au commissaire du domaine, d'établir les nouveaux établissements à côté des anciens ; sans quoi le gouvernement sera obligé de venir au secours des colons jusqu'à ce que les défrichements soient productifs.]

A l'adresse de M. Cauchon :

[Il n'est pas d'avis de réserver dans chacune des deux parties de la province une étendue de pays dans un but de colonisation, ni de favoriser des colons d'une nationalité plutôt que ceux d'une autre. Il faut recevoir les Allemands aussi bien que les hommes de la Grande-Bretagne et ces derniers aussi bien que les enfants du sol canadien. Il faut les diriger vers le Saguenay et le St. Maurice où les établissements sont déjà très-prospères.]

A vous M. J. B. E. Dorion :

[Il ne serait pas non plus convenable de concéder gratuitement tous les lots de terre d'un district quelconque. Il faudrait conserver des lots intermédiats, pour les vendre ensuite à des prix élevés.]

Une pilule dorée pour M. Bureau :

[Les résolutions du député de Napierville renferment des vérités incontestables ; mais il serait difficile de les mettre en pratique. Ces résolutions ne peuvent donc conduire à aucun bon résultat et l'hon. préopinant fera bien de les retirer ; cependant la Chambre lui doit des remerciments pour les suggestions qu'il a données.]

En conséquence, et en attendant de recevoir ses remerciments, M. Bureau retire ses résolutions, battu, et content. Tout le monde est satisfait et M. le Procureur-Général de l'Est est un magicien. Mon fils, si tu veux t'élever par un sentier facile et fleuri ; si tu veux trouver partout sur ton chemin une épaule pour t'y appuyer, un sourire pour t'encourager, répartis également tes coups d'encensoir, mêle à beaucoup de miel un peu de moutarde et exerce-toi dès ta jeunesse à lécher la *Blarney-stone*. Suis ces préceptes, mon fils, et un jour tu succéderas à M. Drummond.

SYSTÈME-MONÉTAIRE.

M. MACKENZIE, secondé par M. DeWitt, propose la résolution suivante :

« Après le 31 janvier 1857, il n'y aura qu'un système de monétaire, ayant le dollar pour l'unité principale et la plus élevée. Les comptes publics seront en dollars, cents et mills et l'argent monnoyé aura la même valeur intrinsèque qu'aux Etats-Unis. »

Mackenzie qui voit partout des absurdités, ne s'est pas aperçu qu'il s'en était glissé plusieurs dans ces quelques lignes, comme par exemple, lorsqu'il parle d'*unité principale* et de valeur *intrinsèque*. Mais le député de Haldimand a trop de droits au respect d'un jeune rapporteur, pour que nous nous permettions de relever ses erreurs.

A propos, quelques personnes ont ouvert ici des listes de souscription pour acheter un petit bien, un modeste chez soi, à M. Mackenzie. Bien qu'il n'aime pas les Français, ni les catholiques en général, nous croyons qu'il serait d'une bonne politique si les éditeurs des neuf journaux du Bas-Canada s'entendaient par correspondance pour envoyer à tous leurs agents des listes de souscription dans le même but. Le député de Haldimand est notre ennemi invétéré, mais dans sa longue carrière il a déployé de rares vertus publiques ; ce sont pour celles-là que nous demandons un témoignage de l'estime bas-candienne, l'or ne perd pas de sa valeur lorsqu'il est allié à un vil métal. Que pourraient dire le *Globe*, le *Mackenzie's Message* et tant d'autres après un tel acte ? Le Bas-Canada, les Français, les catholiques prendre soin de la vieillesse de M. Mackenzie, à la barbe du Haut-Canada, des *Britons* et des protestants pour lesquels il a toujours combattu !

Nous croyons que les neuf journaux français devraient s'entendre avec un comité de députés composé, par exemple, de MM. Cauchon, Chs. Daoust, Huot, Laberge, Loranger et Taché.

C'est la seule motion que nous ferons cette session. Plaise à Dieu qu'on rédacteur ne nous réponde pas, à la Drummond que notre motif est louable et notre idée, impraticable ! Mais, revenant à la proposition Mackenzie, il n'y a point de doute que le système d'Halifax est digne des barbares ; cependant, ainsi que dans l'affaire de la permanence du siège du gouvernement, la vraie question est celle-ci : quel système adopterons-nous ? Il n'y en a qu'un seul de vrai, de beau, de grand, de parfait, de scientifique, de poétique, de sublime et de simple : c'est le système français. L'homme mesurant la terre pour obtenir une unité de mesure, qui va lui servir à déterminer l'unité de capacité qui, à son tour, au moyen de l'eau distillée, lui fera trouver l'unité de poids qui, enfin doit le conduire à déterminer l'unité de monnaie ; et ces diverses unités s'enchaînant d'une façon si harmonieuse que connaître l'une, c'est les avoir toutes, de telle sorte qu'avec une poignée de pièces d'argent jetées dans un plateau de la balance un pharmacien peut peser la plus petite dose et qu'avec ces mêmes pièces empilées les unes sur les autres ou alignées les unes à côté des autres, un marchand puise mesurer une pièce de soierie, voilà la perfection de la simplicité unie à la science la plus profonde. Le système est basé sur les opérations décimales ; les noms, tirés du grec et du latin sont excessivement simples et faciles à retenir. Enfin la méthode est entière, est si lucide qu'en une semaine un enfant peut apprendre ce qu'il a fallu des années et des travaux titaniques aux plus grands mathématiciens de la France pour établir.

M. Mackenzie fait bien de demander une réforme, mais que nous vient-il nous parler du dollar, des cents et des mills, de ce système américain qui n'est qu'une mauvaise copie du système français, importée aux Etats-Unis par Thomas Jefferson. L'Europe entière se met à adopter l'original et nous nous contenterions de la copie !

Après une discussion à laquelle MM. Cayley, Cartier et Brown ont pris part, la Chambre a rejeté la résolution en votant la question préalable.

UNE QUESTION D'ANNEXION.

On venait d'en finir avec M. Mackenzie, lorsque MM. Larwill et Brown ont fait une passe sur une question de propriété *presque* personnelle.

Nous ne savons pas encore quels sont les sentiments du représentant de Kent pour l'éditeur du *Globe* ; mais ce dont nous sommes certains, c'est que ce dernier déteste l'autre cordialement ; et vraiment il y a de quoi. Les deux comtés de Kent et de Lambton, représentés respectivement par ces messieurs, sont contigus l'un à l'autre et depuis presque deux ans, M. Larwill essaie d'enlever au comté de Lambton la commune d'Euphemia et une partie de celles de Dawn et de Sombra pour les annexer à son propre comté. Dans cette affaire, comme on le voit, M. Larwill, c'est le Czar et M. Brown, c'est le Grand-Turc, qui défend de toutes ses forces l'intégrité de son comté. Plus on possède et plus on veut avoir ; c'est la règle. Kent renferme 18,000 habitants ; Lambton n'en compte que 12,000 et le priver en un seul coup de bill de deux ou trois communes est tout-à-fait déraisonnable, d'autant plus que les Lambtonais tiennent fort à ces communes, ainsi qu'il appert par de nombreuses pétitions, tandis que rien ne prouve que la masse des Kentois se soucie plus de ces terrains, en dispute que le peuple moscovite ne se souciait des provinces danubiennes.

Non-seulement l'ambitieux M. Larwill jette un regard de convoitise sur Euphemia et sur Sombra, mais il prétend que la Chambre participe même à son acte, en suspendant les règles, en faveur de la pétition par laquelle le conseil municipal Kentois demanSe cette annexion.

M. BROWN s'y oppose, à cause de l'injustice de la requête d'abord, et ensuite parce que le comité des bills particuliers s'est déclaré contre cette mesure.

Jusqu'à présent nous plaignions de tout notre cœur le pauvre député Lambtonais, lorsqu'une grosse voix qui semble sortir d'un gosier léonique, vient nous désiller le yeux et mettre fin à notre sympathie mal placée ; c'est

M. SMITH (le Solliciteur-Général) qui nous apprend que ces communes sont très-éloignées du chef-lieu du comté de Lambton et très-rapprochées, au contraire, de celui de Kent. Dans tous les cas, pourquoi M. Brown s'est-il opposé, contre l'habitude, même à la première lecture du bill sur cette affaire.

Après une discussion sur des points techniques, la proposition est mise aux voix et adoptée par 42 votes contre 20. Décidément, si l'on peut comparer les petites choses aux grandes, les affaires électorales du M. Brown prennent la tournure de celles de la Porte.

MM. Holton, Jobin, Bureau, Marchildon, Prévost, Valois et les deux frères Dorion ont voté avec la minorité. Pourquoi ? qu'est-ce que cela leur fait que M. Larwill possède Euphémie et M. Brown, Sombre ?

Résolutions qui ont été proposées par l'hon. M. Cartier, en comité de toute la Chambre, mardi, le 1er avril, 1856.

M. Cartier propose de résoudre comme l'opinion de ce comité, qu'il est expédient.—

1. Qu'un fonds permanent soit établi pour l'avancement de l'éducation supérieure dans le Bas Canada.

2. Que les biens et propriétés du ci-devant Ordre de Jésuites soient appropriés comme le capital de tel fonds ; et que tous deniers provenant, comme capital, de la vente ou commutation d'aucune partie des dits biens soient placés comme partie de tel fonds.

3. Que les revenus et intérêts provenant du dit fonds, avec la balance non dépensée et non reclamée du fonds commun des écoles pour le Bas-Canada, et une somme annuelle de cinq mille louis à prendre sur le fonds du revenu consolidé de cette province avec telle somme additionelle (s'il y en a) sur le fonds des écoles du Bas Canada, qui pourra être nécessaire pour former une somme totale de vingt-deux mille louis par année, soient appropriés comme fonds de revenu, applicable annuellement aux objets susdits.

4. Que le montant du dit fonds de revenu ou telle partie d'icelui que le gouverneur en conseil pourra fixer, à l'exception de ce qui pourra être requis pour d'autres objets en vertu des résolutions qui précèdent, soit réparti annuellement par le surintendant des écoles pour le Haut Canada, de telle manière et entre telles universités, collèges, séminaires, académies, lycées ou écoles supérieures, écoles modèles, établissements d'éducation autres que les écoles élémentaires ordinaires, que le gouverneur en conseil approuvera, et sous telles conditions qu'il pourra prescrire.

5. Que telle somme que le gouverneur en conseil pourra fixer, n'excédant pas cinq cents louis dans une seule et même année, soit appropriée annuellement pour aider à la formation de bibliothèques de paroisse ou de township, dans les localités où des contributions convenables auront été prélevées pour le même objet.

6. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à adopter toutes mesures nécessaires pour établissement d'une ou plusieurs écoles normales dans le Bas Canada, contenant une ou plusieurs écoles modèles pour instruire et former des instituteurs, à faire choix du site ou des sites de telles écoles et à construire ou procurer les bâtiments et dépendances nécessaires.

7. Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents louis soit prise annuellement sur le fonds commun pour le Bas Canada, pour payer les salaires des officiers et les dépenses contingentes de telle école normal ou de telles écoles normales ; et une somme additionnelles n'excédant pas mille louis par année, comme aide pour encourager les instituteurs à assister à la dite école normale ou aux dites écoles normales, le gouverneur en conseil ayant en outre pouvoir d'appliquer aux dits objets une somme additionnelle n'excédant pas deux mille cinq cents louis à prendre sur le dit fonds de revenu, si les sommes en premier lieu mentionnées sont trouvées insuffisantes.

8. Qu'une sommes n'excédant pas deux mille louis soit chaque année mise à part, appropriée et placée sous l'autorité du gouverneur en conseil, pour former, avec la somme provenant de toute propriété déjà acquise pour les fins de l'école normale dans le Bas Canada, et qui ne sera pas considérée comme adoptée à cet objet, un fonds de construction pour subvenir aux dépenses qui seront faites pour se procurer les emplacements, bâtiments et dépendances nécessaires pour la dite ou les dites écoles normales.

9. Que la somme de cinq mille louis soit appropriée annuellement sur le fonds du revenu consolidé pour l'encouragement de l'éducation supérieure dans le Haut Canada, pour être distribuée entre les institutions d'éducation collégiale de cette partie de la province, ou telles d'entre elles que la législature désignera par un vote annuel à cet effet.

Jeudi 27 mars.

CONSTITUTION DU CONSEIL LÉGILATIF.

Le bill de l'hon. commissaire des Terres de la Couronne, pour changer la constitution du Conseil Législatif, revient pour passer par une troisième lecture.

M. DRUMMOND.—Qu'il me soit permis, M. l'Orateur, de dire quelques mots sur cette mesure, avant qu'elle passe par une troisième lecture. On m'accuse de ne pas agir avec sincérité relativement à ce bill et cela parce qu'il m'est arrivé, un jour de dire que mon cœur n'était pas en faveur de la mesure. J'admis, il est vrai, que c'était là une question de temps. En effet, je suis convaincu que la prospérité d'un pays dépend moins de sa forme gouvernementale, de ses lois organiques que de ses lois civiles et de son administration municipale. Je crois qu'à moins de nécessité absolue, d'abus qu'il serait dangereux de laisser subsister, on doit rarement toucher à la forme gouvernementale d'un pays et lorsqu'on s'y résout, ce ne doit être qu'après les plus mûres réflexions, et à la seule condition que la réforme introduite contribuera à la prospérité du pays, au bonheur de la population et à la plus grande somme de la liberté. Voilà pourquoi j'aurais voulu voir remise à un autre temps la prise en considération de ce bill. On ne saurait se cacher, en effet, que le désir d'échanger la constitution du corps législatif, naquit d'une agitation causée par le besoin d'une constitution gouvernementale, plus conforme avec les idées modernes. Mais, bien que j'eusse préféré remettre cette discussion à des temps plus propices, je savais que le Conseil renfermait en son sein des éléments de dissolutions. Il avait été organisé avec l'intention frivole d'imiter la Chambre des Lords en Angleterre et, quoique je ne veuille décrier aucun des membres qui le composent, car en ce faisant je m'avilirais moi-même, je dois dire que cette tentative d'importer dans notre province la constitution anglaise, en ce qui concerne du moins la Chambre des Lords, était assi puérile que l'embition d'un enfant cherchant à imiter avec des cartes les édifices gothiques de la vieille Europe. Je sentais que par suite de l'opposition systématique faite par ce conseil aux divers gouvernements, ces derniers s'étaient vus obligés de jeter dans ce corps de nouveaux éléments en y envoyant de nouveaux membres plus favorables à l'administration du jour. Mais ces additions successives jetèrent le plus grand discrédit sur le Conseil. Je compris qu'il avait perdu tout principe de vie et lors qu'un cri général s'éleva dans la province en faveur d'une réforme, je cessai de m'opposer à un évènement qui tôt ou tard devait avoir lieu. Je crois à présent que cette mesure est non-seulement importante, mais de plus indispensable dans l'intérêt des membres du Conseil eux-mêmes. Ayant dans le cœur autant de patriotisme que nous-mêmes, ils comprendront qu'ils ne sauraient sans danger pour leur popularité s'opposer plus longtemps à la volonté expresse du peuple. D'un autre côté, nous ne devrions pas oublier que le sacrifice que nous leur demandons est des plus grands et si les deux branches de la Législature peuvent tomber d'accord sur cette mesure, en se faisant des concessions réciproques, je crois que nous ne devrions pas hésiter à modifier le bill dans quelques uns de ses moindres détails, afin de pouvoir faire arriver à bon part, avant la fin de la session, une mesure qui doit contribuer à la prospérité du pays tout entier.

On me dit que ce changement doit en amener d'autres plus graves encore. Je le crois et c'est ce qui m'avait rendu pour ainsi dire timide en présence de cette première réforme. Nous aurons à abandonner avant peu nos antécédents, nos vieilles formes, nos principes d'autrefois. Mais, quels que soient les changements à introduire, j'espère que les représentants du peuple ne les essaieront qu'après de mûres réflexions et sans se lancer dans de folles théories. Jusqu'à ce que ce jour soit arrivé, je crois que nous devons mettre de côté ces incessantes allusions à la nécessité de modifier les lois organiques de notre pays. Cette agitation ne tend qu'à les empêcher de s'occuper tranquillement des nécessités du présent.

Il y a un autre changement dont on parle tous les jours, celui qui touche à l'*Union fédérale* des provinces. Je parle de l'Unions fédérale parce que d'abord la question de la représentation basée sur la population a été nommée par l'hon. député de Toronto comme une conséquence naturelle de la réforme introduite dans le Conseil Législatif. Eh ! bien, je pense qu'autant vaut-il s'expliquer là dessus immédiatement. Il est bon que l'on sache que si cette théorie de la représentation basée sur la population vient à triompher, le peuple du Bas-Canada se verra obliger de chercher une autre existence politique. Que l'on n'aille pas comprendre que les Bas-Canadiens déserteront la glorieuse bannière de l'Angleterre. Mais nous sommes forcés de consentir à un changement dans l'Union fédérale des deux provinces, je dis que nous devons avoir aussi un changement dans l'Union des Canadas avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve. Mais comment pouvons-nous parler d'une union avec ces provinces ? Je soutiens que cette union politique sera impossible, tant qu'elle ne sera pas précédée par des relations sociales et commerciales. Eh ! bien, quels sont les liens qui nous attachent à présent aux provinces basses ? En savons-nous autant de ce qui les concerne que du peuple dont les lacs nous séparent ? Non ; nous avons plus de relations commerciales avec ce dernier. Aussi, je dis, nouons des relations commercialales avec ceux qui devraient être nos voisins et nos amis naturels, avant de parler d'une union politique. Si je voyais des chemins de fer nous relier avec les rivages des Provinces-Basses, et ce chemin servir de voie de transport à un grand commerce, et des steamboats nous mettant en rapport avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et Terreneuve et servant à un échange de produits continuels ; s'il existait enfin dans le Bas-Canada un désir bien arrêté de contracter cette nouvelle union, en ce cas je conseillerais moi-même un changement, s'il y en avait un de proposé, mais tant que nous continuerons dans la position où nous sommes, tant que nous pourrons retirer de l'union actuelle autant de fruit qu'elle en a produit jusqu'à présent, au point de nous attirer l'attention de la mère-patrie et de la France même et d'entendre nos progrès loués par le Gouvernement du Royaume-Uni devant la Législature de l'Empire, nous devons nous montrer satisfaits et considérer la réforme actuelle comme le dernier changement organique qu'il nous sera permis d'introduire dans notre gouvernement.

M. FELTON propose en amendement que « le bill soit renvoyé de nouveau devant le grand comité pour en amender la cédule A de manière à augmenter dans le Conseil législatif, la représentation de la population du Bas-Canada d'origine britannique proportionnellement à la représentation actuelle dans la Chambre. »

Il serait à désirer que les hommes chargés de l'éducation politique des Canadiens-Français (ce n'est M. Felton qui parle, c'est nous, rapporteur) répandissent le plus possible dans la province le livre incomparable des fables de Lafontaine. Il nous arrive presque tous les jours à la Chambre de découvrir chez le peuple Bas-Canadien des défauts, et dans ses actes, des fautes, très-rares chez ceux qui ont fait uneétude approfondie des fables de Lafontaine. Aujourd'hui, par exemple, à propos de la discussion orageuse qui s'est élevé autour de cet amendement, nous nous sommes rappelés involontairement la fable de « La lice et ses petits. » La générosité dont les Canadiens de plusieurs comté ont fait preuve en se faisant représenter par des hommes d'une race, d'une langue et souvent d'une religion différentes s'est retournée contre eux ; et les Anglais du Bas-Canada réclament à présent comme un droit ce qu'ils devraient considérer comme une faveur immense. « Avant que la représentation du Bas-Canada fût augmentée, a dit M. Terrill avec amertume, sur 42 membres du Bas-Canada, les Britishers en avaient 7 ou 8, c'est-à-dire un sixième du total ; mais depuis l'augmentation de la population, ils n'ont plus qu'un septième, et dans le Conseil législatif ils en auront encore moins. La population britannique du Bas-Canada ne devrait pas se soumettre à ces attaques qui deviennent de jour en jour plus audacieuses. »

M. FERRES déclare que le chiffre de la population britannique de Bas-Canada est d'au moins 220,000 et celui des Français, de 669,000 Cependant, il n'est pas encore en faveur de la représentation basée sur la population ; il préférerait qu'elle fut basée sur la fortune et *d'après l'intelligence* et sous ce rapport les Britishers du Bas-Canada auraient le droit d'envoyer non pas un huitième, mais un bon tiers des membres.

M. BELLINGHAM ôte son chapeau, se lève et nous remet en mémoire ces écuyers d'autrefois qui disaient d'un air fier : « *C'est moi* qui ai fourni la hâche avec laquelle le chevalier a fendu le crâne du paladin ! » En effet, voici ses paroles : C'est moi qui ai fourni au député de Brome (M. Ferres) les statistiques dont il vient de se servir et je réponds de leur exactitude.

M. RHODES s'est opposé à l'amendement. Il a été envoyé à la Chambre, dit-il, par un collège composé principalement d'électeurs français et il ne peut pas croire que les intérêts de ces derniers soient contraires à ceux des Anglais. Il a autant d'égards pour les Français que pour les autres sujets de l'Empire.

—Ainsi que le dit M. Brown, il fait bien de se mettre sur le terrain des principes purs quand on a tout profit à en retirer. On nous dit tout les jours que les habitants des deux provinces ne devraient former qu'un seul peuple et que les intérêts des deux races ne sont pas en conflit. Les Français—ces grands enfants qui dans tous les pays se laissent tondre et égorger lorsqu'on sait les prendre par de beaux sentiments—ont donné gaiement et tête baissée dans cette doctrine, comme un rat dans une souricière et dans l'histoire parlementaire du Haut et du Bas-Canada, nous pourrions citer peut-être un millier de députés britishers élus par des collèges français ; et combien trouverons-nous de français élus par des collèges dont les anglais forment la majorité, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada ? UN SEUL ! Toutes les fois qu'il l'ont pu, les Britishers ont dombattu la candidature d'un Français, abstraction faite d'opinions politiques. Telle a été la règle et, bien à notre mortification, elle n'a été confirmée que par une exception.

Il est bon de se rappeler que M. J. B. E. Dorion a voté en faveur de cet amendement, cela ne nous étonne nullement de sa part et si son frère a voté dans le sens contraire, c'est que, comme cela lui arrive souvent d'ailleurs, il a cru devoir sacrifier ses doctrines politiques et ses penchants aux exigences de son élection future, (M. A. A. Dorion représente un collège français et catholique, comme ne le savent que trop ceux de ses amis qui s'étonnent à ses votes illogiques.) Mais l'amendement a été rejeté par 64 votes contre 23.

Un second amendement proposé aussi par M. Felton, tendant à obtenir un conseiller législatif de plus aux collèges électoraux de Drummond, Arthabaska, Richmond, Wolfe, Campton, Stanstead et Sherbrooke (*intra muros*) a éprouvé le même sort.

M. SOMERVILLE a demandé aussi, mais sans succès, que la division électorale de De Salaberry comprît les comtés de Huntingdon et de Beauharnois et les paroisses de Russeltown et de Ste. Malachie d'Ormestown, du comté de Chateauguay, et que la division de Lorimier se composât des comtés de St. Jean et de Napierville et du reste du comté de Chateauguay.

A son tour, M. J. B. E. Dorion a proposé de séparer les communes de l'Est, des seigneuries, de la manière suivante : Pour le collège de Kennebec, les comtés de Megantic, d'Arthabaska, de Drummond et de Wolfe. —Pour celui de Wellington, Sherbrooke (*intra muros*) les comtés de Richmond, Campton et Stanstead ;—Et pour celui de la Vallière, de Lotbinière, de Nicolet et d'Yamaska, à l'exception des paroisses de St. Michel d'Yamaska et de St. David qui auraient été comprises dans la division de Saurel.

Tous ces amendements ayant été successivement rejetés, de même que celui de M. Hartman proposant de baser la représentation de toute la province sur la population, le bill a passé par une troisième lecture, ne rencontrant de l'opposition que de la part des douze intrépides dont les noms suivent : MM. Aikins, Bowes, Brown, Cameron, Christie, Crawford, Freeman, Hartman, Larwill, Mackenzie, Murney et Robinson.

Parmi les discours prononcés à propos de l'amendement Felton, nous avons remarqué les deux suivants :

M. CAUCHON.—Il est inutile, M. l'Orateur, de combattre dans tous ses détails l'amendement proposé par l'hon. député de Wolfe, puisque toutes ses objections ont été déjà faites l'année dernière et longuement discutées en comité. Parce que certaines parties du Bas-Canada ont obtenu plus que leur part dans la représentation de la Chambre, est-ce à dire qu'elles ont droit à la même faveur en ce qui concerne le Conseil législatif ? En faisant les divisions électorales, on a eu égard autant que possible aux chiffres de la population respective de chaque district, tels que nous les a donnés le dernier recensement. Mais on ne s'est point occupé de la différence des races et des langues. Autrement, quelle raison aurait-on eu de ne pas faire entrer aussi la religion en considération ? Oui, nous aurions été tout aussi excusables de baser la représentation sur la religion que de l'établir sur les distinctions de races. Parlons le moins possible des origines de notre population, puisque nous tenons à ne former qu'un seul peuple homogène. Et d'ailleurs, à tout considérer, les communes de l'Est se peuplent rapidement de colons français et si l'amendement venait à être reçu qu'arriverait-il ? C'est que dans quelques années lorsque les Français constitueront la grande majorité de ces communes, cette population aurait en proportion une plus grande représentation que le reste du peuple Bas-canadien. Serait-ce juste ? Je ne crois pas qu'on puisse se plaindre raisonnablement des divisions telles que les indique la cédule et loin d'avoir éprouvé une injustice, les Bas-canadiens d'origine britannique devraient se considérer comme particulièrement favorisés, puisqu'ils élirent plus de conseillers législatifs qu'ils ne le feraient selon la stricte justice.

M. FERRES.—Combien ?

M. CAUCHON.—Trois, au moins. Mais pourquoi insister sur un fait que nous ne pouvons pas admettre ? Persistez à demander que le gouvernement reconnaisse les habitants britanniques du Bas-Canada comme une classe à part, ayant ses privilèges politiques et nous vous opposerons les Canadiens-Français du Haut-Canada qui se trouvent en très-grands nombres dans plusieurs comtés, tels que ceux de Prescott, de Russell et d'Essex et qui se résignent de bonne grâce à être représentés par des députés d'origine anglaise. Ces distinctions ont été déjà très-nuisibles aux progrès du peuple canadien et

le plus tôt on les laissera tomber dans l'oubli ne sera assurément que le mieux.

M. Loranger.—La population française du Bas-Canada a été toujours très-fière d'être exempte de préjugés de races ou de religion et je crois que ce trait caractéristique est une preuve de haute civilisation. Plusieurs fois, nous avons prouvé qu'un candidat importé d'Irlande, d'Ecosse ou d'Angleterre nous était bien plus cher qu'un rival canadien s'il professait la même foi politique que nous. Nous nous occupons des principes beaucoup; mais du lieu de naissance rarement. Nous tenons aux pensées, aux idées, à l'opinion, à la capacité d'un député, mais il nous arrive peu de demander à voir son acte de naissance et à l'appui de mon assertion je pourrais citer grand nombre de comtés français qui ont envoyé à la Chambre des députés anglais, entr'autres ceux de Chateauguay, de Chicoutimi et le comté représenté par l'hon. Solliciteur-Général. (Ah! oh!) La ville de Montréal envoie deux représentants anglais, ce qui n'est pas certainement en proportion de la population britannique comprise dans cette ville (Entendez! entendez!) Le comté de Verchères représenté à présent par l'honorable Secrétaire-Provincial, a élu pendant vingt ans un Anglais, M. Leslie; celui de Berthier a été représenté pendant 10 ans par M. Armstrong, un autre Anglais. J'en dirai autant de Trois-Rivières, de Québec qui pendant quelques années nous a envoyé M. Neilson, et du comté de Richelieu représenté par le docteur Nelson. Je ne parle pas de l'honorable Attorney-General, car nous le réclamons comme Français (rires.) Le comté de Rimouski envoya à la Chambre l'hon. M. Baldwin et ce fut comme en échange de ce compliment que le comté d'York donna son vote à M. LaFontaine.

Si je viens de citer plusieurs noms d'un catalogue assez long, c'est pour prouver que les Canadiens-Français n'ont pas de préjugé de race. Ce que nous demandons c'est une égale répartition des emplois, des honneurs, des dignités et des devoirs, (*avec plus de force*) et des devoirs!

Je l'ai dit bien des fois et je le répète: si le Haut-Canada veut nous imposer d'autres lois, s'il s'acharne à combattre notre nationalité avec la mauvaise grâce qu'il a déployée dans ces derniers temps, nous briserons l'Union.

M. Felton.—Entendez! Entendez!

M. Loranger.—Oui entendez-moi, car je ne suis que l'écho de la volonté ferme des Canadiens-Français. Entendez-moi, car en ce moment j'exprime, j'en suis sûr, l'opinion des députés français des deux côtés de la Chambre. Nous ne voulons nous soumettre à aucune distinction de races. Ce que nous sommes prêts à accorder aux autres nous l'exigeons aussi pour nous. Le bill qui vous est présenté aujourd'hui est connu depuis longtemps du pays entier. Le Parlement l'adopta pendant la dernière session; quelle raison peut-on avoir aujourd'hui de lui barrer le chemin du Conseil législatif ou de le modifier? Aucune qui soit réellement valable, et quant à moi j'ai tout espoir de voir la très-grande majorité de la Chambre rejeter non-seulement cet amendement, mais tous ceux qu'on pourra présenter relativement à ce projet de loi.

Vendredi, 28 mars.

Le grand évènement de cette séance a été la présentation du fameux bill de la police, par J. A. Macdonald, Attorney-General de l'Ouest. Le discours prononcé à ce sujet par le représentant de Kingston n'a eu rien de remarquable sous le rapport oratoire ni comme effort d'argumentation; ce n'a été qu'une explication un peu détaillée des différentes clauses du bill. Ce projet de loi a passé sans difficulté par une première lecture; mais vienne son second tour et il trouvera l'opposition, sous les armes, prête à lui faire une chaude réception. Semblable à toutes les choses créées—(le soleil lui-même a ses inconvénients, au mois de juillet surtout,)—le bill de la police mérite les plus grands éloges et prête le flanc aux objections les plus graves. Dieu garde le gouvernement de ces niaises de bonne volonté qui croient rendre service à l'administration en trouvant parfait tout ce qu'*elle* fait! De tels plats amis sont plus nuisibles qu'un ennemi acharné. On ne peut pas fermer les yeux à la lumière et il est évident que les grands systèmes de police engendrent mille abus; on ne peut se cacher non plus qu'ils rendent de très-grands services. La question—du moins pour ceux des députés dont la couleur, rouge ou bleue, *déteint* quelquefois,—sera de peser en toute conscience le bien et le mal et de se prononcer pour ou contre le bill, selon que la balance penchera à droite ou à gauche. Quant à nous, nous sommes si fermement décidés à écrire ces rapports parlementaires avec impartialité que nous n'hésitons pas à dire que d'ores et déjà ce bill ne nous inspire que de l'antipathie. Nous ne l'avons pas étudié encore, nous n'avons entendu personne le défendre ou l'attaquer, si ce n'est en passant, lors de la discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône; mais d'instinct nous le repoussons. Notre opinion n'est point formée pourtant sur ce point; nous sommes prêt à faire notre profit de tout ce qui dira de part et d'autre et pourvu que l'opposition nous donne de meilleurs argumens que celui que le jeune M. Dorion alla puiser avec une satisfaction triomphante dans le dictionnaire anglais-français, nous nous déclarerons *convaincus* avec la même indépendance que dès le début de la lutte nous mettons à faire connaître nos *sentiments*.

Il a été ensuite question du siége du gouvernement. M. John Sandfield Macdonald a demandé que cette discussion fut reprise le 7 avril; M. Patrict a proposé le 14 et nous est avis qu'on aurait mieux fait de se décider pour le premier; nous aurions eu au moins un poisson d'avril parlementaire, tandis qu'à la tournure que cette question vient de prendre, nous prevoyons que nous n'en retirerons rien. Mais l'opposition en retirera quelque chose, elle. Elle trouvera de quoi rire par dessus le dos de MM. Lemieux, Drummond et Cayley. Sous prétexte que c'est une question ouverte (*an open question* telle est l'expression barbare des Anglais,) c'est-à-dire une affaire d'opinions personnelles plutôt que de partis, certains membres du cabinet ont cru pouvoir échanger impunément quelques vives attaques. Quel que soit leur choix, n'ont-ils pas d'excellents aides-de-camp, à droite et à gauche pour combattre autour de leurs bannières, sans avoir à donner le spectacle maladroit d'un ministre rompant une lance contre un de ses collègues? D'un côté, se trouvent MM. Loranger, J. S. Macdonald et Powell, animés du plus louable désir de voir le gouvernement établi d'une façon permanente à Montréal, et de l'autre côté, nous voyons MM. Brown, Cameron, Pouliot, Casault, Evanturel et une foule d'autres, zélés en faveur de Toronto et de Québec. Quel besoin les ministres ont-ils de prendre par à la lutte? S'ils le font, dans tous les cas, que ce soit d'une manière digne et avec beaucoup de réserve. Qu'ils ne s'emportent pas, comme M. Drummond l'a fait,—un ministre de la justice!—qu'ils n'essaient pas lourdement de faire de l'esprit, en prouvant, le dictionnaire de Webster à la main, que l'expression de gouvernement nomade signifie un gouvernement actif;—un ministre des finances, au front ridé, au crâne nu, fi! Nous n'approuvons pas non plus l'acharnement déployé par certains députés autour de cette question. Assurément, il est permis d'avoir quelquefois en vue le clocher de son village, de prêcher pour sa paroisse et de songer à *Buukum*. Mais il ne faut pas pousser ce sentiment jusqu'à l'exagération. Nous voulons bien que les uns prennent à cœur les intérêts de Montréal et les autres, ceux de Québec ou de Toronto; mais que ni les uns, ni les autres n'abordent cette discussion avec autant de feu que s'il s'agissait du bonheur, de la prospérité de *tout* le Canada. Dans cette lutte, les différentes villes qui briguent le titre de capitale nous font l'effet de quatre ou cinq candidats à une place dans le gouvernement. Si l'on y réfléchit bien, si l'on met de côté tout préjugé, on verra que cette discussion n'a pas plus d'importance.

Nous expédions, aujourd'hui, des comptes pour ABONNEMENT à *La Minerve*, à nos souscripteurs de la *campagne*, et nous les prions en même temps de nous en envoyer le montant par le retour de la malle, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

Bureau de "La Minerve," 29 mars.

STEAMERS TRANSATLAQNTIUES

ATTENDUS D'EUROPE AUX ETATS-UNIS.

DU 1er AU 30 AVRIL

Steamers	Depart de	Date	Venant
Atlantic	Liverpool	19 Mars	New-York
Asia	Liverpool	22 —	New-York
Washington	Southamton	26 —	New-York
America	Liverpool	29 —	New-York
Alma	Hâvre	2 avril	New-York
Baltic	Liverpool	2 —	New-York
Africa	Liverpool	5 —	New-York
Arago	Hâvre	9 —	New-York
Arabia	Liverpool	12 —	Boston
Ericsson	Liverpool	16 —	New-York
Persia	Liverpool	19 —	New-York
Hermann	Southampton	23 —	New-York
Canada	Liverpool	22 —	Boston

Partant des Etats-Unis pour l'Europe.

Atlantic	New-York	12 avril	Liverpool
Asia	New-York	16 —	Liverpool
Washington	New-York	19 —	Brême
Arabia	Boston	23 —	Liverpool
Baltic	New-York	26 —	Liverpool
Africa	New-York	30 —	Liverpool

LA MINERVE.

Samedi matin, 12 Avril 1856

Revue commerciale d'après le Bureau de Commerce.

L'assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de Montréal a eu lieu lundi dernier. M. Henry Starnes, le vice-président du bureau, occupait le fauteuil. Le rapport rédigé par le comité du conseil assisté de M. Young, le président de ce corps, actuellement à remplir ses devoirs de représentant à Toronto, fut présenté, discuté et adopté avec modification. Avant de le soumettre à l'assemblée, son président exprima l'espérance de voir le gouvernement se charger des comptes relatifs au creusement du lac St. Pierre. D'après les démarches qu'il avait faites auprès des ministres, il est fondé à croire qu'on obtiendra ce résultat. M. Cayley lui aurait même demandé de se procurer de M. Young un tableau des dépenses nécessaires pour l'année courante. Il fut résolu qu'une copie du rapport tel qu'amendé serait expédié à chacun des journaux dont se compose la presse de la province. Nous n'avons pas encore reçu la copie qui nous est destinée, mais en attendant qu'elle puisse nous parvenir, nous tirons parti de la copie anglaise publiée sur d'autres journaux et que nous analysons pour l'avantage de nos lecteurs.

Ce rapport constate, que des plaintes ayant été faites à l'hon. Commissaire en chef des Travaux Publics, sur l'insuffisance de la quantité des eaux du canal de Lachine, il fut promptement remédié à cet inconvénient. Par suite des plaintes auxquelles a donné lieu le système suivi pour l'inspection des alcalis, il résulte de l'enquête faite à ce sujet par le conseil, qu'il recommande d'après ses résolutions et ses rapports déjà connus, qu'il soit fait des amendements à l'acte qui a trait à cette inspection, soit à la session actuelle du Parlement, soit à la prochaine. Le bill de banqueroute proposé par l'hon. M. Belleau au Conseil législatif avait été référé au conseil de commerce qui, ne l'ayant pas trouvé satisfaisant, fit des représentations à l'encontre: ce bill ne s'est pas maintenu. M. Bellhouse, agent des bâtiments à vapeur océaniques, avait prétendu que l'un de ces vaisseaux s'était échoué dans le lac St. Pierre, parce que l'eau n'y était pas assez profonde; mais les informations officielles obtenues du bureau des Commissaires du Hâvre et de celui de la Maison de la Trinité, firent voir que le vaisseau n'était pas dans le chenal quand il s'échoua et qu'il y avait alors plus d'eau dans ce passage que le vaisseau ne pouvait en tirer. Le besoin d'une grue à vapeur pour les chargement et déchargement du fret de grand poids sur nos quais a été représenté aux Commissaires du Hâvre, qui ont reconnu la nécessité d'accorder cette facilité au commerce, et en attendant, ils font savoir qu'on y a pourvu par un moyen temporaire. Ils n'ont pas cru devoir changer le tarif de quayage pour les articles de poterie et de faïence, bien que ces droits soient élevés. Il a été fait des représentations au sujet du riz; on se plaint que cet article soit reçu en franchise, quand il est de provenance des Etats-Unis, pendant qu'il est frappé, à l'importation des Indes orientales britanniques, d'un droit de 12½ pour cent. Le gouvernement n'a pas encore fait connaître s'il a été décidé quelque chose à cet égard.

Quant aux droits d'emballage qu'on avait commencé de percevoir sur les paquets contenant des marchandises reçues en franchise, ils ont été promptement supprimés, par suite des représentations faites à l'hon. Inspecteur-général. Pour la transaction des affaires avec la douane, on se plaignait qu'il manquait certaines facilités; mais il y a été bien vite pourvu par leur percepte du port. On a obtenu aussi facilement la suppression des émoluments payés pour livraison. Le conseil se félicite de ce que le marché pour l'établissement d'une ligne efficace de vapeurs océaniques entre le Canada et Liverpool ait été sanctionné; l'expérience devra bientôt faire voir si le résultat réalise les espérances qu'on a conçues de cette entreprise. On a appelé l'attention du Bureau de Trinité sur l'usage où l'on est de laisser partir de notre port, à la remorque de vapeurs, des bâtiments à bord desquels il ne se trouve point de pilote. Le tarif de la Chambre de Commerce pour emmagasinage, commissions, &c., a été soigneusement amendé, revisé et publié à l'usage des membres de ce corps

Le conseil a lieu de croire que la visite que le Commandant de la *Capricieuse*, M. de Belveze, est venu faire au Canada, dans le but de faire un rapport sur notre commerce, sera avantageuse au négoce de la province. On a fait des représentations au maître de poste-général au sujet des inconvénients et des pertes provenant d'un nouvel arrangement postal de la Métropole; il y a été remédié. Le conseil rend témoignage à l'activité, au zèle, à l'aménité constamment manifestés durant la saison dernière par M. E. S. Freer, Inspecteur du bureau de poste de Montréal, qui a su ainsi répondre aux besoins et aux vœux de la société mercantile, dans l'envoi et la réception des malles. On a recommandé la nomination d'un inspecteur des cuirs. A une assemblée spéciale du bureau de commerce, tenue le 29 septembre dernier, au sujet du canal de la baie Georgienne, il fut adopté un mémorial priant le Gouverneur-général de faire procéder immédiatement à une étude de cette entreprise, et l'on apprend avec satisfaction que le gouvernement accède à cette proposition et que le tracé va être fait sans délai. Le conseil s'est occupé de la question relative au service de remorque entre Québec et Montréal, que l'on désire rendre moins coûteux et plus efficace, mais sans résultat. On a suggéré à la Métropole, par l'entremise de S. E. le Gouverneur-général, d'approuver la nomination d'une personne bien au fait du commerce des provinces de l'Amérique du Nord pour veiller à leurs intérêts à Washington, en vertu du traité de réciprocité, mais cette proposition n'a pas été reçue favorablement.

Il a été représenté au gouvernement que le chenal du lac St. Pierre fût creusé de manière à laisser aux eaux, quand elles sont basses, une profondeur de vingt pieds, et que les dépenses encourues, ainsi que les frais qui restent encore à faire pour achever cet ouvrage, fussent payés à même la caisse publique, attendu que les avantages de cette amélioration profiteront à toute la province. On a demandé que les Commissaires du Hâvre fussent déchargés de leur comptabilité à cet égard et qu'il leur fut permis d'employer le crédit de ce corps à effectuer dans notre port des améliorations d'une importance correspondante à celle du progrès que le nouveau chenal assure à la navigation de Montréal à Québec. Le conseil recommande ensuite l'adoption du système décimal, tant pour le cours des monnaies que pour les poids et mesures. Il espère que, vû les plaintes d'un grand nombre des premières maisons de commerce de Montréal, il sera donné effet aux mesures qui ont été suggérées pour faciliter le recouvrement des dettes et empêcher la fraude dans les transactions commerciales.

La proximité de la côte du Labrador à l'Angleterre et la facilité comparative avec laquelle il est possible d'établir un fil télégraphique de Québec à la baie de Forteau, au détroit de Belle-Ile, offrent des avantages sur lesquels le président du bureau a appelé l'attention du conseil; on demande à la législature que l'aide du gouvernement soit accordée à toute compagnie de télégraphie qui voudra établir et maintenir en opération une telle ligne. Le conseil croit que par ce moyen et les steamers de la ligne canadienne, on pourrait recevoir les avis d'Europe en soixante heures environ de moins qu'à présent, cela durant la saison de la navigation, pendant que si le fil se prolongeait à travers le détroit jusqu'à St. Jean, à Terreneuve, on jouirait l'hiver et l'été d'une communication non interrompue. On ne voit pas non plus qu'il soit impossible de joindre la ligne, à la baie de Forteau, avec le Groenland, l'Icelande et les îles Faroe, Shetland et d'Orkney, au moyen d'un câble soumarin; cela réaliserait la communication électrique tant désirée entre l'Amérique et l'Europe.

Le corps des courtiers a fait des représentations au sujet du système actuellement suivi à Montréal pour l'inspection des farines de blé et autres; on prend des mesures pour faire modifier la loi, de manière que la qualité ne soit plus réglée et dominée d'après l'étalon régulateur de New-York.

Le rapport donne sur le mouvement du commerce du Bas-Canada, et notamment quant à Montréal et à Québec, l'appréciation qui suit. Nous devons toutefois faire remarquer, que c'est improprement que nous disons que cette appréciation est contenue au rapport, parce que, sur une motion faite à cet effet dans la discussion à laquelle il a donné lieu, elle a été supprimée. Cependant, vû qu'elle est publiée avec le reste du document, tout comme si elle devait encore en faire partie, nous croyons devoir la reproduire, sous la réserve que nous venons de mentionner. La voici:

Après avoir ainsi énuméré les principaux sujets dont s'est occupé le Conseil durant l'année échue le 31 mars, il appelle l'attention du bureau sur l'état défavorable du commerce de la section Est de la province et particulièrement sur celui de cette ville. Pendant que le commerce des ports des Etats-Unis situés sur l'Atlantique avec les Etats de l'Ouest et le Haut-Canada s'accroit rapidement, celui de Québec et de Montréal avec l'intérieur n'avance pas, ainsi que le fait voir le tableau suivant:

EXPORTATIONS.

	Port de Québec.	Port de Montréal.	Total.
1845	£2,056,851	£720,797	£2,777,648
1850	1,270,373	420,736	1,673,059
1855	1,558,702	333,609	1,892,311

IMPORTATIONS.

1845	£712,398	£2,620,252	£3,332,650
1850	686,441	1,763,695	2,486,137
1855	745,531	3,062,802	3,808,033

Total des exportations et des importations aux ports de Québec et de Montréal:

1845	£6,110,298
1850	4,159,196
1855	5,700,344

Que ces chiffres font voir d'une manière concluante le caractère presque stationnaire du commerce de Québec et de Montréal pendant les dix dernières années, tandis que la valeur des importations et des exportations de toute la province durant les dix années échues en 1854, s'est accrue de £4,240,117 à £15,448,656.

Le conseil croit que cet état de choses est très-alarmant pour le peuple du Bas-Canada et que cela devrait provoquer l'attention du gouvernement, afin qu'il en constate la cause et qu'il y apporte remède. Quelles qu'en soient les causes ou la cause, il serait de peu d'importance pratique de rechercher si cette situation est ou n'est pas le résultat d'avoir tout à coup greffé le système du libre échange sur le système précédent de la protection. Ici se termine ce passage éliminé du rapport.

Le conseil croit qu'on ne peut plus exiger du Haut-Canada qu'il consente à payer, pour les marchandises venant de la mer par voie du St. Laurent, des impôts plus élevés que ceux qu'il paierait sur les mêmes marchandises en se les procurant d'ailleurs; mais il est de la plus grande importance de s'assurer, s'il est possible, que le mouvement commercial du pays s'opère dans les voies qui lui sont propres, au lieu de s'effectuer à travers un pays étranger et par l'agence de marchands étrangers. C'est là un résultat auquel tout Canadien, soit de l'une ou de l'autre section de la province, est profondément intéressé et qui appelle son active coopération. Cependant le tableau suivant fait voir qu'on est loin de ce résultat aujourd'hui.

1854.—Exportations aux Antilles britanniques	£2,248
Importations des " "	668
Total des exportations à tous pays étrangers (les Etat-Unis exceptés)	46,332
Total des importations de tous pays étranges (les Etat-Unis exceptés)	338,777
Total des importationst des Antilles britanniques et de tous pays étangers (excepté les Etats Unis) et total des exportations à ces destinations	£388,025
Importations des Etats-Unis	£3,883,274
Exportations aux " "	2,604,720
Total des importations et des exportations quant aux Etats-Unis	£6,487,994

Sur ce montant, il y a pour £2,625,000 en articles de la production et des manufactures des Etats-Unis; ce qui rend la somme des produits étrangers qui nous arrivent à travers ce pays égale à environ £4,000,000, contre £388,025, montant de notre commerce direct avec les Antilles britanniques et tous autres pays étrangers. On voit avec intérêt qu'il a été pris des moyens pour effectuer une réciprocité de libre échange entre le Canada et les Antilles anglaises et il est à espérer que le nouveau conseil portera ce sujet constamment à l'attention du gouvernement, les résultats d'une pareille intercourse devant être avantageux aux deux pays.

Le rapport présente ensuite des considérations sur les moyens déjà suggérés par M. Young pour atteindre un but que tout le monde désire, celui d'assurer à la province les immenses avantages dont elle jouirait, si la masse de son commerce ne s'écoulait, pour la sortie et l'entrée, que par le moyen de ses voies de communication intérieure qui lui ont déjà coûté d'énormes dépenses pour les construire et les améliorer et qui, cependant, sans les avantages dont on vient de parler, seraient longtemps peut-être encore d'une utilité nullement en rapport avec l'importance qu'elle devraient avoir. Nous avons eu précédemment l'occasion d'exprimer nos opinions sur le mérite des moyens dont il s'agit et nous ne ferons pas de répétitions ici; mais le rapport aborde, dans une longue conclusion, des détails et des chiffres que nous croyons utile de reproduire et nous nous proposons de le faire sitôt que nous aurons reçu la copie qui nous est promise et qui sera sans doute toute traduite.

Après quelques modifications, le rapport fut adopté. Il fut ensuite procédé à l'élection des officiers du bureau pour l'année courante. M. Holton, M. P. P. pour Montréal, fut nommé président, M. Andrew Shaw, vice-président et M. Lorn McDougall, trésorier. L'espace nous manque pour la liste des autres noms.

Vote direct de confiance dans le ministère.—L'opposition a tenté d'exploiter la situation constatée au registre de l'Assemblée législative depuis le vote sur la *question préalable* soumise par l'Hon. J. S. McDonald relativement à l'affaire de l'hon. juge Duval. Malgré tous ses efforts et malgré les avantages que lui laissait l'absence de Sir Allan McNab, retenu chez-lui par la maladie, l'opposition a été franchement battue, ainsi que le lecteur a dû le voir par la dépêche de Toronto. Le nouveau vote intervenu sur la motion de M. Dorion a eu précisément pour résultat le combler la lacune, à la faveur de laquelle les adversaires du ministère pouvaient encore espérer de le culbuter au moyen de ce puissant levier. Ainsi l'opposition a réussi à faire donner un vote direct de confiance en faveur des ministres. Son désappointement a été chose merveilleuse sans doute dans la Chambre d'Assemblée.

Bill de police.—Nous n'avons pas encore reçu de copie du bill présenté récemment à l'Assemblée législative pour l'établissement d'une police provinciale. Nous ne savons à quoi attribuer ce retard dans l'envoi de ce bill et d'autres documents importants qui ont dû être imprimés depuis assez longtemps pour qu'ils nous fussent déjà parvenus, si on nous les avait envoyés. Nous espérons que cette omission sera réparée.

Bibliothèque du Parlement.—D'après le rapport du bibliothécaire de l'Assemblée législative, présenté récemment au Comité de la Bibliothèque et dont copie nous a été communiquée, il appert que la mission que ce fonctionnaire est allé remplir en Europe, par continuation de celle de son estimable prédécesseur, M. Faribault, a eu tout le succès que l'on pouvait désirer et auquel, du reste, on devait s'attendre après la réussite si satisfaisante des démarches préliminaires de ce dernier. M. Alpheus Todd, le bibliothécaire actuel, nous apprend par son rapport, qu'il a reçu en Angleterre et en France l'accueil le plus obligeant de la part des divers départements publics et des particuliers auxquels il avait instruction de s'adresser, pour obtenir les livres et les ouvrages nécessaires à la restauration de la bibliothèque détruite par l'incendie à Québec. Le nombre de livres qu'il s'est ainsi procurés s'élève probablement à à plus de 20,000 volumes, dont 17,336 ont été reçus et le reste est attendu dans deux ou trois mois. Beaucoup de ces ouvrages, la plupart, paraît-il, ont été donnés à la province à titre de présents, les autres ont été achetés à des prix que le rapporteur dit être très-réduits, dans plusieurs cas sinon dans tous, jusqu'à la moitié de la valeur que ces ouvrages obtiennent dans le commerce. Parmi ceux qu'il a pu se procurer au département de l'amirauté à Londres, est une immense collection de cartes, d'un grand prix, qu'il a fait mettre dans un ordre parfait. Tous sont des ouvrages d'une grande utilité pour une bibliothèque comme celle qu'il s'agissait de remonter, et au nombre il s'en trouvent qu'il serait peut-être impossible de se procurer de nouveau, si jamais le besoin s'en faisait ressentir. Les dépenses qu'il a faites pour achat de livres, pour les faire relier et monter les cartes, &c., s'élèvent à £7,555 sterling. Une balance d'environ £1,800 est portée au crédit de la bibliothèque pour satisfaire à l'achat des livres qu'on attend encore principalement de Paris et pour lesquels il a été fait des commandes. Le nombre de livres échappés à l'incendie et qui restaient encore à la bibliothèque après ce désastre est de dix mille volumes. Lorsque ceux qu'on attend d'Europe auront été reçus, elle se composera d'environ 30,000 volumes, au moins.

Band St. Joseph.—Nous avons reçu un écrit par lequel on nous prie de faire connaître au public combien les membres composant le corps de musique St. Joseph sont reconnaissants envers M. L. Gareau, marchand-tailleur de cette ville, pour le zèle et l'habileté qu'il a déployés dans la confection de leur joli costume. On dit aussi que c'est également sous ses soins qu'ont été confectionné les uniformes de quatres autres bands canadiennes, et que, tant pour l'élégance de la coupe et de l'ornementation, que pour la solidité de ces habiliements à la façon militaire, on en est tellement satisfait, qu'on croit devoir en exprimer publiquement des remerciments à M. Gareau et le recommander à tous ceux qui auraient à lui confier l'exécution de semblables ouvrages.

La glace s'est rompue considérablement sur le fleuve au-delà du pont Victoria, où elle s'est transformée en vaste monceaux. De grandes ouvertures se sont pratiquées devant la ville et le chenal est visible au milieu des glaces jusqu'au pied du courant. Malgré cela, il est passé des piétons et même des voitures sur la traversée de Longueuil hier durant toute la journée. Il est cependant dangereux de s'y hazarder.

Ouvrage de M. de Laroche-Héron.

L'article suivant nous est communiqué par un ami du journal:—

M. H. de Courcy de Laroche-Héron a conclu un arrangement avec un éditeur de Paris pour la publication du premier volume de son *Histoire de l'Eglise aux Etats-Unis.* M. de Courcy désirerait s'assurer d'avance quelques centaines de souscripteurs en Canada, afin de ne pas être en perte dans son arrangement. Il serait heureux de recevoir une liste de souscripteurs dont il serait doublement honoré, car elle lui fournirait les noms et les signatures autographes de tous les Canadiens qui aiment à favoriser les publications utiles et instructives. Il pense que le volume pourrait être destiné à être donné en prix dans les colléges et les communautés religieuses; et il se flatte que son Histoire ne sera pas dénuée d'intérêt pour les lecteurs canadiens, puisqu'ils y trouveront la relation des travaux apostoliques de ces nombreux missionnaires partis de Québec et de Montréal pour aller prêcher l'Evangile dans des pays renfermés dans les limites actuelles des Etats-Unis.

La *Minerve* que M. de Courcy a bien voulu favoriser de ses écrits depuis quelques années a déjà publié un grand nombre de chapitres de cette Histoire que tous les Canadiens doivent avoir lue avec beaucoup d'intérêt. Que de noms honorables pour le Canada cette Histoire est destinée à tirer de l'oubli, comme on l'a vu dans les nombreux chapitres déjà publiés!

Le Canada doit en outre une grande dette de reconnaissance à M. de Courcy de Laroche-Héron qui a contribué peut-être plus qu'aucun autre écrivain à faire connaître notre histoire à l'étranger, et surtout à notre ancienne mère-patrie, et même jusqu'à Rome par ses "*Servantes de Dieu en Canada.*" Le Canada a toujours eu une grande place dans les affections de M. de Courcy, et nous savons qu'il serait heureux et fier de posséder les noms de tous ceux qui le connaissent par ses écrits en Canada. Cette liste de souscripteurs serait pour moi, dit-il, dans une lettre à un de ses amis du Canada, un vrai parchemin d'honneur et un brevet de naturalisation canadienne."—*Com.*

On nous prie de faire connaître à nos lecteurs, relativement à ce qui précède, qu'une liste de souscription est déposée au bureau des affaires de la *Minerve*.

Le bazar, en faveur des orphelines de la Providence, a eu lieu dans le cours de la semaine dernière, comme cela avait été annoncé. L'on ne s'attendait guères que la collecte fut considérable, après un hiver aussi rigoureux que l'a été celui de cette année, et qui a mis bien des familles dans la gêne par le manque d'ouvrage. Cependant la charité publique semble avoir pris des accroissements en proportion des besoins; et grâce au zèle infatigable des Dames de charité du faubourg de Québec et du quartier St. Jacques, qui ont tenu ce bazar et ont su y attirer un grand nombre de personnes généreuses, le produit clair a été de £77. Grâces soient donc rendues à ces bonnes Dames et à toutes les personnes charitables qui ont bien voulu les encourager dans leur belle œuvre.

Le public connait déjà les œuvres de charité de toute espèce qu'embrasse l'Institut des Sœurs de la Providence. Ces bonnes Sœurs, comme on le sait, n'ont par elles-mêmes aucune ressource. Elles ne peuvent s'acquitter de leur belle mission qu'autant que l'on voudra bien les favoriser par des aumônes. Comment en effet, sans moyens, pourraient-elles nourrir, vêtir et chauffer le grand nombre d'infirmes et d'orphelines qu'elles ont sur leur charge? Or c'est ce que viennent de faire les Dames charitables qui ont fait ce dernier bazar en faveur de leurs orphelines. Que Dieu les récompense donc ici-bas au sentuple, en attendant la récompense infiniment meilleure qu'il leur destine dans l'autre monde.—*Communiqué.*

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

La dixième assemblée générale et annuelle des membres de cette institution, a été tenue, au bureau de la banque, lundi, le 7e jour d'avril courant, étant le jour fixé par les réglements.

Olivier Berthelet, écr., fut appellé au fauteuil, et M. E. J. Barbeau, prié d'agir comme secrétaire.

L'hon. Joseph Bourret, président du bureau des directeurs pour l'année écoulée, lut le rapport suivant des opérations de la banque:—

C'est avec plaisir que les directeurs gérants rencontrent les directeurs honoraires de la Banque d'Epargnes de la cité et du district, à l'occasion de leur dixième anniversaire, pour faire rapport que les affaires de la banque ont continué à prospérer, et que la balance du montant de contingents, représentant ce profit, a toujours été en augmentant, s'élevant le 5 du courant, à £10,137 15s. 5d. courant.

Il est une circonstance digne de remarque, c'est-à-dire que depuis le commencement, jusqu'à aujourd'hui, cette institution n'a pas perdu une piastre sur aucun des prêts qu'elle a faits; il n'est non plus dû à la banque, à la connaissance des directeurs, aucune dette, qui soit mauvaise ou douteuse.

Si les affaires de la banque continuent à prospérer une autre année, comme elles l'ont fait l'année dernière, le bureau des directeurs a l'espoir de pouvoir approprier une partie des profits, pour être partagée entre les institutions charitables de la cité, en conformité aux dispositions de l'acte d'incorporation des banques d'Epargnes.

L'état suivant des affaires de la banque, jusqu'au 5 du courant, est respectueusement soumis:

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

Etat soumis à l'assemblée générale et annuelle, le septième jour d'avril 1856.

DT.				
Par balance due aux dépositaires......		£115,309	18	1
Par balance au crédit du compte d'intérêt, après payement de toutes dépenses........		10,137	15	5
		£125,447	13	6

CR.			
Par montant placé en actions de banques	£14,692	11	6
Par débentures Publiques...	87,177	10	8
Par prêts sur garanties publiques avec billets promissoires endossés......	19,174	11	8
Par meubles de bureau......	181	17	7
Par balance, à la Banque de la Cité, portant intérêt......	3,660	2	1
Par intérêt dû, mais non reçu.........	550	0	0
	125,447	13	6

Jos. Bourret, Président.

E. J. Barbeau, Actuaire.

Banque d'Epargnes de la Cite et du District.

Montréal, 7 avril 1856.

Il fut alors proposé par Alex. Laframboise, écr., secondé par Isidore Mallon, écr., et

Résolu,—Que le rapport et l'état des affaires de la dite Banque d'Epargnes de la cité et du district, maintenant soumis, sont très-satisfaisants, et qu'ils soient reçus, adoptés et publiés.

Proposé par Edward Quinn, écr., secondé par Edward Murphy, écr., et

Résolu,—Que les remerciments de cette assemblée soient offerts aux président, directeurs et actuaire, pour leurs précieux services dans la gestion des affaires de la Banque pour l'année dernière.

L'assemblée alors procéda à l'élection, par ballot, des directeurs gérants pour l'année prochaine, et les messieurs suivants furent declarés avoir une majorité de voix et être dument élus:

L'hon. Joseph Bourret, le Dr. Wolfred Nelson, Henry Mulholland, Edwin Atwater, Henry Judah, L. H. Holton, A. M. Delisle, Norbert Dumas, Henry Starnes, et Francis MacDonnell.

Les remerciments de l'assemblée furent alors votés au président, Olivier Berthelet, ecr., et l'assemblée s'ajourna.

E. J. Barbeau. Secrétaire.

Montréal, 7 avril 1886.

Ci-suit la correspondance que nous avons annoncée dans notre dernier numéro:—

Analyse d'un article publié dans la Revue de Dublin, il y a quelques années, article que l'on a lieu d'attribuer au Cardinal Wiseman, et qui a mis fin entièrement a une controverse suscitée par le professeur Powell. Cette analyse a déjà paru chez M. Saddlier en 1849.

Nicolas Copernic, prêtre de l'église catholique et le père de l'astronomie moderne, fit son éducation scientifique, à l'université de Bologne, ou Laplace nous dit que l'*astronomie y était enseignée avec distinction*, à Rome il fut depuis nommé comme professeur et pendant 4 ans il fit des leçons à un auditoire nombreux, sur l'objet favori de ses études.

Après avoir découvert LA VRAIE THÉORIE DU SYSTÈME SOLAIRE il continua pendant trente-six ans, avec une ferme résolution, la tâche laborieuse *d'appuyer son opinion sur des preuves et des observations. Telle fut la raison qui retarda la publication de son système pendant trente-six ans*, dit un de ses biographes anglais de la société de la propagation des connaissances utiles, et un compatriote protestant de Copernic, Kart Adolf Meuzel, historien distingué, donne une seconde raison de ce délai c'est-à-dire son indifférence à la réputation: et il ajoute *cette découverte eut son premier promoteur à Rome et Copernic s'il eut besoin d'un protecteur l'aurait trouvé dans le pape Paul III si ami des sciences.*

L'opinion de Copernic sur le fait du mouvement de la terre était si bien connue qu'il fut publiquement satyrisé dans une farce représentée sur le théâtre d'Elbing, mais en même temps sa popularité déjà était si grande que la pièce fut sifflée, pendant beaucoup d'années ensuite la publication de son œuvre fut requise par le cardinal de Schonberg qui accompagna sa demande des fonds nécessaires pour son impression, on a une lettre du cardinal sur ce sujet elle est de l'année 1536, un autre dignitaire de l'église l'évêque de Colm lui-même surveilla la publication de l'œuvre et elle fut dédiée au pape Paul III, par ce motif même, dit Sir David Brewster que l'autorité du souverain Pontife, RÉDUIRAIT AU SILENCE CEUX QUI ATTAQUAIENT CES OPINIONS, PAR ARGUMENS TIRÉS DE L'ECRITURE.

Il résulte donc, de ces faits, que c'est à Rome, que nous sommes redevables, de cette nouvelle théorie du mouvement de la terre: *puisque c'est à Rome qu'elle a pris naissance, puisque c'est à Rome quelle a été mûrie et appuyée et que sans le secours quelle trouva à Rome dans le concours même du souverain Pontife et des cardinaux* son apparition suivant toute probabilité humaine, eut été renvoyée à une distance, que l'on ne peut guère maintenant calculer.

Galilée, était né à Pise en février 1564, dans sa jeunesse, il fut destiné à la profession médicale, mais ayant montré un gout prononcé pour les mathematiques son père consentit à ce qu'il s'y appliquat. A l'âge de 26 ans, quittant les écoles des sciences, il fut distingué par le cardinal del Monte, et recommandé au duc de Toscane, comme un jeune homme de grande espérance. Il fut alors nommé professeur de mathématiques dans sa cité natale.

Galilée poursuivit ses recherches dans la physique avec une ardeur et une diligence toujours croissante, ne craignant pas de montrer à mesure de ses découvertes la fausseté de bien des opinions reçues jusqu'alors sur l'autorité d'Aristote, on observe toutefois ici que l'apreté et la vigueur avec lesquelles il attaquait les erreurs existantes, amena une rupture entre lui et ses auditeurs, qui en vint jusqu'à l'inimitié et à la fin rendit son séjour si désagréable à Pise, qu'il en partit, si David Brewster observe ici que *c'était un défaut, en Galilée de ne pas tenir asser compte de l'esprit de son siècle et de la difficulté que les découvertes rencontreront toujours au premier abord.* Quant on veut éclairer les esprits il faut savoir les convaincre mais il est peu nécessaire de les choquer.

En 1592 Galilée vint à Venise, où il obtint la chaire de mathématiques dans l'université de Padoue, là il resta jusqu'en 1610, lorsque le duc Come II l'appela à Florence pour être son mathématicien, or cette période fut glorieusement employée par la science car c'est alors qu'il inventa le télescope, perfectionna le thermomètre, fit plusieurs écrits remarquables, compléta et acheva un grand nombre d'autres découvertes.

Galilée vers 1611 visita Rome, sa renommée l'avait précédé depuis longtemps, nulle part, ses découvertes étaient appréciées, son mérite prisé comme dans la capitale du monde chrétien. Son séjour fut un triomphe continuel, et il fut comblé d'honneurs, aussi dit Salisbury, il était accueilli par tout honorablement, et il voyait tous les palais des cardinaux, des princes et des prélats s'ouvrir pour lui comme maisons d'amis privés et intimes quand il plaça ses telescopes dans le jardin du cardinal Bandini tous accouraient grands et prélats, nobles et plébéins pour contempler les nouvelles merveilles offertes aux regards humains, et enfin entr'autres distinctions on cite qu'il fut reçu membre d'une société illustre dans Rome l'académie Lycœn qui réunissait tout ce que Rome avait de plus célèbre.

Galilée avait acquis en ce moment réputation, richesses, position et honneurs; avec le loisir et les moyens mis à sa disposition, il pouvait poursuivre avec tout avantage, sa carrière professionnelle et ajouter chaque jour de nouveaux accroissements à sa science et de nouveaux lauriers à sa couronne. Ses élèves étaient appelés à remplir les chaires de sciences dans les principales universités de l'Italie, des philosophes, des princes des prélats étaient ses amis et ses correspondants. Mais cependant toute cette distinction ne suffit pas à Galilée, enflé de tant de succès comme savant, exhalté par les applaudissements de tant d'admirateurs, il se résolut de résoudre toutes les difficultés du système de Copernic et en particulier les difficultés que l'on trouvait dans les Saintes Ecritures, et alors il commença cette série d'épitres théologiques connu de tous ceux qui sont au courant de son histoire, et qui furent plus tard le sujet de sa mise en accusation.

Ce ne fut qu'au bout d'un temps considérable toutes fois que l'on prit les moyens convenables pour arrêter ses efforts et sa nouvelle doctrine. Rome qui avait encouragé Copernic et appuyé son système, ne pouvait pas désirer de troubler son continuateur et cela est si vrai c'est que lorsqu'un des ennemis de Galilée eût soumis au tribunal du St. Office copie d'une lettre qui pouvait lui nuire l'Inquisition en réclama l'original, qui ne pouvant être fourni, toutes procédures contre lui furent arrêtées et le dessein du dénonciateur fut renversé.

Les autorités de Rome en ce moment cherchaient si peu à attaquer ses nouvelles doctrines que au moment même où on l'a accusé de les écraser par le moyen de l'Inquisition, en ce moment même un savant distingué Torquato de Cuppis jésuite donnait alors des lectures dans le collége Romain pour soutenir le système de Copernic, tandis que dans l'université papale c.-a.-d. au collége de la Sapience un autre Jésuite délivrait aussi des lectures sur le même sujet. Ses correspondances et ses lettres nous montrent de même ce que l'on doit penser des intentions de ceux qui avaient alors l'autorité dans Rome.

Ainsi Mgr. Dini évêque de Fermo écrivant à Galilée lui dit que le cardinal Barbarini [depuis Urbain VIII,] lui a indiqué comment Galilée doit se comporter c-a-d. *avec circonspection et comme mathématicien*, et il ajoute que lui même [le cardinal] "n'a pas entendu un seul mot ni dans sa "congrégation ni dans celle de Bellarmin "sur le sujet de Galilée, bien que dans l'une "et dans l'autre on fait toujours première "mention de ces questions! Au dernier jour "de février 1615," Campoli l'ami de Galilée et depuis le secrétaire du Pape Urbain VIII écrit que Barbarini lui a répété que l'on demandait seulement de Galilée: *de ne pas sortir des limites de la physique et des mathématiques, de s'y tenir aux raisonnemens dont s'étaient servi Ptolemée et Copernic et de laisser l'Ecriture Sainte aux théologiens.*

Le même, écrivant *au 21 mars*, dit que le cardinal Bellarmin avait déclaré que "Galilée "en s'en tenant au système et à la démonstration, sans invoquer les Ecritures, serait "ainsi assuré contre toute contradiction."

Au 19 du mois d'avril, Mgr. Dini, dans une lettre à son ami lui dit "que Bellarmin l'a encore assuré qu'il n'était pas "question à l'Inquisition de Galilée et qu'en "suivant la marche qu'on lui avait indiquée, "c'est-à-dire de ne parler que comme un "mathématicien sur un pareil sujet, il ne "rencontrerait aucune attaque."

Or, tout cela ne pouvait suffire à Galilée, il voulait qu'on lui laissât absolument le champ libre et qu'on admit tout à fait sa théorie telle qu'il la démontrat, comme une vérité incontestée et incontestable, et il ne pouvait rester en repos jusqu'à ce qu'il eût réussi dans son dessein.

Ainsi presque aussitôt après cette assurance des dispositions favorables où l'on était à son égard, nous le voyons sans être cité et de lui-même, aller comparaître devant l'Inquisition et demander: ce que l'on devait croire sur le système de Copernic. Il fut bien reçu et encouragé pour son zèle pour les sciences: et il proclame ainsi son triomphe: "mon affaire a été renvoyée en "tant que je suis personnellement concerné "les cardinaux m'ont dit tout le résultat, ils "ont agi avec les procédés les plus libéraux "et les plus touchants, avec l'assurance "qu'ils ont aussi bien compris ma candeur "et ma sincérité que les derniers desseins "de mes persécuteurs [ceux qui l'avaient "dénoncé] de manière qu'en tant que je suis "concerné, je puis retourner chez moi "quand je voudrai."

Mais il ne retourna pas, son ardeur et toute l'impétuosité de son caractère le retinrent "il reste afin d'obtenir la décision que son opinion est d'accord avec la Sainte-Ecriture."

Alors, aidé de l'un des prélats qui se prêtait à ses vues, il continua à prier l'Inquisition de rendre une décision. Les cardinaux reçurent froidement cette demande, et la re-

jettèrent de jour en jour, jusqu'à ce que le Pape fatigué de toutes ces instances, exigea enfin, *suivant le désir de Galilée* que l'affaire fut examinée par l'Inquisition.

Or, tandis qu'un contemporain nous dit que le jugement rendu établissait seulement « que la doctrine de Galilée paraissait contraire à la Ste. Ecritere." Galilée lui-même écrivant le lendemain de cette décision, nous en dit: « que le résultat n'en a pas été favorable à ses ennemis; que la doctrine de « Copernic, n'a pas été déclarée hérétique, « mais seulement non consonante à la Ste. « Ecriture. D'où résulte, ajoute-t-il, la « prohibition, seulement, des livres dans lesquels cette consonance est établie."

Or, quoique les inquisiteurs jugèrent prudent de lui imposer tout à fait le silence sur un pareil sujet, cependant ils ne le firent point. Commissionnant seulement un des leurs, c'est-à-dire le cardinal Bellarmin, de voir Galilée, pour lui notifier leur décision, et pour essayer par voie seulement de persuasion amicale, de l'engager à cesser *d'agiter* cette question; et en même temps que s'il tient à garder son opinion, de la garder en paix.

Ce fut seulement quant cet expédient eut manqué que le cardinal Bellarmin le réduisit juridiquement au silence; tout en évitant tout ce qui eut pu sans nécessité irriter son orgueil blessé: “ ainsi il lui fut même “ donné une attestation poitive qu'il n'était “ pas obligé de renoncer à son opinion.

Immédiatement après cette circonstance, il fut admis à une audience très-longue et très-amicale du Souverain Pontife, et fut congédié avec toute démonstration de bienveillance et d'égards.

Tel est le récit fidèle de l'Inquisition sur la doctrine de Galilée; elle eut lieu par “ ses propres recherches, contre les avis de ses amis” et eut pour cause “ son désir excessif de donner la règle dans l'interprétation des Ecritures.

Elle fut accompagnée de beaucoup d'indiscrétion et d'intempérance de sa part, et de beaucoup de bonté et de bons sentimens de la part de la Cour; laquelle lui laissa toute liberté de ses opinions, mais par une “ précaution convenable au bien de l'Eglise” le réduisit à garder seulement le silence: elle ne condamnait pas la Doctrine même, car elle laissait à toute autre docteur la liberté d'appuyer lui-même ces vues: et cela est si vrai, c'est qu'au moment même ou cette Décision était redigée, la chaire d'astronomie dans l'université royale de Pologne fut offerte à l'immortel Kepter qui, après Galilée, était le plus actif et même avant Galilée, et tous autres le plus habile avocat du système de Copernic en ces jours.

Mais alors, dira-t-on, *pourquoi Galilée était-il réduit au silence et Galilée seul.* La réponse se trouve dans une dépêche de l'ambassadeur de Florence, datée du jour qui précéda la sentence où il représente “ Galilée, comme intraitable, résistant à tous “ ses amis, emporté dans ses opinions, véhé-“ ment et obstiné et enfin passionné.”

Après tout cela, le savant, l'astronome, fut admiré, estimé et traité par tous comme auparavant; c'est alors que le cardinal Barbarini composa des vers en son honneur, peu après il montait sur le trône Pontifical. Au milieu de tout cela le système de Copernic gagnait toujours et quant à Galilée, il suffisait que l'on fût son ami, ou que l'on partageât ses idées, pour que l'on fût placé près du Pontife en quelque poste d'honneur et de profit. Galilée est appelé alors amicalement à Rome afin d'offrir ses congratulations à son confrère d'académie, le cardinal, Barbarini, pour sa récente promotion au Pontificat. Il est comblé d'honneurs, et parmi les avantages qu'on lui confère, le Pape lui accorde une pension annuelle et viagère de cent couronnes pour lui, et une de soixante pour son fils Vincenzo. Ceci arrivait en 1624 et était destiné à consoler le savant et à montrer au monde chrétien que le Pontife n'était l'ennemi ni de Galilée ni de la science. Enfin partout on proclame “ que l'immobilité de la terre n'est pas une “ matière de foi et que la doctrine opposée “ n'est pas une hérésie.” Et le Pape s'exprimait souvent ainsi.

Chaque chose tournait donc à l'avantage de Galilée et de ses opinions, et rien ne pouvait plus y nuire si ce n'est l'immodération de son caractère. Or c'est ce qui arriva, c'est que son caractère l'emporta encore en une démarche qui fait aussi peu d'honneur à sa tête qu'à son cœur. A l'étonnement et à la surprise de tous en ce moment, il profite de la faveur dont il jouit à Rome, “ fa-“ veur dont un homme prudent eut usé au-“ trement,” il en profite pour publier ses *quatre Dialogues* dans lesquels non-seulement il donne toute prépondérance aux argumens de son opinion, mais deplus il traite l'opinion opposée et ses défenseurs avec ridicule et avec mépris. La première page adressée *au discret lecteur* Satyrise très-indiscrètement le décrêt de 1616 en nom propre et cela avec le sarcasme et l'ironie la plus amère.

C'était sans doute, une attaque audacieuse et l'air de défi avec lequel elle était portée, devait faire prévoir que tout tribunal, jaloux du respect public, ne se laisserait pas ainsi impudemment fouler aux pieds.

Ce n'est pas tout, l'écrivain eut de plus l'inconvenanace de faire des allusions blessantes pour le Pape, bafouant dans son dialogue, des argumens dont le Pape s'était servi auparavant pour discuter le mouvement de la terre. La reconnaissance eut bien dû l'avertir, de ménager celui qui toujours avait été son ami, et qui principalement en ce dernier temps avait marqué tant d'estime pour Galilée et ses opinions.

Neanmoins le trait fut lancé et il en résulta naturellement que l'on prit des mesures pour venger la violation des decrets de 1616 et Galilée cette fois fut appelé à Rome et cité devant la Congrégation qu'il avait attaquée, toutesfois par égard pour son grand âge “ on lui permit de venir à “ son loisir” et nous avons le témoignage du protestant sir David Brewster son biographe *que durant l'instruction, il fut traité avec l'indulgence la plus marquée* depuis qu'il *comparut devant le tribunal avec tous les égards dûs à un sage* et que bien qu'offenseur “ des lois, que l'in-“ quisition devait defendre, cependant la “ plus grande estime fut témoignée à son “ génie, et la plus tendre commissération à “ ses infirmités.

Sir David Brewster donne une très claire exposition, de l'état de la question en ce moment entre Galilée et les autorités romaines [en sa vie de Galilée,] il admet que depuis le temps de l'élévation au Pontificat d'Urbain VIII, “ Galilée devait se croire “ tout-a-fait libre de poursuivre toutes ses “ recherches et de publier toutes ses décou-“ vertes pourvu qu'il évitat les question théo-“ logiques;” et que la faveur particulière du Pontife pour lui, “ devait être regardée “ comme un hommage rendu à la science “ elle-même, et comme une déclaration au “ monde chrétien que la Religion n'était “ pas jalouse de la philosophie, enfin que l'E-“ glise de Rome, savait respecter et proté-“ ger le génie même en ceux qui l'atta-“ quaient.” Voilà ce que le protestant Brewster dit de la Cour de Rome, est-ce donc là du *fanatisme et du préjugé?* Le Procès et la condamnation qui furent faits, furent basés sur l'infraction du decret de 1616. Cela est évident par les documents fourni par Venturi; et Companella qui prend les intérêts de Galilée avec passion nous dit que l'infraction du jugement de 1616, fut la cause de la procédure de 1633, il est donc inutile même de dire que la doctrine fut mise de côté c.-à.-d. “ le système de “ Copernic en lui-même.” Nous avons vu que les plus hautes autorités à Rome le favorisaient, quelques-unes directement et activement, d'autres passivement, qu'en même temps les universités romaines l'enseignaient et bien plus que “Kepler le Luthérien fut reçu “ alors à Rome et nommé à la chaire d'as-“ tronomie après avoir été persécuté en son “ pays, et après que la doctrine du mouve-“ ment de la terre eut été condamnée par “ les théologiens protestants de Tubingen “ comme diabolique et contraire à la Bi-“ ble.”

Pour refuter encore cette charge que l'inquisition condamna “ la théorie de Ga-“ lilée” en même temps que sa “ témérité “ à vouloir tout plier à son son sentiment.” On peut encore remarquer, qu'en ce temps les esprits à Rome étaient très libéraux et très larges vis-à-vis de la science, et bien au-dessus des pays qui plus tard, comme les pays protestants, ont pris à tâche de décrier l'esprit éclairé et élevé de l'Italie.

En ce moment elle pouvait se vanter d'hommes tels que Léonard de Vinci Francastori, et Cisalpini. Ses académies étaient le résultat, comme la preuve de sa vigueur et de la générosité de sa passion pour la science. Celle de Lyncœn à Rome, à elle seule pourrait honorer quelque pays ou quelque siècle que ce fut. Sa fondation précéda d'un demi siècle la fondation de la société royale de Londres, et l'Académie française de Paris et fut à ce qu'il paraît le modèle sur lequel ces deux sociétés furent établies suivant Salisbury.

Mais pour en revenir à notre sujet, disons que c'est la mode des petits esprits de déclamer sur le châtiment de Galilée, il parait certain qu'il ne ne fut mis aux arrêts que quatre jours, après quoi nous le voyons dans la maison d'un archevêque y recevant l'hospitalité jusqu'à son retour à Florence.

Est-ce qu'un “ prélat aurait ainsi ho-“ noré un hérétique, un homme vraiment “ condamné comme hérétique,” non cela n'est pas possible. Donc Galilée n'a pas été déclaré hérétique pour avoir soutenu le système de Copernic, le système de Copernic regardé comme hérétique par des théologiens protestants de Tubingen, n'était nullement condamné à Rome où il était publiquement enseigné par Kepler et par d'autres dans les université papales, et Galilée en 1633, suivant les Protestants mêmes, n'a pas été condamné pour l'avoir soutenu mais pour avoir enfreint seulement, l'édit de 1616 “ qui suivant Galilée “ lui-même ne condamnait pas le système “ de Copernic, mais seulement l'abus que “ Galilée avait fait de la Sainte Ecriture.

Mais, dira-t-on alors, et c'est là la grande difficulté de toute cette affaire, est-ce que l'opinion de Galilée, n'a pas été déclarée hérétique dans le jugement.

Non, répond le Cardinal Wiseman, et sa haute autorité et sa science profonde des usages de l'église méritent une grande confiance dans l'explication qu'il donne des termes mêmes du jugemment, que l'on a cru pouvoir invoquer si victorieusement contre la cour de Rome, ou contre la congrégation romaine qui l'a rendu.

“ Non l'opinion de Galilée n'a pas été “ déclarée hérétique” et en croyant autrement, on se laisserait tromper “ par certains “ mots d'usage d'une pièce légale, et par les “ phrases usuelles d'une cour de justice,” sans prendre garde au sens universellement admis de ces termes (public acceptation) qui plus que leur construction grammaticale doit toujours decider de leur signification.

Les mots *hérétique* et *hérésie* dans la sentence de 1633 ne sont que du style de cour (stylus de Curiæ,) leur explication est décisive par les mots même du Souverain Pontife au nom duquel la sentence a été rendue. Non, dit le Souverain Pontife “ l'église n'a pas condamné ce système” et non-seulement il ne s'agit pas du système de Copernic mais du système même tel que soutenu par Galilée. “ l'Eglise n'a pas “ condamné ce système et il ne doit pas être “ considéré comme hérétique, mais seule-“ ment comme téméraire.”

Mais dira-t-on: “ ne voyons-nous pas les “ deux propositions du jugement, l'une dé-“ clarant l'opinion de l'immobilité du soleil, “ l'autre celle du mouvement de la terre, “ l'une et l'autre condamnées comme res-“ pectivement hérétiques et erronées dans “ la foi.

“ Oui, mais tandis que la rédaction de la “ condamnation est seulement l'œuvre de “ ceux qu'on appèle qualificateurs, et qui “ sont des officiers inférieurs de l'inquisition “ comme les actes d'accusation dans les cours “ sont rédigés, avec tous leurs superfluités “ par les greffiers. Pendant ce temps là, “ toute l'histoire du procès de Galilée, “ montre que les juges ont laissée la ques-“ tion comme ils l'ont trouvée et nous sa-“ vons quelle n'a jamais été declarée héré-“ tique.

“ Mais pourquoi a-t-elle été qualifiée “ d'hérésie dans la sentence?” répondra-t-on, la raison en a été énoncée plus haut et nous la donnons ici encore: “ c'est qu'il “ était du style de cette cour, établie prin-“ cipalement contre les fautes d'hérésie, de “ qualifier, par une application ou extension “ naturelle de langage, de qualifier toute “ offense qui comparaissait devant elle com-“ me hérésie:” “ *Ainsi des infractions qui* “ *ne sont aucunement contre la foi, bien* “ *plus même des matières de fait qui n'ont* “ *rien* de commun avec l'opinion; *et ainsi la* “ *punition même d'excommunication in-*“ *fligée à ceux qui sont les plus fermes et* “ *les moins suspects dans la foi,*” *mais* “ *pour quelque faute morale, constitue* “ *dans le langage de la cour un hériti-*“ *que*:” et pour prouver que ceci n'est pas une explication adoptée pour le bénéfice de cette question présente que quiconque en veut la confirmation consulte le directorium inquisitorium de Nicolas Eymerick, ouvrage fait bien avant que l'on songeat à Galilée.

Ce fut donc seulement dans ce sens large et impropres mais technique que l'opinion de Galilée fut déclarée *une hérésie*; et cette circonstance ne donne pas plus la preuve que cette opinion fut jugée comme telle dans le sens propre et ordinaire du mot, pas plus que le langage de nos cours de loi ne prouve “ qu'en tel cas un homme etait le “ débiteur de la Reine, un autre a tenté de “ la tuer, et quelle disposera des quatre “ quartiers d'un homme exécuté pour trahi-“ son.

En conclusion l'auteur de cet article ajoute que dans ce temps là le Grand Bacon l'orgueil de l'Angleterre rejettait avec *le plus grand dédain dit Hume, le système de Copernic*, le grand astronome danois Tycho Brahe refusait aussi de l'admettre, le professeur Huguenot Ramus ne voulut jamais l'adopter, et nous avons vu, ce que les théologiens protestants de Tubingen décidèrent par rapport à Kepler, or tandis que les protestants, savent très-bien excuser et même quelquefois justifier, la condamnation de Tubingen et l'incrédulité de Bacon et des autres, comment iraient-ils reprocher à Rome avec tant d'amertume, *ses simples mesures de précaution* (pour le dépot de la foi.) Mais comment se fait-il aussi que des catholiques se montreut donc si sévères, si rigoureuxmême si injustes? Telle est l'analyse de l'article publié dans la Revue de Dublin. Nous avons retranché quelques passages inutiles au sujet actuel et ajouté quelques mots d'explication. Mais malgré ces légères modifications, nous sommes assurés d'avoir conservé toujours le sens et la portée des argumens.

UN LECTEUR.

—Les deux goëlettes la *Highland Maid*, Bernier maître, du Cap St. Ignace, avec chargement d'avoine, pois, beurre, œufs, etc., pour notre marché, et la *Providence*, sous le commandement du capitaine Menard, de l'Islet, ont pénétré hier dans le port, et marqué le début de la navigation du printemps. Le vapeur *Notre-Dame de Lévi* fait ce matin la traversée devant la ville.—*Le Canadien*.

Sinistre dans les glaces.

Un nouveau terrible sinistre arrivé en mer vient de nous être révélé. A aucune époque, il n'eût pu produire une sensation plus profonde sur les esprits, qu'au moment même où s'épuisent une à une les dernières chances qui permettent encore quelques lueurs d'espépoir en faveur du “ Pacific.”

Le paquebot à voiles “ Germania” , capitaine Wood, arrivé dimanche à New-York, a quitté le Hâvre le 29 janvier. La traversée a été longue et pénible. il a eu à lutter contre d'épouvantables tempêtes, et à rencontrée sur sa route beaucoup de glaces. Le 26 février, par 45o 3' de latitude nor d, et 46o 40' de longitude, il se trouva parmi des montages de glaces. La nuit suivante, il était environné de bancs de glaçons s'étendant à perte de vue vers le nord. Il parvint heureusement à se dégager en changeant de route.

Le surlendemain, 28, on aperçut, par l'avant du “ Germania” une embarcation flottant à l'aventure; aussitôt on mit en mer un canot de secours, et l'embarcation étrangère ayant été abordée, on reconnut qu'elle contenait encore un homme vivant auprès de quatre cadavres.

Le malheureux survivant avait les pieds et les mains gêlés; il était à demi-mort de froid, de faim et d'épuisement. Lorsque les premiers secours lui eurent été prodigués, il put rendre compte de sa situation, et révéler une catastrophe qui, sans cela, eût probablement été ensevelie comme tant d'autres, parmi les horreurs ignorés de l'Océan.

Thomas W. Ney, de New-Bedford, était à bord du trois mâts “ John Rutledge,” parti de Liverpool le 16 janvier. Le 18 février, par 45o 34' de latitude et 46o 56' de longitude ouest, le “Rutledge” rencontra des glaces dont il se dégagea une première fois; mais peu à près il donnait contre une montagne flottante, et fracassait son avant à tel point, que vers six heures de l'après-midi, il était devenu impossible de le maintenir à flot. Il ne restait donc plus qu'à abandonner le navire. Cinq embarcations furent mises à la mer, dont quatre s'éloignèrent complètement chargées de monde. On a aucune nouvelle de leur sort, M. Atkinson, second du navire, et d'autres allaient s'embarquer dans la cinquième, lorsque l'amare se brisa, et le canot fut entraîné en dérive emportant treize personnes. Le second et ceux qui, comme lui, restaient encore à bord furent englouties avec le bâtiment—C'est cette cinquième embarcation qui devait plus tard être recueillie par le “ Germania”.

Ney et ses compagnons se dégagèrent des glaces de leur mieux, mais ayant eu le malheur de briser leur boussole, et le temps étant extrêmement nébuleux, il leur fut impossible de savoir dans quelle direction ils avançaient. Les malheureux naufragés flottèrent ainsi au hasard sur l'Océan, dans l'espoir de rencontrer un navire, qui ne se montra point à l'horizon. Les jours et les nuits s'écoulèrent ainsi, et au milieu des horreurs du froid et de la faim, la mort commença à frapper ses victimes parmi les treize.

Chaque fois que l'un d'eux mouraient, les autres jetaient son corps à la mer. Ce supplice dura neuf jours entiers. Quand le “ Germania” survint, la force avait manqué au seul survivant, pour jeter à la mer ses quatre compagnons morts les derniers. Parmi eux, était Mme. Atkinson, la femme du second, qui avait vu son mari englouti avec le navire.

Le capitaine Wood du “ Germania” fit tout ce qui était en son pouvoir pour sauver, s'il en était temps encore, quelqu'une des quatre autres embarcations. Il mit en panne jusqu'au lendemain, et quand il reprit sa route, ce fut en continuant à veiller très attentivement à l'horizon; mais rien n'apparut qui pût même servir d'indice sur le sort du reste de l'équipage et des passagers du “ John Rutledge.” Cependant M. Nye pense qu'un trois-mâts-barque, qui a été vu sortant des glaces à peu près au temps du désastre, peut avoir recueilli quelques-uns des naufragés. C'est à peu près le seul et incertain espoir qui s'attache à leur salut.

Quand on a lu ces détails, la première pensée se reporte presqu'invinciblement sur le “ Pacific,” dont tant d'affections et d'intérêts s'efforcent de calculer la fortune probable. Le sort du “ John Rutledge” est, à ce point de vue, un coup de plus porté aux espérances. Aussi, l'impression générale semble-t-elle désormais se rendre à une évidence fatale. On a renoncé à jamais revoir le “ Pacific,” et on ne regarde plus comme possible que le salut isolé de quelques-uns de ses naufragés, qui auraient pu être arrachés à la mort dans une embarcation, par la rencontre providencielle de quelque bâtiment sauveur.

Dans les premiers temps de l'absence du steamer attendu, nous avons comme tant d'autres, été lent à nous alarmer, et avons surtout recherché les probabilités qui pouvaient nous faire envisager le sort du “ Pacific” sous un jour rassurant. Aujourd'hui, quelques journaux expliquent longuement les raisons, malheureusement trop plausibles, qui leur font abandonner tout espoir, et les portent à regarder sinon la perte de tous les passagers, du moins celle du vapeur, comme certaine. Ces raisons, nous n'avons pas le triste courage de les énumérer ici. Elles sont dans tous les esprits, il y a longtemps déjà que les pressentiments du cœur s'en étaient rendu compte parmi les parents, les amis pour qui l'incertitude n'a été qu'une lente torture, une agonie prolongée. Et pourtant nul ne saurait dire que toute chance est épuisée, que tout espoir est impossible. A ceux qui n'en ont point abandonné la possibilité favorable, nous ne voudrions pas enlever cette dernière consolatson, et tous nos vœux sont pour qu'un jour, nous nous trouvions avoir tort de ne l'avoir pas partagée nous-même jusqu'au bout.—*Courrier des Etats-Unis.*

Nouvelles de l'Etranger.

On lit dans la correspondance parisienne du *Courrier des Etats-Unis.*

Paris, 17 mars 1846.

Il y a peu de chose à ajouter aux récits du *Moniteur* et de la *Patrie*, sur le grand évènement que 101 coups de canon ont annoncé hier à la France. Les détails plus spéciaux que j'ai pu recueillir portent que l'accouchement de S. M. a été des plus laborieux. L'enfant se présentait par la tête et menaçait d'être étouffé. Il a alors été question un moment de chloroformer S. M., et l'on ajoute que le médecin de la reine Victoria, mandé depuis plusieurs jours aux Tuileries à tout évènement, se tenait prêt pour cette opération; mais la crainte d'accidents nerveux plus dangereux que les efforts mêmes que l'on voulait conjurer, a fait renoncer à ce projet et l'on a eu recours à d'autres moyens usités, qui aident au travail de la nature mais sans exposer la vie du malade.

L'Empereur a été très-profondément ému.

Le prince Louis-Lucien Bonaparte, venu d'Angleterre pour assister à ce grand évènement de famille, malgré les souffrances que lui faisaient éprouver les suites de la chute d'un buste pesant sur l'orteil, s'est fait transporter sur sa chaise aux Tuiles, mais ses souffrances étaient telles que l'Empereur a exigé de lui qu'il se fit representer par son fils à cette réunion solennelle.

Le prince impérial parait très-bien portant. Il est remarquable par un large développement de la tête; il a été ondoyé dès ce matin. Il porte les noms, assure-t-on, de Louis Napoléon-Eugène, noms de ses parents, plus ceux de Jean-Joseph, noms du Saint Père son parrain, et de la reine de Suède, sa marraine. Les ministres sont revenus aujourd'hui en grand costume féliciter l'Empereur, ainsi que le corps diplomatique et les plénipotentiaires; mais on a dû généralement se contenter de se faire inscrire, et les autres réceptions officielles ne commenceront que demain; des députés sont partis immédiatement pour porter la nouvelle aux représentants du gouvernement à l'étranger.

Un diplomate a fait parvenir à l'un des grands corps de l'Etat en permanence, attendant l'évènement, un volume de Voltaire où se trouvent les vers suivants au prince Palatin, datés de Fernay le 9 juin 1761, et qui forment un à-propos des plus piquants:

“ Est-ce une fille, est-ce un garçon?
Je n'en sais rien, la Providence
Ne dit point son secret d'avance,
Et ne nous rend jamais raison.
. . . .
“ S'il nous donne un prince, tant mieux
Pour tout l'Etat, et pour son père;
Surtout s'il a son caractère
C'est le plus beau présent des cieux!
“ Si d'une fille, il nous régale
Tant mieux encore! C'est un bonheur:
En grâce, en beautés, en douceur
Je la vois a sa mère égale.”

Voltaire, en envoyant ces vers à l'électeur Palatin, Charles-Théodore, ajoute au bas cette ligne, qui complète d'une étonnante façon l'à-propos: “ Puisse la paix servir d'époque à la naissance du prince qu'on attend!”

La chronique habituelle a peu d'intérêt auprès de ce grand fait dynastique; toutefois pour remplir mon rôle jusqu'au bout, je poursuis. Il paraît qu'il y a eu quelques derniers tiraillements aux récentes conférences, non seulement sur les questions de la navigation du Danube et de rectification de frontières, mais sur certaines conséquences que l'on voulait faire découler du cinquième point. Aucune chance, cependant, je ne dirai même pas de rupture, mais de malentendu prolongé. Il devient positif que l'Angleterre n'obtient pas tout ce qu'elle demande, qu'on a dû ne pas lui dissimuler l'inopportunité de ses prétentions, et que nos alliés boudent un peu.

On remarque de plus en plus la froideur qui paraît exister entre les plénipotentiaires russes et autrichiens, et l'on en conclut que si l'empire d'Autriche avait encore à lutter contre quelque insurrection, il ne devrait plus désormais compter que sur lui-même. Les Piémontais parlent beaucoup du bon accueil que les négociateurs russes ont fait à M. de Cavour. Inutile de rapporter ici les conséquences sans doute exagérées qu'en tirent les politiques qui ne veulent voir dans cette paix qu'une transition vers des remaniements possibles de la carte d'Europe. Il y a, d'ailleurs, une explication actuelle, très plausible, du rapprochement de la Russie et de la Sardaigne. Outre l'estime que la bravoure des combattants de Traktir a dû inspirer aux Russes, on sait que le roi Charles-Albert eut des relations d'intimité politique avec l'empereur Nicolas, qu'il le reçut à Gênes en 1846 et lui recommanda alors particulièrement ses fils. Lorsque la guerre fut discutée au Parlement de Turin, on reprocha très amèrement au feu czar d'avoir oublié tous les usages reçus entre souverains et de s'être abstenu de répondre à la notification de l'avènement de Victor-Emmanuel. Ce souvenir parut émouvoir les Chambres comme un affront national. Quelle qu'ait pu être l'arrière-pensée du czar en témoignant cette défaveur à la Sardaigne, il est certain que le nouvel empereur désire effacer tous les anciens froissements, et qu'ayant connu personnellement Victor-Emmanuel, alors duc de Savoie, dans son voyage en Italie, il a plus de motifs qu'un autre de renouer ses relations avec le jeune souverain.

On annonce qu'il reste en caisse sur les trois emprunts 120 millions et qu'il doit en être encore versé par les souscripteurs cinq cent trente-cinq autres. Cette situation est assez bonne surtout si on la rapproche du chiffre de l'augmentation des revenus de contributions directes, qui est (d'après les calculs donnés par le *Pays*) de 14 millions et demi sur le mois de février de l'année dernière.

On parle aujourd'hui de mesures extraordinaires pour hâter le développement de notre colonie d'Afrique. On va jusqu'à dire que des masses de colons y seraient transportées, notamment plus de cinquante mille Chinois qui seraient appelés à y cultiver en grand le mûrier et le coton. Ces Asiatiques laborieux, sobres, entreprenants et toujours portés à l'émigration, s'acclimateraient sans doute aussi aisément en Algérie que dans les nombreuses îles d'Asie où on les retrouve comme ouvriers et cultivateurs, dans la colonie espagnole des Philippines dont ils forment le principal élément des popolations, et en Californie où ils sont déjà par milliers.

Les difficultés du transport et des distances sont aujourd'hui amoindries par la vapeur. Il resterait à examiner s'il convient politiquement et moralement de mêler à tant de races disparates, qui ne sont que juxtaposés dans l'Afrique, cette autre race dont les qualités sont accompagnées de défauts tels que l'avidité et la fourberie. Nous avons à Alger plusieurs milliers de Maltais, à Oran une moitié de la ville espagnole, à Sétif des Génevois, ailleurs des Allemands ou des Alsaciens, sans compter les grandes divisions indigènes des Maures, des Bedouins et des Kabyles.

En présence de cette Babel de peuples, la France, proprement dite, n'est représentée que par soixante mille colons à peine, venus de la mère patrie. Avant qu'un nouvel appel soit adressé aux étrangers, on ne doit pas douter que la prévoyance du gouvernement aura élargi et facilité l'accès à nos capitalistes, à nos ouvriers. Mais à cette condition, il faut applaudir à tout ce qui pourra favoriser les grandes cultures, et après les blés, première richesse de l'Afrique et première nécessité de la France, rien ne saurait être d'un plus riche avenir que le coton. Nos manufactures se féliciteront de voir rapprocher ainsi la production qui les alimente. Ce serait là un évènement industriel de premier ordre.

A son retour de l'Algérie, où il compte se rendre, l'empereur doit visiter le berçeau de sa famille. La Corse ne revit plus Napeléon 1er depuis le Consulat. Elle se glorifia de sa renommée, mais n'eut, il faut le dire, qu'une bien faible part à ses largesses. Il y avait alors tout à faire, le sol de la Corse était encore si peu praticable, et, en outre, les croisières englaises rendaient si difficiles les rapports de l'île avee le continent, qu'il ne faut pas s'étonner si la plus grande illusration de ce pays n'y laissa aucune trace matérielle. Les nombreuses et belles routes ouvertes par les ordres de Fouis Philippe ont déjà apporté un changement sensible à l'aspect de la Porse, à sa culture et même à ses mœurs. Les propriétaires, pouvant aujourd'hui vendre les bois de leurs maquis aux usines, ont cessé de voir des ennemis dans ces continentaux qui viennent s'établir parmi eux. Plusieurs manufactures et des établissements métallurgiques y fonctionnent avec succès. La présence de Napoléon III, outre les fêtes qui l'attendent, sera certainement l'occasion de nouvelles et importantes mesures.

En présence de tous nos élements de prospérité et des apparences favorables des récoltes, on constate avec regret que la cherté générale des vivres reste à peu près stationnaire. La baisse est à peine sensible sur quelques articles, et les falsifications des denrées continuent, en même temps, à exciter les justes plaintes du peuple et les rigueurs des autorités. A Saint-Etienne, le maire a dû afficher les dispositions de la loi contre les falsifications, comme première satisfaction donnée à la clameur publique.

Ces divers faits ne sont pas sans influence sur les affiliations aux sociétés secrètes, toujours prêtes à exploiter et aigrir le mal. Quant à la crise alimentaire, chacun a remarqué la large place que le discours impérial y avait consacrée. En la qualifiant de malheur et de danger, l'empereur a assez montré qu'il ne se payait point des sophismes qui prétendent voir là un signe de richesse nationale, et par là même il a pris l'engagement de poursuivre, dans la mesure du possible, le problème populaire de la vie à bon marché.

La sollicitude du gouvernement s'est aussi portée sur une meilleure alimentation de notre armée d'Orient comme moyen de diminuer les maladies scorbutiques et autres qui y régnent. Des chargements de légumes frais et d'herbages ont été expédiés de Constantinople en Crimée; des mesures analogues sont prises dans les hôpitaux où le scorbut, malheureusement compliqué de typhus, a pris un caractère épidémique. Il serait inutile de le dissimuler, aujourd'hui que la paix se fait et que, d'ailleurs, les Russes sont eux-mêmes décimés par les affectations typhiques les plus intenses; notre armée ne compte pas moins de trente mille malades répartis entre les embulances et les hôpitaux. Au moment de décider le retour de cette armée, tout au moins de 80 mille hommes, le gouvernement s'est préocupé très-sérieusement des conséquences possibles de cette rentrée tant que les maladies et, pour dire le mot, les épidémies de scorbut et de typhus n'auront pas cessé. Rien ne serait plus fâcheux, en pareil cas, que l'entassement des soldats sur les navires, les agitations de la traversée et le logement de ces masses de troupes plus ou moins travaillées, dans les villes de passages.

Pour prévoir tous ces inconvénients, le gouvernement a chargé d'une mission spéciale le docteur Mêlier, organisateur du nouveau système quarantenaire. Ce médecin est parti pour inspecter les établissements sanitaires du littoral du Midi, avec le docteur Alquier. Le général Rostolan, commandant la 9e division militaire, qui était venu assister à la session du Sénat, a reçu aussi l'ordre de retourner immédiatement pour prendre toutes les mesures préalables avant le rappel de l'armée. En même temps, les précautions les plus actives ont été recommandées à nos chefs en Orient; les distributions de vivres frais et surtout d'herbages ont déjà produit d'heureux effets en Crimée, pour l'extinction du scorbut; il reste à lutter aussi efficacement contre le typhus qui sévit dans les hôpitaux de Constantinople et qui nous coûte plusieurs de nos meilleurs médecins. Rien ne sera négligé là aussi, nous en avons la conviction. Les Anglais, d'abord plus maltraités que nous, sont arrivés à l'assainissement complêt de leurs hôpitaux: les nôtres sont plus considérables et exposés aux dangers résultant du nombre même des malades; mais une volonté ferme, aidée de la science, pourra triompher bientôt d'une maladie qui tient à des causes heureusement passagères, à l'agglomération des hommes, et nullement à l'air de Constantinople qui est très-pur.

Le grand traité de M. Mires avec la ville de Marseille paraît éprouver des difficultés imprévues. On dit qu'un conflit se serait élevé au sujet d'une partie des terrains cédés, entre l'administration municipale et le chemin de fer, qui y prétendait. Le conseil d'Etat n'aurait pas encore approuvé le traité.

A. B.

LA DESTRUCTION DE SÉBASTOPOL.

Les détails suivants, sur la destruction de l'aqueduc de Sébastopol, sont donnés par le *Moniteur de la Flotte*:

“ Ce beau travail n'existe plus. Il vient, comme les grands forts, d'être détruit par la mine.

“ Le canal, ou grand aqueduc de Sébastopol, avait environ 12 verstes de longueur. Sa largeur était de 2 mètres, et sa profondeur moyenne de 2 mètres 50. Il était construit en pierres blanches et d'une manière très solide. Sa prise d'eau était établie au-dessus de Traktir. Il longeait en ligne droite cette plaine célèbre et passait au pied des mamelons que nous occupons. On le retrouvait encore en plusieurs autres endroits, et notamment à la petite baie du Carénage, qu'il traversait, sur une série de petits arcs en pierre, ce qui lui donnait l'aspect d'un aqueduc romain.

“ Son entrée dans Sébastopol avait nécessité des travaux importants. C'est cette partie seulement qui a été détruite et qui devait l'être. Il eût été complètement inutile de prolonger plus loin la destruction.

“ L'aqueduc de Sébastopol était destiné à alimenter les bassins de radoub qui avaient été, quelques jours avant, anéantis par la mine.

“ Le port proprement dit de Sébastopol, connu également sous le nom de port du Sud ou baie de l'Arsenal, est situé à 1,550 mètres de l'entrée de la rade et sur la rive sud. Il a 2,200 mètres de longueur. Sur le côté est du port, et à environ 200 mètres de son entrée, s'ouvre la baie à l'extremité de laquelle on a établi les bassins de radoub, auxquels il est impossible de savoir pourquoi on a donné le nom docks, puisqu'ils n'ont aucune espèce de rapport avec les établissements de ce genre.

“ Ces bassins comprenaient six formes de vaisseaux, construites en pierre et en granit, semblables à celles qu'on voit dans les ports militaires de France et d'Angleterre. Elles étaient taillées dans la terre et communiquaient avec la mer au moyen de magnifiques portes à écluses, qu'on ouvrait pour laisser entrer les navires de guerre qui avaient besoin de réparations. Lorsque le vaisseau était installé dans la forme, on en fermait la porte, et on y faisait le vide au moyen d'une machine d'épuisement, ce qui permettait de travailler aux réparations de la carène du bâtiment qui se trouvait à sec.

“ Cette opération se faisait de la manière la plus régulière. Le canal de Sébastopol, alimenté par l'eau de la Tchernaïa, servait ensuite pour remplir la forme et remettre à flot le vaisseau lorsque ses réparations étaient terminées.

“ Les six formes étaient disposées sur une seule ligne, deux par deux et parallèlement les unes aux autres. Les deux dernières, plus rapprochées que les autres du mur d'enceinte qui séparait cette partie de la ville de Karabelnaïa, devaient, d'après un projet récent qu'avait propose l'amiral Istomine, tué pendant le siège être allongées afin de pouvoir servir aux vaisseaux à hélice.

“ Il est impossible d'imaginer le soin, le talent, la persévérance qu'il a fallu déployer pour arriver à miner ces grands ouvrages, sous le feu des Russes, qui avant l'armistice, tiraient sans cesse sur la ville, de leurs batteries du nord.

“ Les bassins de radoub, improprement appelés docks, et le canal de la Tchernaïa ou canal de Sébastopol, avaient été construits par un ingénieur français, M. de Raincourt, auquel ils font le plus grand honneur.

“ Il y avait encore un travail hydraulique d'un grand intérêt, qui a été détruit pendant le siége: c'était l'aqueduc souterrain qui alimentait le grand réservoir et les fontaines de Sébastopol. Il prenait l'eau à une excellente source située à environ cinq verstes de la ville. Ce travail avait été construit par un ingénieur anglais, M. Opton, dont la famille habite encore la Crimée.”

A l'occasion de la naissance de son fils, l'empereur des Français a reçu quantité d'adresses de félicitations. Le *Moniteur* du 19 mars, dont nous accusions réception dans notre dernier numéro, en contient un grand nombre, tant de Paris que des départements de la France. Les plus importantes sont reproduites plus bas, avec les réponses de l'empereur. A la suite, on trouvera, sur le grand évènement qui les a provoquées, des appréciations de la presse anglaise, que nous donnons aussi d'après la traduction qui en parait sur le journal officiel français.

RÉCEPTION DES PLÉNIPOTENTIAIRES.

M. le comte Walewski, président du Congrès de Paris, chargé par ses collègues de porter la parole, s'est exprimé en ces termes:

“ MM. les plénipotentiaires au Congrès ont bien voulu me charger d'être en cette circonstance solennelle, leur organe après de Votre Majesté.

“ Je suis heureux et fier, Sire, de me trouver appelé à exprimer à Votre Majesté, au nom de l'Europe, les espérances, la joie qu'inspire de toute part l'heureux évènement dont la Providence a daigné vous combler, et qui en assurant, en consolidant la dynastie Napoléonienne, est pour le monde entier un nouveau gage de sécurité et de confiance.”

L'empereur a répondu:

“ Je remercie le Congrès des vœux et des félicitations qu'il m'adresse par votre organe.

“ Je suis heureux que la Providence m'ait envoyé un fils au moment où une ère de réconciliation générale s'annonce pour l'Europe. Je l'élèverai dans ce sentiment que les peuples ne doivent pas être égoistes et que le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation.”

RÉCEPTION DU SÉNAT.

Voici le texte du discours adressé à l'empereur par le président:

“ Sire,

“ La Providence a des bienfaits pour les princes qui se dévouent à la grandeur et à la prospérité de leurs peuples. Elle vient de le montrer à Votre Majesté par la plus éclatante faveur. Mais cette joie dont elle vous comble par la naissance d'un fils est aussi un bonheur pour la grande famille qui se presse autour de vous. Déjà la France se sent vivre plus librement par la vie de cet enfant; elle associe son avenir à ses destinées.

“ Quand il régnera sur cet Empire, que Grocius appelait le plus beau après le royaume du Ciel, le 19e siècle parvenu à son extrême période, recueillera les fruits dont notre génération dépose les germes féconds dans le sein du présent. L'Afrique, poussée en avant par votre main puissante, sera un des plus magnifiques fleurons de sa couronne. L'Orient et l'Occident, qui se cherchent depuis les croisades et commencent seulement à se retrouver, auront marié leurs mers et leurs rivages pour y faire couler le flot bienfaisant des idées, des richesses et de la civilisation. Alors que ce souverain de nos enfants suive les traces de son auguste père, qu'il se souvienne d'un règne où le génie du gouvernement est dirigé par la modération, la droiture et l'équité; et, dans cette marche de l'humanité, la France sera encore comme aujourd'hui un régulateur pour l'Europe, un levier pour le progrès, un flambeau pour les intelligences.

“ Saluons donc ce fils de l'empire, gage de si grands destins; saluons aussi et remercions sa gracieuse mère. Une épouse déjà si chère le sera plus encore à votre cœur par cette consécration de la maternité. Permettez au sénat, Sire, de déposer ses hommages pour elle au pied de ce trône qu'elle embellit par ses qualités aimables et qu'elle vient de cimenter par cet heureux enfantement.”

L'empereur a réondu:

“ Monsieur le président du Sénat,

“ Le Sénat a partagé ma joie en apprenant que le ciel m'avait donné un fils, et vous avez salué comme un évènement heureux la venue au monde d'un *Enfant de France*. C'est avec intention que je me sers de ce mot. En effet, l'empereur Napoléon, mon oncle, qui avait appliqué au nouveau système créé par la révolution tout ce que l'ancien régime avait de grand et d'élevé, avait repris cette ancienne dénomination des Enfants de France. C'est qu'en effet, messieurs, lorsqu'il nait un héritier destiné à perpétuer un système national, cet enfant n'est pas seulement le rejeton d'une famille, mais il est véritablement le fils du pays tout entier, et ce nom lui indique ses devoirs. Si cela était vrai sous l'ancienne monarchie, qui représentait plus exclusivement les classes privilégiés, combien à plus forte raison, aujourd'hui que le souverain est élu de la nation, le premier citoyen du pays et le représentant des intérêts de tous.

“ Je vous remercie des vœux que vous formez pour cet enfant de la France et pour l'impératrice.”

Réception du corps Législatif.

Voici le discours prononcé par M. de Morny au nom du corps législatif:

Sire,

“ Le ciel a béni votre union; à l'aube d'un saint anniversaire, l'impératrice a donné à votru affection un fils, à la France un futur empereur. Si cet évènement a causé une joie universelle, ce n'est pas seulement parceque, plein de reconnaissance et d'attachement pour vous, le pays prend part à votre bonheur, c'est encore parce qu'il accueille cet enfant comme un gage de sécurité et d'avenir.

“ A d'autres epoques, de semblables espérances ont été conçues et n'ont pas été réalisées; pourquoi celles auxquelles nous nous livrons aujourd'hui avec tant d'effusion nous inspirent-elles une si grande confiance? C'est que les deux dangers qui ont renversé les trônes, la révolution à l'intérieur et la coalition à l'étranger, vous, sire, vous les avez conjurés: la révolution, vous l'avez vaincue par la force, distraite par le travail, calmée par la clémence; l'étranger, vous l'avez reconcilié avec la France, parceque vos armées ne se sont couvertes de gloire que pour le maintien de la justice et du bon droit, et que vous avez su grandir la France sans humilier l'Europe.

“ Aussi, lorsque tout Français vous doit le repos de sa famille, l'avenir de ses enfants, et, par dessus tout, le droit d'être fier de sa nationalité, vous comprendrez, Sire, qu'il fasse bon accueil à ce jeune prince, et qu'il fonde tant d'espérances sur la tête d'un enfant.

“ Je viens donc, sire, au nom du corps législatif, complimenter Votre Majesté, la prier de mettre aux pieds de l'impératrice nos félicitations, nos vœux pour son prompt rétablissement, et enfin renouveler sur ce berceau les serments de fidélité et de dévoûment que nous vous avons prêtés, et que nous tiendrons jusqu'à notre dernier jour.”

L'empereur a répondu:

“ Monsieur le président du corps législatf,

“ J'ai été bien touché de la manifestation de vos sentiments à la naissance du Fils que la Providence a bien voulu m'accorder. Vous avez salué en lui l'espoir dont on aime à se bercer de la perpétuité d'un système qu'on regarde comme la plus sûre garantie des intérêts gédéraux du pays, mais les acclamations unanimes qui entourent son berceau ne m'empêchent pas de réfléchir sur la destinée de ceux qui sont nés et dans le même lieu et dans des circonstances analogues. Si j'espère que son sort sera plus heureux, c'est que d'abord, confiant dans la Providence, je ne puis douter de sa protection en la voyant relever par un concours de circonstances extraordinaires tout ce qu'il lui avait plu d'abattre il y a quarante ans, comme si elle avait voulu vieillir par le martyre par le malheur une nouvelle dynastie sortie des rangs du peuple. Ensuite l'histoire a des enseignements que je n'oublierai pas. Elle me dit, d'une part, qu'il ne faut jamais abuser des faveurs de la fortune; de l'autre, qu'une dynastie n'a de chance de stabilité que si elle reste fidèle à son origine en s'occupant uniquement des intérêts populaires pour lesquels elle a été créée. Cet Enfant que consacrent à son berceau la paix qui se prépare, la bénédiction du Saint-Père, apportée par l'électricité une heure après sa naissance, enfin les acclamation de ce peuple français *que l'empereur a tant aimé*, cet Enfant, dis-je, sera digne, je l'espère, des destinées qui l'attendent.

“ Je vous remercie, Messieurs, des vœux que vous formez pour lui et pour l'impératrice.”

Londres, 17 mars 1856.

L'heureuse nouvelle de la naissance du Prince impérial a été accuillie avec enthousiasme pour la population de Londres. Un grand nombre de Français ont assisté au *Te Deum* solennel d'actions de grâces qui, à l'issue de la messe, a été chanté dans la chapelle française en présence de l'ambassadeur de France et de tous les membres de l'ambassade.

Le soir, l'ambassadeur, ayant réuni quelques personnes à sa table, a porté le toast suivant: “ A l'Empereur! à l'Impératrice et “ au Prince Impérial! Puissent le génie qui “ crée la puissance, la grâce qui inspire l'a-“ mour et la sagesse, qui est la grande habi-“ leté politique, présider aux destinées de “ l'Enfant Impérial! En un mot, puissent “ le génie de Napoléon 1er, la grâce de Na-“ poléon II, et la sagesse de Napoléon III “ être un jour l'apanage du futur Napoléon “ IV!”

Le parlement a interrompu vendredi soir ses travaux, comme il en a l'habitude tous les ans à l'époque des fêtes de Pâques. Il s'est ajourné au 31 mars.

La cour doit quitter Londres aujourd'hui même pour se rendre à Windsrr. Le roi des Belges, qui vient assister à la confirmation de sa filleule, la princesse royale, est attendu le 18. La cérémonie de la confirmation aura lieu le 20 dans la chapelle du château. La princesse, née en novembre 1840, est par conséquen entrée depuis quelques mois dans sa seixième année. On pense que désormais Son Alteste Royale paraîtra aux fêtes de la cour.

--La Tamise porte, ainsi que chacun le sait, des navires de fort tonnage. Cela tient surtout à ce que la marée se fait sentir jusqu'à Londres. La navigation commerciale, soit au cabotage, soit au long cours, s'arrête aujourd'hui au pont de Londres, et les Anglais s'occupent beaucoup des moyens d'améliorer encore les facilités maritimes de ce fleuve. La Société des ingénieurs civils a consacré dernièrement plusieurs séances à ce sujet. Parmi les renseignents curieux qui ont été donnés, nous trouvons celui-ci:

La capacité de marée de la Tamise, entre son embouchure et Gravesend, est aujourd'hui de 17,000 millions de pieds cubes, et de 4,320 millions entre Gravesend et le pont de Londres, formant un total de 21,320 millions de pieds cubes. Au-dessus du pont, cette même capacité est de 657 milions de pieds cubes, mais elle est diminuée, par la force du courant qui se fait sentir pendant le reflux, de 108 millions de pieds cubes environ, laissant ainsi 549 millions de pieds cubes à déduire du total général, c'est-à-dire à peu près deux et demi par cent.

(*Newton's London Journal of and Science.*)

FAITS DIVERS.

Entre mari et femme.—Dernièrement une dame se présente chez l'unique droguiste d'une petite ville et lui demande pour six sous d'arsenic, que celui-ci refuse. A quelques jours de là, il rencontre le mari de la dame et lui faisant part de la démarche de sa femme, s'informe auprès de lui s'il connait l'usage qu'elle voulait faire de ce poison.

—A moins que ce ne soit pour m'empoisonner, dit en riant le mari, qui avait pleine confiance en sa moitié, je ne vois pas ce qu'elle en ferait. Nous pourrions toutefois nous en assurer. Si elle renouvelle sa demande, donnez-lui quelque poudre semblable, mais inoffensive, et nous verrons.

On n'attendit pas longtemps; dès le lendemain, la dame revint à la charge, et cette fois le droguiste lui délivra, soigneusement empaquetée, une poudre qu'il étiquetta "Arsenic" en lui recommandant de s'en servir avec la plus grande prudence.

Quand vint l'heure du diner, le mari de la dame rentra pour prendre son repas, et, prévenu par le droguiste de ce qui s'était passé, il déclara avoir le meilleur appetit.

—Comme cela ce trouve, dit sa jeune femme, j'ai précisément préparé un excellent pâté.

—Nous allons nous régaler alors.

—Non, pas moi, je ne me sens pas bien.

—Oh! oh! pensa le mari; aurais-je dit vrai en riant?

En effet, la tourtre était abondamment saupoudrée d'une matière qu'on aurait pu prendre pour du sucre très fin. Sans paraître y faire attention, notre homme en coupe une large tranche, et la mange avec délice, au grand contentement de son épouse, qui témoigne du regret qu'elle éprouve de ne pas pouvoir lui tenir tête.

Au bout de quelques instants, le mari se plaint de violentes coliques, il a une soif ardente, des spasmes, des nausées; son état empire rapidement et enfin il expire. Sa femme alors, sans perdre son temps, fait au bout d'une corde un nœud coulant dont elle enlace le cou du défunt supposé, et plaçant l'autre bout de la corde à travers le plafond, elle monte dans le grenier situé au-dessus pour hisser le cadavre à l'aide d'une poulie et faire croire à un suicide par pendaison.

A peine est-elle sortie que le mari dégage son cou de la fatale corde, passe celui-ci dans le pied d'une table, et assiste à la pendaison du meuble inoffensif. Lorsqu'il le voit se balancer à quelques pieds de terre, il monte à l'étage supérieur et se présente aux yeux stupéfaits de sa tendre moitié.

La scène qui suivit se divine mieux qu'elle ne pourrait se raconter.—*Abeille de la N. O.*

La rose d'or.—On écrit de Rome:

"Dimanche dernier, quatrième dimanche de carême, appelé *Lætare*, le Pape a béni la rose d'or à la chapelle Sixtine. On assure qu'elle sera envoyée à l'Impératrice des Français. Quelques mots d'explication sur la rose d'or ne seront peut-être pas superflus. C'est un rite très-ancien de l'Eglise que le Pape bénisse ce jour-là une rose d'or qu'on a coutume d'envoyer à un souverain, à une église célèbre ou à quelque personnage considérable. Si la rose d'or n'est pas donnée, l'année suivante on bénit la même. Ce présent pieux fut substitué à l'envoi qu'on faisait autrefois de clefs d'or et d'argent et de parcelles enlevées avec la lime aux chaînes qui passaient pour avoir chargé les mains de Saint Pierre."—*Cour. des E. U.*

La vigne aux Etats-Unis.—Le vin, produit dans les Etats de l'Ouest, en 1855, s'est élevé à 400,000 galons, évalués à cinq cent mille piastres. Si la saison est favorable, la récolte sera doublée cette année.
Cour. de la Louisiane.

Cirques.—Les Américains sont un peu comme les Romains, leurs confrères en république: eux, aussi, disent: *Panem et circenses!* Ils sont fous des spectacles, et, au premier rang de ceux-là, ils affectionnent les cirques. Si la race des Franconi s'égarait sur la terre, on la retrouverait certainement dans quelque coin de notre Union. Un statisticien nous apprend qu'il y a vingt-trois cirques aux Etats-Unis, et la moyenne des dépenses de chacun d'eux, par jour, est de $333—ce qui forme un total d'environ $8,000. Le coût des chevaux et accessoires est d'environ $750,000, et ils emploient 2,000 hommes et autant de chevaux.—*Id.*

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES
Rapportées pour "La Minerve."

Toronto, 8 avril

Hier soir, après le départ du rapporteur, un message fut reçu du Conseil agréant le bill pour rappeler en partie l'acte qui donne recours à la cité de Québec en cas de dommage causé à la propriété par émeute, sans amendement, et un bill du Conseil, intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour faciliter des actions contre les personnes associées pour des fins de commerce et contre les compagnies incorporées.

Sur motion de M. Cassault, le bill ci-dessus subit une première lecture.

M. A. A. Dorion fait motion que les entrées dans les journaux relativement à l'allocution du juge Duval aux jurés sur le procès à la Cour Criminelle, siégeant à Québec, pour le meurtre de Robt. Corrigan, soit maintenant lues, dans la vue de décider que l'administration, en avisant Son Excellence à refuser d'accéder aux demandes contenues dans la dite adresse, a pris un moyen calculé pour empêcher les privilèges incontestables de cette Chambre et de troubler la bonne harmonie entre le représentant de Sa Majesté et cette Assemblée, qu'il est de la plus haute importance à supporter et maintenir.—pour 45; contre 61.

M. Gamble introduit un bill pour pourvoir au soin des ivrognes d'habitude.

Toronto, 9 avril.

Hier soir, sur motion de Lyon, une adresse fut votée pour copies de toutes communications relatives aux débentures de Terrebonne.

L'hon. M. Cartier présente un message de Son Excellence transmettant copies ces dépêches au sujet de l'adresse du Conseil Législatif; aussi, un retour à l'adresse du 31 mars, pour un état des contributions au fonds patriotique; aussi, des retours des parties avec qui l'on a conféré sous l'acte des Réserves du Clergé; plus les retours pour une liste des bureaux d'agence des Terres de la Couronne qui ont négligé de faire les retours requis par la loi.

Sur motion de M. Hartman, il fut ordonné une adresse pour toute correrpondance échangée entre le Surintendant de l'Education du Haut et du Bas-Canada et le Gouvernement, depuis 1848, au sujet de l'octroi des écoles communes.

M. Jobin introduit un bill pour faciliter l'examen des candidats à pratiquer la profession de notaire dans le Bas-Canada.

M. Loranger introduit un bill pour exempter les légataires de l'obligation de demander délivrance de legs.

M. Stevens, un bill pour établir une nouvelle espèce de poids par minots pour certaines racines et graines.

M. Loranger, un bill pour rendre les procédés plus expéditifs dans les poursuites de commerce.

M. Cameron, un bill pour mieux assurer l'indépendance de la Chambre d'Assemblée, par un proviso qui renverrait à ses constituants pour une nouvelle élection, tout membre qui accepterait aucun office d'émolument d'une nature temporaire.

M. Daoust (des Deux-Montagnes) un bill pour pourvoir au paiement de la dépense encourue pour copies des livres d'enrégistrement dans les nouveaux bureaux.

M. Dorion fait motion qu'il est expédient d'amender les lois existantes pour la décision des élections contestées des membres du Parlement, et que le comité des privilèges et élections reçoive instruction de s'enquérir du meilleur mode de décider toute élection contestée avec expédition et impartialité, ce qui fut emporté.

Sur motion de M. Jobin il fut ordonné une adresse pour un détail des saisies et confiscations faites par les officiers de la Douane à Montréal durant les années 1854, 55 et 55, des procédés de ventes et de la part qui revient au Gouvernement et celle donnée aux officiers saisissant, des poursuites intentées, leurs résultats et coûts encourus et payés.

Sur motion de M. Atkins, il fut ordonné une adresse pour copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement et la compagnie du Grand Tronc, depuis la dernière session du Parlement jusqu'au temps présent, en référence à aucun prets pour l'avantage de cette compagnie.

Toronto, 10 avril.

Requêtes de John Jeffrey, de Rawdon, demandant la passation d'une loi prohibant les liqueurs fortes, et 11 autres sur le même sujet; du Rév. Dr. Young, des Commissaires d'Ecoles de Charlesburg; de Colin McKenzie, demandant l'abolition du travail du Dimanche dans les Bureaux de Poste et sur les Canaux du St. Laurent, et 6 autres sur le même sujet; de L. Demers, de la paroisse de Ste. Marie de la cité de Montréal; de l'Institut Méchanique de Montréal.

M. A. A. Dorion introduit un bill pour amender l'acte 16 Vic. chap 174, intitulé: acte pour permettre l'exhumation en certain cas.

Monsieur Chrisholm proposa de présenter une adresse à Son Excellence pour en obtenir un retour faisant voir le montant de débentures sorti pour la Compagnie du Chemin de Lisses du Grand Tronc, depuis le 9 mai 1835, jour où l'acte 18 Vic. chap 174, reçut l'assentiment Royal, avec pouvoir d'en sortir.

M. Brown fit motion d'amender la principale motion en y ajoutant les mots suivants: "Et aussi faisant voir le montant total reçu en coupons de billets de la Compagnie et des débentures provinciales respectivement; la manière dont les produits des dites parts, billets et débentures ont été dépensés; les dettes dues par la dite compagnie; le coût estimé pour compléter les ouvrages; et le fonds et les billets qui peuvent encore être de quelqu'avantage à la compagnie pour leur achèvement." Pour 35; contre, 64.

La principale motion fut emportée.

Une adresse a été votée pour obtenir une liste des noms des Ingénieurs habiles nommés par l'autorité d'un acte pour accorder une aide additionnelle à la Compagnie du Grand Tronc. Aussi pour copies de toutes communications adressées et dépêches reçues du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, relativement à la nomination des membres du Conseil Législatif pour cette Province en 1854.

M. Powell propose que les Entrées dans les journaux de cette Chambre du 3 courant, soient maintenant lues dans la vue de rescinder les résolutions qui ajournaient l'émanation d'un writ d'élection pour le comté d'Argenteuil jusqu'au 14 avril.—Pour, 17; contre, 80.

M. A. A. Dorion introduit un bill pour garantir la liberté d'élection à la prochaine élection du comté d'Argenteuil.

Sur motion de l'hon. M. Cameron, un comité choisi fut nommé pour s'enquérir des réclamations de taxes sur le revenu faites par les commissaires du revenu intérieur sur des garanties du Canada, payables en Angleterre et possédées par des résidants en Canada.

M. J. C. Morrison introduisit le rapport du comité nommé pour prendre en considération les circonstances liées avec le meurtre de Corrigan; et la Chambre se forma en comité sur le bill de la Banque de Montréal, qui discutait encore à l'ajournement, à six heures.

MARIAGE.

Lundi matin, le 7 courant, par Sa Grandeur, Monseigneur de Montréal, Jacques Lemoyne de Martigny, écr., N. P. et Député-Adjudant-Général de Varennes, fils aîné de Jacques Lemoyne de Martigny, seigneur de la Trinité, à Delle. Marie-Julie-Elmina, seconde fille de Charles-S. Rodier, écr., avocat, de Montréal.

DECEDES.

A Vaudreuil, le 3 courant, Dlle. Marie-Elmire, enfant de Jean-Bte. Bourque, écr., marchand, âgée de 6 ans et demi.

A St. Ephreme d'Upton, le 4 courant, après une longue maladie, Dame Monique Paquette, à l'âge de 53 ans et 3 mois; elle laisse pour la regretter, un époux et plusieurs enfants.

A St. Vincent de Paul, le 8 courant, Dame Marie-Emilie-Pomela Vandandaigue, épouse de M. Pierre Paré, âgée de 22 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux inconsolable et un enfant en bas âge.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

On a besoin, pour la paroisse de St. Jean-Chrysostôme, comté de Chambly, de plusieurs instituteurs ou Institutrices capables d'enseigner soit le français, soit l'anglais.

G. A. BEAUDRY, Sec. Très.

St. Jean Chrysostôme, 12 avril—m

Corporation de Montréal.

AVIS

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ AUX CULTIVATEURS et autres, qui désireraient se procurer le FUMIER qui est donné dans les différentes rues de cette ville, qu'ils pourront en avoir en s'adressant au Soussigné,

JAMES A. B. McGILL,

Bureau l'Inspecteur, Hôtel de Ville. 12 avril 1854

Collége des Medecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE du Bureau des gouverneurs du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, se tiendra dans la cité de Montréal, MARDI, le 13 MAI prochain, à DIX heures A. M.

Les candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des Secrétaires, au moins dix jours avant l'assemblée, et de remplir une cédule de leur éducation dont ils pourront obtenir une formule, en s'adressant aux Secrétaires; ils sont aussi requis de déposer, en même temps, le montant des honoraires qui deviendront dûs dans le cas d'un examen satisfaisant.

H. PELTIER, M. D.
J. E. J. LANDRY,
Secrétaires.

Montréal, 12 avril—ni

Parti.

DE cette ville, dimanche dernier, après-midi, UN PETIT GARÇON, âgé de 12 ans, du nom de CLAFAS MORIN. Il était habillé d'un surtout noir, culotte couleur de tabac, une casquette noire, une veste de soie carreautée. Il a les yeux noirs et les cheveux bruns. Ceux qui pouraient en donner des informations sont priés de les transmettre à messire Mercier.—12 avril—np

Beauchemin & Payette,

ONT TRANSPORTÉ LEURS MAGASINS
A LEUR ANCIENNE DEMEURE,
127, RUE St. PAUL.

P. S.—Ils ont toujours en mains un grand Assortiment de fournitures de bureau, telles que livres blancs, blancs de chèck, de billets et de connaissements pour chemins de fer.

—AUSSI:—

Pour la nouvelle loi des municipalités des chemins. Rôles d'évaluation de Perception, blancs de comptes et de reçus, tous ces derniers blancs sont en français et en anglais; Registres de municipalités et de comtés.

Montréal, 9 janv

Vente par le Shérif.

MONTREAL, à savoir: AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les lots de terre et tènements ci-dessous désignés, seront vendus aux temps et heure ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport des dits Brefs.

Venditioni Exponas.

Montréal, à savoir: No. 60. LA BANQUE DU PEUPLE dûment incorporée, par acte du Parlement Provincial et faisant le négoce, à Montréal, dans le District de Montréal, Demandeurs, contre les terres et tènements de JOHN DONEGANI, écuier, propriétaire, demeurant dans la Cité et District de Montréal, Défendeur:

Les dites terres et tènements mentionnées et décrites en la cédule annexée au dit bref marquée A, comme suit, savoir:

3.—Un lot ou morceau de terre sis et situé dans le Fief St. Augustin, dans la paroisse de Montréal, dans le dit district de Montréal, contenant sept arpents six perches et quatre pieds de front sur un arpent de profondeur, où le dit lot n'a que sept arpents, deux perches et dix-sept pieds et demi de largeur (le tout plus ou moins) en conséquence de la rue Hallowell projetée et adjacente, qui doit avoir cinquante pieds de largeur, allant obliquement entre le dit lot de terre sur le côté nord-est, et la propriété appelé "Selby Grange," formant une superficie de sept arpents, quarante-cinq perches et trois cent quinze pieds, lequel lot de terre s'étend encore plus au sud-ouest, en forme triangulaire, jusqu'à ce qu'il intercepte la rue projetée de quarante pieds de large qui doit aller de la rue Hallowell susdite, le long de la profondeur du dit lot de terre jusqu'à la partie du dit chemin de Lachine, à l'encoignure sud du reste de la terre d'Hugh Brodie, joignant la propriété d'un nommé Maréchal, presque vis-à-vis la maison des héritiers Baiter, suivant le cours du dit chemin de Lachine, à une distance de quinze pieds, qui est réservée pour élargir le dit chemin et pour en faire partie, contenant la dite augmentation au dit lot de terre aussi de forme triangulaire, un arpent soixante-et-sept perches et treize pieds à l'angle du dit chemin, et un arpent, deux perches et cinq pieds dans la ligne de profondeur sur la dite rue projetée, formant une superficie de soixante-et-une perches et cent soixante-et seize pieds, laquelle superficie, jointe à celle sus-mentionnée, forment en tout huit arpents, sept perches et cent dix-sept pieds ou environ, le tout plus ou moins, et étant le dit lot de terre et son augmentation d'une forme triangulaire; borné en front et au sud-ouest par la partie supérieure du dit chemin de Lachine, ainsi élargie comme susdit, en arrière par la dite rue projetée, et de l'autre côté au nord-est par la rue Hallowell susdite—avec une maison en bois dessus érigée.

4.—Un autre morceau de terre situé à la même place, c'est-à-dire, au nord-ouest de la dite rue projetée, en arrière du lot de terre ci-dessus décrit, contenant sept arpents, neuf perches, deux pieds et neuf pouces de front sur une profondeur d'un arpent, où le dit lot de terre n'a que sept arpents, cinq perches et seize pieds et un quart de large, en conséquence de la dite rue Hallowell projetée et adjacente, courant obliquement comme susdit, c'est-à-dire, tout ce terrain qui peut se trouver à la distance de douze pieds de la maison en pierre de taille à deux étages, sur la dite terre d'Hugh Brodie, maintenant occupée par Hugh Brodie, junior, dans la rue Hallowell susdite, sur le côté nord-ouest de la dite rue projetée, sur une profondeur d'un arpent; borné en front par la dite rue projetée, en arrière et au sud-ouest par le reste de la terre du dit Hugh Brodie, et d'autre côté par la rue Hallowell—avec une vieille maison dessus érigée, dont l'encoignure ouest forme la ligne de division qui projette sur le reste de la ferme du dit Hugh Brodie et doit demeurer aussi longtemps que la dite maison subsistera seulement, après quoi, le dit Hugh Brodie prendra possession du dit morceau de terre à lui appartenant, sur lequel cette dite maison de pierre est maintenant érigée, formant le dit lot de terre une superficie de sept arpents, quatre-vingt-onze perches et cent soixante-et-onze pieds, comme il apparait au plan figuratif annexé à l'acte de vente, passé devant Guy et son confrère, Notaires, et en date du trois de Juin, mil huit cent cinquante-quatre.

A la charge par l'Adjudicataire ou les adjudicataires d'iceux, et de chacun d'eux, leurs hoirs et ayant cause, de payer aux Opposantes en cette cause, les Dames Religieuses Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu, comme administratives du bien des Pauvres du dit Hôtel-Dieu, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, dans la Province du Canada, Seigneuresses du Fief St. Augustin, situé dans la paroisse de Montréal, dans le dit District de Montréal, leurs successeurs, ou ayant cause, la rente foncière annuelle, perpétuelle et non rachetable de trois livres, cours actuel, par chaque demi-arpent en superficie que peuvent contenir lesdits lots de terre et chacun d'eux: à commencer le paiement de la dite rente aux dites opposantes ès qualité, leurs successeurs ou ayant cause, au vingt-neuf Septembre mil huit cent quatre-vingt-treize et de là chaque année à la même époque, à toujours à perpétuité: de plus, à la charge de retenue au retrait, en faveur des dites opposantes ès qualité, leurs successeurs et ayant causes et ce par préférence, même aux parents lignagers, dans le cas de vente ou acte équipolent à vente des dits lots de terre ou aucun d'eux ou d'aucune partie d'iceux, en remboursant à l'acquéreur, le prix de son acquisition et loyaux couts.

Et encore à la charge par l'adjudicataire ou les adjudicataires d'iceux, et de chacun d'eux, dits lots de terre, leurs hoirs et ayant cause, de payer à l'autre opposant en cette cause, Hugh Brodie, cultivateur, du village de St. Henri, en la paroisse de Montréal, ses hoirs et ayant cause, la rente foncière, annuelle, perpétuelle et non rachetable de trois livres courant, pour tout et chaque demi arpent en superficie, que peuvent contenir les dits lots de terre ci-dessus décrits, payable tous les ans, le vingt-neuvième jour de Septembre de toute et chaque année, et ce jusqu'à l'expiration d'un certain bail emphitéotique d'une partie du dit Fief St. Augustin, consenti par les dites Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme administratives du bien des pauvres de l'Hôtel-Dieu, à John McKenlay, passé devant Mtre. La Chaboillez et son confrère, Notaires, le quatorzième jour d'octobre mil sept cent quatre-vingt-quatorze, et ce pour le temps de quatre-vingt-dix-neuf ans, devant expiré le dit terme, le vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Pour être vendus, les susdits lots de terre, aux charges et rentes susdites, à mon Bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

JOHN BOSTON,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 9 avril 1856. } 12-di

Nouvelle Formation de Societe.

LES Soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront, au premier mai prochain, deux magasins, dont l'un est situé sur la rue des Commissaires, No. 10, faisant face à la riviere et l'autre vis-à-vis le Marché ste. Anne, No. 129, où ils auront toujours en main un assortiment complet de fleur, grains, provisions, épiceries, &c., qu'ils vendront en gros et en détail, à des prix réduits. Ils espérent que par l'activité et la ponctualité qu'ils apporteront à servir les personnes qui voudront bien les honorer de leur demande, mériter une part de l'encouragement du public.

—DE PLUS—

Comme leurs voutes sont extrêmement vastes, ils prendront toute espèce de marchandises, soit à commission ou en "storage," à des conditions très-libérales.

LEMIRE & CLEMENT.

Montréal, 9 avril—mk

LA BIOGRAPHIE
DE
CHEVALIER DE LORIMIER,
PAR M. FABRE,
Mise en Pamphlet,
SERA EN VENTE A PARTIR DE JEUDI,
Chez les principaux libraires de cette ville, et au bureau du "Pays".

Le produit de la vente du pamphlet sera offert à Mme. Veuve De Lorimier.

PRIX: 30 SOUS.

20 fév.

NOTICES SPECIALES.

Le "Beaume du Dr Wistar," par une composition ingénieuse, est devenu le meilleur remède que l'on puisse se procurer. Et sa valeur est inappréciable.—9 avril—di

Nerve Anodyne.—Nous connaissons de nouveaux triomphes de ce remède du Dr. Cumming. Des personnes qui souffraient jour et nuit ont été guéries instantanément en prenant de ce remède.
2 avril—qi

Il est étrange que des personnes endurent nuit et jour le rhumatisme, tandis qu'une légère dose du "Perry Davis Pain Killer" peut leur apporter un soulagement complet.—2 avril—qi

CERTIFICATS.

La statistique des mortalités montre une réduction, dans ce pays, dans les décès par suite de maladies des poumons. Le Dr. Ayer attribue ce résultat aux effets de son Cherry Pectoral. Il ajoute que ces guérisons opérées par les Pillules Cathartiques donnent lieu de croire que, comme l'usage s'en répand assez généralement, elles réduisent sensiblement la mortalité qui arrive par suite des maladies contre lesquelles elles sont prescrites.

D'après ce que nous savons de ces préparations, nous pensons que les prétentions du Dr. Ayer sont justes, et si tel est le cas, un empereur pourrait envier son sort. Il est rarement permis à un homme de savoir que son habileté répand la santé et la vie aux masses de ses semblables.—*Springfield Daily Courier.*

12 mars.—m

Perry Davis Vegetable Pain Killer.

Volontairement, consciencieusement et avec beaucoup de plaisir, nous recommandons à nos lecteurs la médecine ci-dessus. Nous parlons d'après nos observations et expériences personnelle, lorsque nous disons qu'elle éteint toute douleur comme par enchantement, et c'est une des meilleures médecines pour arrêter la Diarrhée et détruire les symptômes du choléra. On l'applique intérieurement et extérieurement avec le meilleur effet, et une personne qui a fait usage du "Pain Killer," ne voudrait jamais s'en passer.—*Cincinnati Evening Nonpareil.*

Je certifie, par ces présentes avoir fait usage pendant plusieurs années, dans ma famille, du "Perry Davis Vegetable Pain Killer," dans plusieurs cas où il était recommandé, et je trouve que c'est un remède de famille utile.

A BRONSON,
Pasteur de la Seconde Eglise Baptiste,
Fall-River.

Tisbury Martha's Vineyard.

Je certifie avoir fait usage du "Perry Davis Pain Killer," avec grand succès dans des cas de choléra douleurs d'entrailles, bronchites, rhumes, froids, etc., et je le recommande avec plaisir comme un remède précieux pour les familles.

JAMES C. BOOMER,
Pasteur de l'Eglise Baptiste.

12 mars.—m

"Vérité plus étonnante qu'une fiction."—Tel paraîtrait être le cas pour le remède maintenant devant le public et connu sous le nom de "Mélange espagnol de Carter." Sa vertu, dans plusieurs cas, paraît miraculeuse, spécialement dans les guérisons radicales et permanentes de quelques unes des maladies les plus terribles dont le genre humain soit accablé. La scrofule qui semble se jouer de la science des médecins, a été guérie dans plusieurs cas, par l'usage de quelques bouteilles seulement de cette préparation inappréciable. La syphilis, autre fléau affreux, a été 500 fois guérie par le "Mélange espagnol de Carter." Ce remède agit spécialement sur les poumons, et change et purifie le sang mieux que tout autre remède connu. Il a une réputation universelle, qu'aucun effort de la science n'a pu jusqu'ici approcher; il est prescrit par les médecins et reconnu excellent par plusieurs hommes public les plus éminents de ce pays, dont plusieurs regardent comme un de leurs devoir de faire connaître ses vertus et le recommandent cordialement aux affligés.—12 mars—m

Pourquoi souffrir?

Lisez le certificat du Dr. Léonard, pharmatien, Fayette, C. H. Ala., 15 janv 1853.

Cher monsieur,—Les "Amères allemandes d'Hoofflan" ont fait des merveilles dans ce pays. Un jeune homme, fils de G. M. Hubeat, écr., de cette contrée, a été pendant plusieurs mois sous les soins de nos plus habiles praticiens sans éprouver de soulagement; quoiqu'il pût à peine se soutenir, il prit des amères; il en ressentit tant de soulagement, à la première bouteille, qu'il continua, et il est aujourd'hui en santé parfaite.

Tous ceux qui font usages des amères en sont comptemps.

C. Fowler écrit:

Faskegee, 1er janv 1851

Les amères se vendent bien, et je pense que cela continuera, car elles donnent satisfaction à tous deux en font usage.—2 avril—qi

UNE VOIX PERDUE RETABLIE.

New-Bedford, 10 août.

Mr. S. V. Fowle.—Ayant vû plusieurs certificats publiés en faveur du "Baume de Wistar" ce qui me fit rappeler que je vous devais, moi aussi, une reconnaissance des bienfaits obtenus par votre inappréciable médecine. Je prends la liberté de vous adresser le certificat suivant avec le droit d'en faire ce que bon vous semblera.

Il y a quelques mois, les poumons de ma femme devinrent tellement affectés par un froid soudain, qu'elle en perdit la voix et souffrait beaucoup d'un mal dans l'estomac; sa situation nous causa beaucoup d'alarmes. Sur la recommandation de mes amis, j'achetai, de votre agent ici, un bouteille de "Baume de Wistar" et lui en fit prendre un peu suivant la direction, elle éprouva un grand soulagement; elle continua à en prendre et avant d'avoir pris toute la bouteille sa voix revint claire et le mal disparut, si bien, que sa santé est entièrement rétablie.

HENRY G. BRIGHTMAN.

Les vendeurs et le public en général feront bien de n'acheter que les bouteilles qui portent la signature d'I. Butts.

En vente chez tous les agents de cette maison.
9 avril—di

Intéressant pour ceux qui ont des maux de tête.—Célèbres pillules du Dr. McLane.

☞ Le certificat suivant est un entre mille qui sont reçus journellement de nos propres citoyens.

New-York, 1 août 1852.

Ce qui suit est pour certifier que j'ai été sujet plusieurs fois au mal de tête, quelques fois le mal était tellement fort qu'il m'empêchait de me reposer le jour et la nuit. Ayant entendu parler des "célèbres pillules du Dr. McLane," j'en envoyai chercher une boite, et je pris deux pillules en me mettant au lit durant deux soirs. Elles me guérirent entièrement. Voila déjà quelque temps de cela et je ne ressens plus aucun mal à la tête.

M. JOHNSON.
118, Lewis street.

P. S.—Les Pillules et le Vermifuge du Dr. McLane sont maintenant à vendre chez tous les Pharmaciens de cette ville.

Le public est prié de ne demander et ne prendre que des Pillules ou du Vermifuge du Dr. McLane; tous autres ne valent rien.

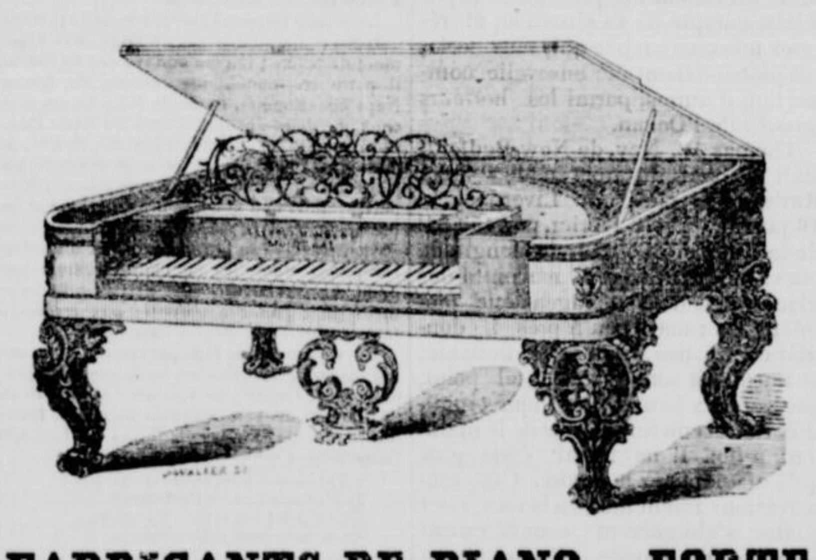
A vendre, à Montréal, chez Savage, Lyman & Cie., rue St. Paul.
9 avril—di

Pensionnaires demandés.

CINQ ou SIX Messieurs trouveront une bonne pension chez Mme CHARBONNEAU, rue Craig, No. 122, à commencer du PREMIER MAI.

Montréal, 19 mars.

SEEBOLD, MANBY & Cie.



FABRICANTS DE PIANO-FORTE,
221 & 223,
RUE NOTRE-DAME.

LES PIANOS-FORTES MANUFACTURÉS PAR

SEEBOLD, MANBY & CIE.

SONT TOUS FAITS DES
MEILLEURS MATERIAUX DE LA SAISON,
QUI LES GARDENT CONTRE LES INTEMPÉRIES DU TEMPS ET DU CLIMAT,
ILS ONT
UN CADRE ENTIEREMENT EN FER,
Malgré cette nouvelle construction aucun ton métalique ne se fait entendre,
ILS ONT AUSSI UNE
GRANDE ACTION A PATENTE,
ET UN
ETOUFFOIR COUVERT EN MELAL
ET
REGISTRE.
LES BOITES SONT FAITES
DE MAGNIFIQUES BOIS DE ROSE
ET SONT BIEN POLIS.
ILS SONT, EN TOUS POINTS, EGAUX A TOUS PIANOS IMPORTES
EN CANADA
ET A
Vingt Cinq pour Cent, meilleur Marche'.
LES PIANOS SONT GARANTIS ET DONNERONT
PARFAITE SATISFACTION.
On accorde, répare et règle tous pianos avec soin et célérité.

Montréal, 12 avril—sik

Musique et Instruments de Musique à des Prix très-réduits.

LES Soussignés reconnaissants du patronage qui leur a été accordé durant ces dernières années et se proposant maintenant de donner tout leurs temps et attention exclusivement à la FABRICATION DES PIANOS-FORTES, disposeront de leur FONDS actuel de MORCEAUX DE MUSIQUE et de petits INSTRUMENTS DE MUSIQUE, à une GRANDE REDUCTION DES CI-DEVANT PRIX, pour COMPTANT SEULEMENT. C'est une occasion des plus favorables pour les "bands" qui désirent faires des acquisitions qu'elles ne pourront trouver ailleurs.

SEEBOLD, BROTHERS.
221, Rue Notre-Dame.

Montréal, 12 avril—si

BOIVIN & BEAUDRY,
AGENTS,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,
Vis-à-vis le Palais de Justice,

ONT le plaisir d'anoncer à leurs amis et nombreuses pratiques, qu'ils ont en mains un assortiment étendu et choisi de BIJOUTERIES, MONTRES, &c., et tous les articles dans cette ligne.

Ils continue comme par le passé à réparer toute espèce de bijouteries, montres, &c.

Montréal, 9 mars—mk

Avis Public

EST par le présent donné, que des soumissions seront reçues au bureau du Conseil municipal du Comté de Chambly, situé au village du Bassin de Chambly, pour la construction d'une bâtisse en brique, pour le bureau d'Enrégistrement du dit comté, et endossées "Soumission pour la construction d'une bâtisse pour le Bureau d'Enrégistrement du comté de Chambly," d'ici au DOUZE AVRIL prochain, à MIDI; le Soumissionnaire devra fournir les noms de deux cautions solvables et à la satisfaction du comité, pour sureté de la due exécution de l'ouvrage; les plans et spécifications pourront être vus et examinés au dit bureau, entre neuf heures A. M., et quatre heures P. M., tous les jours à compter de cette date.

On ne s'oblige pas d'accepter la soumission la plus basse.

Par ordre,
Dr. LOUPRÉT,
Sec.-Très. C. M. C. C.

Chambly, 25 mars 1856—29—ci

ATTENTION!
AUX ACHETEURS
DE LA
CAMPAGNE.
NO. 173,
RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LE Soussigné très-reconnaissant envers ses nombreux amis et le public en général pour l'encouragement toujours plus en plus libéral qu'il en reçoit, leurs offre ses sincères remerciments et de là prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir un assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE, consistant en: DRAPS de toutes les qualités, SATINS, VELOURS, SOIE, MALMOLLE, INDIENNES,

Drap noir de la meilleure qualité, pour	17s 6d	valant	22s 6d
Do do	16s 0d	do	20s 0d
Do do	15s 0d	do	17s 6d
Casimir	10s 0d	do	12s 6d
Do do	12s 6d	do	15s 0d
Do do	8s 0d	do	10s 6d
Do do	6s 0d	do	8s 6d
Satinette diverses couleurs	3s 6d	do	4s 6d
Cobourg	1s 5d	do	1s 6d
Do	1s 3d	do	1s 8d
Do	1s 6d	do	2s 0d
Mousseline de laine	1s 9d	do	1s 6d
Coton jaune grande largeur	0s 4d	do	0s 4½d
Do	0s 5½d	do	0d 6d
Coton shirting par piece de 12 verges	4s 6d	do	6s 0d

Coton blanc....9d valant 1s
Toile fine 1s 3d valant 2s 2s 3d

et une variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés dans l'espace ordinaire d'une annonce.

Personne ne voudrait révoquer en doute que celui qui achète COMPTANT peut obtenir ses marchandises au PLUS BAS PRIX et si l'on ajoute à cela l'avantage de ne pas payer de loyer on conviendra que celui-là peut vendre à bon marché. Le Soussigné se trouvant dans cette position, assure le public qu'il vendra ses marchandises à bien meilleur marché que partout ailleurs; même à plus bas prix qu'il les vendait l'année dernières.

Il invite les acheteurs à venir voir ses marchandises avant que d'acheter ailleurs, étant certain qu'ils seront étonnés du bas-prix et de la qualité de ses marchandises.

R. P. BELAIRE.

Montréal, 9 avril 1855—a

AVIS

LA multiplicité des commissions dont a été chargé C. A. ROCHON l'ayant obligé d'augmenter le personnel de son bureau, lui fournit les moyens de s'occuper d'une manière plus spéciale des Commissions dont les messieurs de la ville et de la campagne voudront bien le charger.

Quant aux collectes surtout, il pourra se transporter sur les lieux, ou envoyer un de ses employés; il ne chargera qu'à proportion des argents qu'il percevra ou dont reconnaissance de la dette donnée par acte légal aura été acceptée par le créancier. Ainsi, messieurs les commerçants de la ville et de la campagne, les messieurs de profession ou autres qui voudront bien le charger de quelques commissions pourront, le faire avec l'assurance que rien ne sera négligé pour la prompte et bonne exécution de leurs commissions.

C. A. Rochon ou un de ses employés passera régulièrement dans les campagnes; il donnera, d'avance dans les journaux, une liste des noms de ces paroisses, afin que les personnes qui auraient quelques commissions pour ces campagnes et pour lesquelles elles n'aimeraient pas à faire les frais, de l'en charger particulièrement, ou plustôt soit personnellement à son bureau ou par lettre, franc de port; les personnes qui le chargeront de commission par lettre, peuvent être certaines de ne pas payer plus cher que si les conditions eussent été prises personnellement avant l'exécutiont

C. A. ROCHON,
Bureau d'Agence. rue Ste. Thérèse, No. 15

Montréal, 26 oct. 1855—a

Compagnie d'Assuracne
"BEACON" DE LONDRES
SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU.
Bureau pour le Canada à
MONTREAL

William Molson, écr. Thomas Evans, écr.
Damase Masson, écr.

CONSEILS PERMANENTS
MM. ABBOTT & BAKER.

Cette Compagnie assuré toute description de Bâtisses, Manufactures, Moulins, &c., les Marchandises et les Meubles qui s'y trouvent, contre toute perte ou dommage causé par le feu à des conditions libérales.

Toute espèce de Risque sur la Vie sont pris à des taux aussi bas que la sureté des assurés puisse le permettre.

Les pertes sont réglées promptement et sans référence en Angleterre.

C. C. ABBOTT,
Agent pour le Canada Est,
Grande rue St. Jacques, No. 25.

14 nov—a

CHEMIN DE FER CENTRAL DU VERMONT ET DU VERMONT ET CANADA.

Arrangement d'Hiver.

Route de la Malle anglaise et des Etats-Unis pour New-York, Albany, Troy, Worcester, Boston et l'Est.

LES TRAINS DE PASSAGERS partiront comme suit:—

De ROUSE'S POINT à 11.12 A. M. et 4.40 P. M. ou à l'arrivée des Trains du Champlain et St. Laurent de Montréal.

Les Passagers pour New-York, Troy et Albany partent de Montréal à 2.00 P. M. et arrivent à New-York le lendemain soir.

Les Passagers pour Boston, Worcester et les Stations à l'Est d'Essex, couchent à St. Albans ou à Essex et repartent le lendemain, arrivant à Boston "plus tôt que par toute autre Route."

C'est la seule route pour laquelle on vend des billets directs. ☞ Prenez un billet direct via la Ligne Central du Vermont.

Pour billets, informations, &c., s'adresser à
PAUL MONDOU, Agent,
65, rue des Commissaires.

7 déc—a

VENTE D'IMMEUBLES.

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA vendu, au plus haut et dernier enchérisseur, à la porte de l'église paroissiale de St. Augustin, LUNDI, le VINGT-UN AVRIL prochain, à ONZE heures avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après désigné et dépendant de la communauté de biens qui a existé entre Marie Rose Reginbal dite Jérôme, de Ste. Thérèse de Blainville, et feu François Paquette, son époux, savoir:

Une terre sise et située en la dite paroisse St. Augustin, Côte St. Henri, de la contenance d'un arpent et un quart de front, sur le chemin de bâse de la Côte St. Jean où elle prend par devant et allant en élargissant jusqu'au trait-carré là où elle se trouve avoir trois arpents de front, sur la profondeur de vingt-cinq arpents, plus ou moins; tenant par derrière aux terres de la Côte des Anges, d'un côté au sud-ouest à Augustin Goyer dit Bélisle et d'autre côté, au nord-est, partie au même et autre partie à Pierre Labelle, Moise Labelle et à Félix Deguire dit Larose, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Augustin.

Ls. PAQUETTE, N. P.

St. Augustin, 29 mars 1856—2—ts

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA vendu DIMANCHE, le 13 AVRIL prochain, à la porte de l'église de la paroisse Ste. Marthe, seigneurie de Rigaud, comté de Vaudreuil, à l'issu du service divin du matin, au plus haut et dernier enchérisseur, l'IMMEUBLE suivant, dépendant de la communauté qui a existée entre JOSEPH ROBILLARD, cultivateur, de la dite paroisse Ste. Marthe et feue ARCHANGE BISSONNETTE, son épouse, savoir:

Une terre sise et située dans la concession St. Guillaume, en la dite paroisse de Ste. Marthe, en la dite seigneurie de Rigaud, en le dit comté de Vaudreuil, connue et désignée sous le No. 43, du côté sud de la dite côte St. Guillaume, de la contenance de 2 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, bornée en front par le chemin de la Reine, en profondeur par les terres de la côte Ste. Marie, d'un côté par le restant du No. 43, appartenant à Jean Bte. Legé et de l'autre côté à Joseph Monpetit, avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigés.

Le tout sera payé comptant à l'exception de ce qui pourrait revenir aux mineurs, à leur âge de majorité, les dits mineurs se trouvant en grande partie en bas âges et étant au nombre de 10. Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné, D. Ollier, du dit lieu de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil.

D. OLLIER, N. P.

Ste. Marthe, 20 mars 1856—26—tsk

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA VENDU, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'église paroissiale de St. Benoit, LUNDI, le VINGT-UN AVRIL prochain, à ONZE heures avant-midi, l'IMMEUBLE ci-après désigné et dépendant de la communauté de biens qui a existé entre les défunts JOACHIM CLEMENT dit LARIVIERE et Julie Lalonde, son épouse, savoir:

Une terre située au sud-est de la Côte St. Vincent, en la dite paroisse St. Benoit, dans la censive de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, de la contenance de deux arpens de front sur trente arpens de profondeur, plus ou moins; tenant par devant au chemin de roi, par derrière aux terres de la Côte St. Etienne, d'un côté, au nord-est, à Lin Drouin, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Joseph Cardinal, avec maison, granges et autres bâtiments, circonstances et dépendances.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Benoit.

F H. LeMAIRE, N. P.

St. Benoit, 28 mars—2—tsn

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA VENDU et adjugé au plus haut enchérisseur, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour d'AVRIL courant, à TROIS heures de l'après-midi, à la porte de l'église de la paroisse Ste. Marguerite de Blairfindie, l'IMMEUBLE ci-après désigné, appartenant à DAVID ROBERTSON, commerçant, de St. Jean, et aux trois enfants mineurs issus de son mariage avec feue MARY TWAMLEY, savoir:

Un lopin de terre sis au village de la paroisse Ste. Marguerite de Blairfindie, contenant un demi-arpent de largeur sur un arpent de profondeur, plus ou moins; tenant en front au chemin, en profondeur et au côté sud à Dme veuve J. B. Bissonnette et au côté nord à Bénoni Charêt, junior; avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

N. B.—Conditions connues sur application au Soussigné, et seront publiées immédiatement avant l'adjudication.

T. R. JOBSON, N. P.

St. Jean, 5 avril 1856—9—tiu

A VENDRE,

CETTE belle propriété du soussigné, située à St-Charles, Rivière Richelieu, à quelques milles de distance du dépôt de St. Hilaire, comprenant une vaste et belle maison en parfait ordre, avec dépendences toutes neuves, telles que: Hangars, Ecuries, glacières, etc., etc., et la terre de deux cent quarante arpents en superficie, toute cloturée en cèdres, dont la motié est un beau bois debout, avec de belles sucreries, et l'autre, est en culture. Une excellente rotation a été établie sur cette ferme depuis plusieurs années. C'est une des plus belles propriétés de la rivière Chambly.

L'acquéreur pourra en prendre possession immédiatement. Pour les conditions qui sont libérales, s'adresser.

au propriétaire soussigné.
J. L. LEPROHON, M. D.

6 rue St.-Antoine, Montréal 30 janv—tmk

AVIS.

LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE MONTREAL sont par les présentes notifiés qu'à l'assemblée générale annuelle, qui devra avoir lieu à la dite Banque, le SECOND jour de JUIN prochain, les Directeurs soumettront pour conformité, un CODE revisé des Réglements "pour la propre direction des affaires de la Corporation."

Par ordre,
D. DAVIDSON,
Caissier.

Montréal, 9 avril—tiu

Registre de Lloyd pour les Batiments anglais et etrangers.

Londres, 1er Janvier 1856.

AVIS est par les présentes donné que la section 53 des réglements proscrivant que "tous vaisseaux bâtis dans le Royaume Unis ou les Colonies, où il y a des Inspecteurs résidents, qui n'auront pas été inspectés durant leur construction, comme l'exigent les réglements, auront une année de retrancher de la période qui, dans d'autres cas, leur aurait été assignée," a été changée, et qu'aprésent deux années seront retranchées dans tels cas, au lieu d'une comme ci-devant. La section 35 a été de même changée pour la même raison.

Par ordre du Comité,
GEORGE B. SAYFANG,
Secrétaire.

J'ai donc à annoncer que tous vaisseaux bâtis entre METIS et MONTREAL inclusivement et qui n'auront pas été inspectés durant la construction, auront deux annees de retranchées d'une classe quelconque auquelle ils auraient droit après avoir été inspectés.

THOS. MENZIES,
Inspecteur de Lloyd.

Québec, 31 mars.—5 avril—ti

DEPARTEMENT
DE LA
BANQUE D'EPARGNES
A LA
BANQUE MONTREAL.

CE département sera OUVERT TOUS LES JOURS DE DIX A TROIS HEURES, sous la charge immédiate de HENRY VENNOR, Ecr.

Par ordre,
D. DAVIDSON,
Caissier.

5 avril—si

CHARLES M. TATE,

INGENIEUR CIVIL ET INGENIEUR CONSULTANT POUR BREVETS ET INVENTIONS,
No. 154, RUE ST. DENIS.

J. A. DEFOY

AVOCAT,
COTE DE LA PLACE D'ARMS,
Chez MM. Drummond & Dunlop, avocats.
19 juin 1855.

DENTISTE FRANCAIS.

Docteur Jourdain,
126, RUE NOTRE-DAME EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.
Montréal, 6 mars 1855.—ap

A VENDRE,

UNE MAISON en pierre, façade en pierre de taille, de 36 pieds sur 27, bâtie sur un emplacement de 40 pieds de front sur 70 de profondeur, située sur la rue St. Dominique, au Côteau Baron. S'adresser à
JEAN LEVEILLÉ.
No. 188, rue Mignonne.
Montréal, 23 fév—dxs

C. A. T. Chagnon,

Avocat, *No. 69, rue Notre-Dame, près le Palais de Justice.*
M. Chagnon suivra le Circuit de l'Assomption.—21 nov.—a

PRODUITS INDIGENES.

BRANDY, distillation du raisin, &c
GIN, distillation des genièvres, &c
RUM, produit de la mélasse,
VIN, provenant du raisin,
VINAIGRE, produit du malt.
ALE ET PORTER.
Nous avons toujours à vendre et nous offrons avec confionce les articles ci-dessus.
PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.
Montréa, 23 aout

AUX ENTREPRENEURS.

Des Soumissions pour la construction et l'achèvement d'un bureau de Postes, avec les murs d'entourage, et les portes et barrières et les dépendances nécessaires, dans la ville de Kingston, seront reçues, à ce bureau, jusqu'à JEUDI, le 17 AVRIL prochain, à MIDI.

Les plans et spécifications peuvent être vus le et après LUNDI, le 17e jour courant, aux bureaux de MM. HOPKINS, LAWFORD et NELSON, à Montréal ; JAMES HOPKIRK, écr., Collecteur, à Kingston, et aux bureaux de ce département à Toronto.

Les soumissions doivent expliquer la somme totale pour laquelle les bâtisses, &c., seront achevées le ou avant le PREMIER jour de SEPTEMBRE 1857. Elles doivent être cachetées et adressées au Commissaire en Chef des Travaux Publics, à Toronto, et endossées " Soumissions pour un bureau de Postes à Kingston." Elles doivent être signées par deux personnes solvables qui consentiront à se rendre pleinement responsables pour l'accomplissement du contrat.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.
Département des T. P.,
Toronto, 5 mars—19—qs

AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions adressées au Commissaire en Chef des Travaux Publics, à Toronto, et endossées " Soumission pour une Maison de Douane à Kingston," seront reçues, à ce bureau, jusqu'à JEUDI, le 17 AVRIL prochain, à MIDI

Les plans et spécifications peuvent être vus aux bureaux de MM. HOPKINS, LAWFORD et NELSON, à Montréal ; JAMES HOPKIRK, écr., Collecteur, à Kingston, et aux bureaux de ce département.

Chaque soumission devra être signée par deux personnes solvables qui consentiront à se rendre pleinement responsables pour la due exécution du contrat, qui devra être rempli le ou avant le PREMIER SEPTEMBRE 1857,

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Toronto, 5 mars 1856—qs

COLLEGE DU BAS-CANADA.

(LOWER CANADA COLLEGE,)
Rue St. Urbain.

MR. PHILLIPS annonce respectueusement aux citoyens de Montréal, qu'il a déposé les intérêts de l'institution ci-dessus entre les mains de A. Walshe, écr., gentilhomme, dans l'énergie, l'expérience et le bon enseignement duquel le public peut se confier.

Mr. Walshe entrera dans l'exercise de ses fonctions, le PREMIER MAI prochain.
S. PHILLIPS,

EN référence à l'annonce ci-dessus, Mr. Walshe sollicite respectueusement la continuation du patronage qui a placé le " Collège du Bas-Canada" dans un condition si florissante.

Mr. W. assure les cituyons de Montréal, qu'il n'épargnera aucunes dépenses et qu'il fera tout en son pouvoir pour rendre cette institution digne du haut patronage dont elle a toujours joui.

Les mêmes Maîtres-Assistants resteront pour l'enseignement de leurs différentes branches.
Montréal, 15 mars—smk

ECOLE MODELE DE MONTREAL

CETTE ÉCOLE sera transportée, le 1er., MAI, à la grande bâtisse en pierre dernièrement érigée par les Commissaires Catholiques, coin des rues

Coté et Vitré.

Les parents et gardiens sont positivement assurés que la plus grande attention possible est et sera donnée à l'exercise moral et littéraire des enfants de cette école.

On n'engage et on n'engagera que des professeur tout-à-fait compétents et tout-à-fait moraux.

Il y a des PLACES pour SEIZE PENSIONNAIRES et un grand nombre d'ELEVES DU JOUR. Le Principal reçoit les pensionnaires comme membres de sa famille, et, sous tout rapport, les traite comme ses enfants.

Pension et enseignement, ou enseignement, prix extrêmement réduits. La Musique, le Dessin et les hautes Mathématiques sont en dehors des prix ordinaires.

Le Département Français est sous la direction de Mr. P. GARNOT.

Ne fréquenteront l'école que les enfants d'une conduite exemplaire.

Pour autres détails, s'adresser au Principal ; temps convenable, entre 4 et 5 heures P. M.
W. DORAN, Principal
Et membre du bureau des Examinateurs catholiques.
19 mars—dmk

AVIS

TOUTES personnes endettées à la succession de feu JOHN ORR, en son vivant de la cité de Montréal, hôtellier, sont requises de faire un paiement immédiat au soussigné, à son Bureau, coin de la Grande Rue St. Jacques et Place d'Armes, et celles à qui la succession doit sont requises d'envoyer leurs comptes duement attestés à M. JAMES SMITH, N. P., ou à
JOHN ELLIOT,
Tuteur aux mineurs.
16 janv.

Maison de Pension.

TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES trouveront une bonne pension chez UNE FAMILLE canadienne, rue St. Gabriel, No. 42, près la rue Notre-Dame.
Montréal, 23 fév—g

A LOUER.

UNE vaste chambre au-dessus du magasin de MM. D. & F. Millette, autrefois occupée par C. D. Taber, comme chambre de Daguéréotype ; aussi le magnifique magasin éclairé au gaz et autres choses nécessaires ; loyer jusqu'au premier mai prochain, avec privilége de le renouveler en tout temps.
S'adresser à
DME. D. MILLETTE.
Montréal, 22 déc

RESTAURANT DE L'ALLIANCE.

No. 53.
RUE NOTRE-DAME.
Il y a des chambres garnies prêtes à reçevoir les pensionnaires.
Montréal, 17 nov

GASSELIERS

DEUX, TROIS ET QUATRE BRANCHES.
"Harp pendants,"
Lampes à corridors,
Crochets pour chambres à coucher,
Ornements de cheminées,
Crochets de cheminées,
"Sycle, Pendants,"
Appereils de gaz pour magasins,
Verre dépoli, divers patrons et prix variés,
A VENDRE CHEZ :
ROBERT MITCHELL,
Magasin de lustre a gaz.
8 sept 1855 —a 46, grand'rue St. Jacques

BIÈRE.

DES AMÉLIORATIONS considérables dans le département de la BIÈRE nous mettent maintenant à même de donner à cette liqueur une qualité bien supérieure.

On trouvera constamment à notre établissement de la ville, en quarts de 30 gallons et en bouteilles (quarts de 3 doz.) une bière saine, douce, très claire et d'une saveur qui ne laisse rien à désirer.
—AUSSI—
Porter en bouteilles. (Quarts de 3 à 6 doz.)
PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.
Rue St. Paul No. 169.
30 janv.—szi

JOSEPH BEAUDRY.

TAILLEUR,
17 Grande Rue St. Laurent, 17,
MONTREAL.

REMERCIE le public de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et le prévient qu'il a ouvert son ÉTABLISSEMENT de Tailleur à l'adresse ci-dessus, où il sera prêt à confectionner dans les derniers goûts, tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.
22 m

A VENDRE,

UN POUVOIR D'EAU, de 4 ou 8 rangées de pierres, avec 200 pieds de terrains ayant front sur le canal, sur plus de cent pieds de profondeur, situé sur le côté sud du canal audessus de l'écluse St. Gabriel.

Possession immédiatement.

S'adresser à A. CANTIN, Montréal " Maine Works."
6 oct.

Dr. C. F. F. Trestler,

DENTISTE,
No. 210,
RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL, PRÈS
La Place-d'Armes.
juin—

AVIS.

Le soussigné informe ses amis, qu'ayant terminé les affaires qui l'ont retenu hors de son Etude depuis quelque mois, il a repris l'exercice de sa profession et on le trouvera a son nouveau Bureau, No, 11 Rue St Vincent (vis-à-vis les Bureau de *La Minerve*) depuis 9h. à 4h.
A. MONTREUIL, N. P.
Montréal, 20 décembre 1855

NOUVAU SALON

DE
Rafraichissements et Restaurant français.

MR. ALEXANDRE, si bien et si avantageusement connu du public de Montréal et des environs, ayant terminé ses engagements avec le propriétaire de l'EMPIRE SALOON, vient d'ouvrir, pour son propre compte, un salon de rafraîchissements et un restaurant, rue St. Lambert (Côte St Lambert), No. 5, en face de la demeure du Dr. Nelson, maire de cette ville.

M. Alexandre s'est procuré, pour ce nouvel établissement, des boissons de tout genre et d'une qualité tout-à-fait supérieure, qu'il peut offrir en toute confiance aux amateurs les plus difficiles. On trouvera constamment chez lui des déjeuners, lunches et soupers froids servis à la minute et avec toute la prévenance possible. Son gardemanger sera toujours fourni des articles les plus délicats du marché.

Il y a un jeu de quilles attaché à l'établissement.
M. ALEXANDRE.
28 juil

LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA

OU
Essai sur l'histoire des Communautés Religieuses de Femmes de la Province,
PAR C. DE LAROCHE-HERON,
En vente à la librairie de
J. BTE. ROLLAND.
Prix : 1s. 3d.
15 déc

A VENDRE

A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES.

TROIS SUPERBES TERRES, sur les bords de la RIVIERE RICHELIEU, à sept milles seulement de la station du chemin de fer de St. Hilaire. Ces terres sont de trois arpens de front chacune, sur la Rivière Richelieu, et quarante de profondeur, en état de culture. En arrière il y a de magnifiques bois, avec Sucreries, Cabanes à Sucre etc.

Sur l'une de ces terres se trouve un Joli Verger qui commence à être en rapport, et un Jardin planté d'excellens arbres, avec une jolie maison (cottage) et de fort belles dépendances.

Le sol de ces trois terres est excellent et très productif, les récoltes ont été abondantes, même dans les mauvaises années que nous venons de passer.

Pour les renseignements et conditions, s'adresser à Chs. Brin, écr., N. P., à St. Marc, ou au soussigné à Montréal, rue St. Antoine, No. 22,
A. RAMBAU.
Montréal, 24 avril.

HUITRES FRAICHES.

ON VIENT DE RECEVOIR A
L'EMPIRE SALOON,
(Restaurant Francisco,)
SUR LA RUE BONSECOURS,
DES HUITRES FRAICHES
Venant de Portland,
HOMARDS
ET DES
POISSONS FRAIS
Venant de la Mer.

On peut fournir les familles privées à toutes heures dans ce Restaurant et avec des mets les plus recherché, d'une qualité supérieure à celles que l'on peut trouver sur nos marchés et à meilleur marché que l'on pourra les acheter-là.

Mr. Francisco a pour cette fin loner toute la maison qu'il occupe actuellement.
3 avril—a F. FRANCISCO.

LA BIOGRAPHIE

DE
CHEVALIER DE LORIMIER,
PAR M. FABRE,
Mise en Pamphlet,
SERA EN VENTE A PARTIR DE JEUDI,
Chez les principaux libraires de cette ville, et au bureau du " Pays".

Le produit de la vente du pamphlet sera offert à Mme. Veuve De Lorimier.
PRIX : 30 SOUS.
20 fév.

PLACE-D'ARMES

EN FACE DE
LA BANQUE MONTREAL.

LE Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses anciennes pratiques qu'il vient d'ouvrir un Restaurant à la place qu'il a ci-devant occupée. Il espère qu'avec l'attention qu'il a toujours porté et qu'il portera à les bien servir mériter l'encouragement public. Il aura toujours en mains les meilleurs mets de la saison.
COMPAIN.

N. B. Il a aussi à la disposition des promeneurs son hôtel à la Côte-des-Neiges où l'on pourra se procurer des rafraichissements.
Montréal, 14 août 1855—ak

AVIS.

LES Soussignés donnent avis qu'ils s'adresseront à la Corporation de la Cité de Montréal, pour obtenir la permission dériger un engin à vapeur, dans la bâtisse occupée par eux comme imprimerie, No. 42, rue St. François-Xavier.
OWLER & STEVENSON.
Montréal, 5 avril 1851—qi

A VENDRE.

UNE grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, consistant en :
Pin quarré, Bouleau, Bass-Wood, Frêne, Noyer rond, Orme, Noyer dur, Planches de pin, bouleau et Appuis (Scantling).
Le tout sera vendu en lots pour satisfaire les acheteurs.
J. & H. NICOLS.
Montréal, 5 avril—si

Situation demandée.

UNE MÉNAGÈRE de grande expérience, qui a servi comme telle depuis longues années dans une famille de condition et très-respectable, (étant sortie pour cause de mortalité) désire se procurer une place, dans les limites de cette cité.
S'adresser, par lettre, à ce bureau, aux initiales de C. A.
Montréal, 29 mars

AVIS.

LA *BAND* INDEPENDANTE reconnaissante envers Mr. M. L. D. Gareau, tailleur, pour la haute habileté qu'il a déployé dans la confection de ses habillements, prend la liberté de lui offrir ses plus sincères remerciments, ainsi qu'à Mr. A. Bazinet, rue Bleury, pour le fini remarquable et le bon goût qu'il a mis dans l'exécution de ses chapeaux. Elle profite de cette occasion pour offrir ses services à ceux qui voudront la patroniser. On devra s'adresser à Mr. McFerson ou à Mr. David Laurent, peintre, grande rue St. Laurent.
F. X. HOMIER, Sect.
Montréal, 5 avril—mk

SOCIETE D'AGRICULTURE

DU
COMTE DE MONTREAL.

L'EXHIBITION ANNUELLE de cette société pour les CHEVAUX aura lieu sur le MARCHE A FOIN, en la cité de Montréal, MARDI le 29 AVRIL, à ONZE heures A. M. Il est désirable que les étalons ne soient pas les seuls animaux mâle exhibés et on attire particulièrement l'attention sur les bœufs.

La compétition pour les prix suivants, qui devront être accordés à l'Exposition Annuelle d'Animaux, qui doit avoir lieu dans l'automne, seront restreints aux chevaux amenés à l'Exposition qui aura lieu le 29 Avril prochain et sur condition, toute fois, que tels chevaux ont été tenus dans le comté, pour l'usage des juments durant la saison, que l'on a annoncé publiquement la place où ils se trouvaient et que l'usage de tels chevaux a été donnée à un prix raisonnable aux membres de cette société.

Pour les meilleurs Etalons de trait				£5	0	0
Do	2d	do	do	4	0	0
Do	3e	do	do	3	0	0
Pour l'Etalon le mieux fait à propager une bonne classe de chevaux de carosse				3	0	0
Do	2d	do		2	0	0
Pour le meilleur Etalon de selle				5	0	0
Do	2d	do		2	0	0

Les propriétaires d'Etalons qui ne voudraient mettre leurs bêtes à la compétition oferte par la société sont respectueusement requis d'assister à l'Exposition, afin de permettre aux éleveurs de bestiaux une occasion de choisir.

Par ordre,
JAMES SMITH,
Sect.-Trésorier.
Montréal, 5 avril—sti

RODDEN & MEILLEUR,

MAGASIN DE POELES ET MEUBLES EN FER, No. 71, G. RUE ST. JACQUES.

Garnitures de cheminées et Grilles,
Fournaises à air chaud, régistres et ventilateurs.
Palissades et portes en fer.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il a formé une société avec M. A. A. MEILLEUR, et leur demande de vouloir bien lui continuer leur patronage.
T. M. RODDEN,
Montréal, 9 janvier 1856

PIERRE LEBLANC,

TAILLEUR,
81, Rue McGill, 81,

LE soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et annonce qu'il a ouvert une boutique de tailleur au-dessus du magasin qu'il occupait ci-devant et maintenant occupé par M. GAREAU, tailleur. Il y recevra avec reconnaissance tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier, et les exécutera avec toute l'attention et la promptitude désirables.
PIERRE LEBLANC.
10 nov.

A LOUER

LA maison de briques appertenant à Louis Ricard, écr., rue St. Denis, avec jardin, cour, hangard, remise &c., le tout en bon ordre.
S'adresser à
A. FAVREAU,
No. 49 rue St. Laurent.
15 mars.

A VENDRE,

DEUX superbes terres à Ste. Geneviève. Pour les conditions de la vente s'adresser sur les lieux à
MME Veuve KEIMBER,
Ou a
JULES R. BERTHELOT,
Avocat.
No. 13 rue St. Vincent.
15 mars.

AVIS.

NOUS avertissons le public, par le présent, de ne plus faire aucun contrat ni payer aucun argent à un nommé LOUIS PAQUEN, de tels contrat ou payement seront considérés par Nous, à l'avenir, comme non avenus.
B. P. PAIGE & Cie.
Montréal 13 déc. 1855.—15—a

T. BOUCHER,

MANUFACTURE CANADIENNE DE CHAPEAUX, CASQUETTES, &C.
NO. 111 & 141,
RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
22 mars.

ROY & DUFORT,

No. 103, rue St. Paul, Montreal.

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir une partie de leur importation anglaise, et leurs MARCHANDISES AMERICAINES, ce qui les met en état d'offrir aux acheteurs un bel assortiment de MARCHANDISES SECHES.
Montréal, 5 avril—j

Liste des Lettres

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 31 mars inclusivement. — Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse. En demandant ces lettres, il est nécessaire de spécifier qu'elles ont été annoncées.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	A
Aubertin dame Laurent	Allard delle M
	B
Boucher Marguerite	Babion Adèle
Boudrian Margarette	Berard Sophie
	C
Chacatelle Virginie	Clément Madame
Cadieux Louise	Carpentier dame Aug.
	D
Dupras Julie	Dejardin Madame
Desève dame Eugene	Dufrene dame Gal
	E
Etier veuve Luc	
	F
Forets Madame	
	G
Goillette Mme veuve	Gougeon Delle
	J
Juliano Madame	Jarvis Emli
	L
Lebeau delle A 2	Leblanc Martha
Laurin Mrs Just	Labaut Mme veuve
Larivié e veuve Andrew	
	M
Malonett Delle L	Monek Delle Lina
	P
Perrault delle Denise	Poirier Dlle
Provascol Mrs Louis	
	R
Richar delle Julian	Rochleau delle Louise
	S
St. Louis Margaret	
	T
Tecier Mme C	
	V
Vallée delle Philomene	

LISTE DES MESSIEURS.

	A
Archambanld C	Alexandre Théophile
Allard Charles	Angé Joseph
Archambault F X	Auger J B
Avrard Ludger	
	B
Basinet Alfred	Bartard Edouard
Beauchamp J Bte	Belleau N F
Beaupré Joseph	Bertrand Baptiste
Beaudry Bernard	Benoit Samuel
Beauchamp Jos	Beauchamp F X
Beaupré George	Bonneau Octave
Bonneville Charles	Bonneville Ludger
Bossé & Caron	Boudreau Louis
Brousseau J T	Bonxary Mr
Boyer Joseph	Boyer Joseph Capt
	C
Carière Moise	Cerro Joseph 2
Crevier Daniel	Coté Bonin
Cousineau M	Cook P P
Coutre Hubert	Cerco Groseppe
	D
Delongchamp Joseph	Deslorier Henry
Dupré Dominique	Dubois Michel
Dufort Raymond	
	F
Faubault Charles 2	
	G
Gauthier A	Gauthier Joseph
Gauthier Pierre	Galipeau Xavier
Gauthier N	Giraid Augustin
Girard Frs	Giroux Antoine
Goyette Baptiste	Gosselin Nazaire
Guibord D	
	H
Hargueu Moise	Hubert Louis
	J
Jetté L A	Joyville Michel
	L
Lauzon F	Laflame Capt
Lavigne Michel	Lamare J B
Lavalie John	Labrache Louis
Lanthier F X	Lanctot F H E
Letourneau Théophile	Ledoux J B
Leblanc Joseph	
	M
Martin Toussaint	Magnan Pierre
Mayer André	Marsies A 2
Maihot Regis	Marineau Augustin
Martin Jacob	Ménard J B
Mitchel Louis	Mitchell Joseph
Mivent A	Moreau Charles
	N
Noiseux Jérôme	
	P
Paradis Andrew	Patent Benjamin
Pelletier François	Penoit Babtise
Peltier Léou	Poitras Flavien
Picard Honoré	
	R
Racicot Alfred	Renaud Alexis
Roullaird Louis	Rousseau Joseph
Rupa J	Ruhland Joseph
	S
Seers M R	Salvas Louis
St Claie Louis	St George Babtiste
	T
Trudeau Napoléon	
	V
Vigeant Pierre	Vadeboncœur Amable
Vetter Peter	Vilmyris Peter
Tiencelette Batise	
	Y
Yario Clafas	

J. B. MEILLEUR, M. P.
Bureau de Poste,
Montréal, 31 mars 1856

E. IDLER

OFFRE ses sincères remerciments à ses nombreux amis, pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, durant ces dernières trente années.

Il a toujours à vendre des

JAMBONS AU SUCRE

de la même qualité que ceux pour lesquels il a obtenu **DEUX PRIX** a la dernière EXPOSITION DE PARIS.
—AUSSI :—
Cochon de qualité supérieure, Lard salé, Saindoux, Langues de bœuf, Bœuf fumé, Saucissons de Boulogne Et autres Saucissons au porc frais, &c.

L'encouragement étendu et continuel qu'il a reçu rend presque inutile pour lui de faire appel au public ; mais il rappellera à ses amis qu'ils peuvent toujours obtenir ce dont ils ont besoin en s'adressant au
No. 16, Marché Bonsecours.
26 mars 1856—j

Viennent d'etre reçus et à vendre,

200 poinçons } Melasse muscovado
50 boucauts }
On pourra livrer cet article à Longueuil, si on le désire.
HENRY CHAPMAN & Cie.
Montréal, 2 avril—m

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

DE
LAMOTHE & ROLLAND,
RUE NOTRE-DAME,
En face du Séminaire.

LES Soussignés ont l'honneur d'informer particulièrement le clergé et le public en général qu'ils ont en mains, OUTRE UNE GRANDE VARIETE D'ARTICLES RELIGIEUX, un bon assortiment de livres de Théologie, Droit Canon, Liturgie, Philosophie, Littérature, Histoire, &c.—ainsi que les livres de prières et de dévotion les plus en usage. On trouvera également à cette librairie tous les livres et fournitures d'école et de bureau aux PRIX LES PLUS REDUITS.
LAMOTHE & ROLLAND.
Montréal, 26 mars 1856—ak

Perdue,

SAMEDI soir dernier, depuis la Place d'Armes jusqu'à la rue St. Denis et l'Eglise de la Trinité, un PORTE-MONNAIE DE marocain, contenant deux jones et quelques papiers. La personne qui le rapportera au Bureau du " Transcript", sera généreusement récompensée.
Montréal, 9 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. D. BERNARD & Cie.
Seconde Vente du Printemps de Chapeaux, de Soie, Hongrois et de Paille.

JEUDI prochain, le 17 courant, aux magasins des soussignés, rue St. Paul, sera offert au commerce par encan public, une des meilleures ventes de CHAPEAUX CHOISIS qui ait encore été offerte, comprenant :

150 douz Chapeaux français de pluche de soie du dernier goût
100 do supérieurs do
5 do do do
150 do extra fins d'Angola
100 do Castor noirs et Drabes
250 do Chapeaux pour hommes et enfants, Hongrois et Kossuth avec et sans plumes
200 do Chapeaux (Rowdy) de pelleterie et Laune blancs
25 do Chapeaux (Wide Awake)
25 do do Perles (Brigand)
25 do do Young America
200 Chapeaux assortis de Pelleterie, Laune, Panama, Hongrois, Metropolitan, Magyar et Hongrois
150 Casquettes en Drap
—AUSSI,—
50 caisses marchandises de paille, comprenant : Chapeaux de paille pour femmes et filles du dernier goût
Do pour hommes et enfants de feuille de Palme, Leghorn, Panama, Curoco, Maracaibo, Canton et des Indes
Et un grand assortiment de marchandises dans cette ligne.

Vente à DEUX heures.
J. D. BERNARD & Cie.
Encanteurs.
9 avril.

A VENDRE,

SERA vendue, le 22 AVRIL prochain, par Encan Public, au bureau des Soussignés, la magnifique Propriété située dans le florissant Village St. Charles, sur la rivière Richelieu, et longtemps occupée par Mr. J. Bunker, comme Hôtel, et subséquemment par Mr. F. M. Lemire, comme Hôtel et Magasin.

Le terrain se compose de sept emplacements de 60 pieds carré chaque. La maison est en trèsbon état, ayant été nouvellement réparée. Elle est de 38 pieds sur 30, à deux étages, avec cuisine y attenant de 20 pieds carré.

Les dépendances consistent en une écurie de 50 pieds sur 22, un hangard de 60 pieds sur 22, avec remise, glacière, boulangerie, laiterie, &c., &c., le tout en bon ordre.

En outre il y a un beau jardin qui a toujours été bien cultivé, et un magnifique quai auquel arrêtent les steamers de la rivière Richelieu.
—AUSSI :—
Un emplacement de 60 pieds carré, situé dans le dit village, sur la rue qui conduit à St. Hyacinthe.

On peut voir un plan des propriétés au bureau des Soussignés.

Les termes seront faciles.

La vente aura lieu à ONZE heures A. M.
J. D BERNARD & Cie:
Encanteurs.
No. 206, rue St. Paul, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu
29 mars—2—si

AVIS.

3000 CHAPEAUX
A VENDRE,
PAR LES SOUSSIGNES.

CES CHAPEAUX seront tous vendus à une petite hausse sur le prix coutant. La plus grande partie est de qualité supérieure et garantie pouvoir donner une parfaite satisfaction. Les acheteurs pourront remettre ces chapeaux s'ils n'en sont pas contents. Nous attirons particulièrement l'attention de nos amis canadiens afin qu'ils passent à notre magasin avant d'acheter ailleurs.
M'DOWALL & ATKINSON,
62, rue McGill, Montréal.
29 mars—tm

Aux Agriculteurs, Jardiniers, &c.

LES Soussignés reçoivent par le " Chariot of Fame" viâ Boston, un grand assortiment de graines anglaises et étrangeres pour jardin et champ, choisies avec les mêmes soins ordinaires.

200 minots graines de Mil première qualité
2000 do trèfle de Rawdon
3000 do trèfle français
2000 do trèfle blanc d'Allemagne
12000 do trèfle d'Ohio

A vendre par
LAMPLOUGH & CAMPBELL.
ci-devant ALFRED SAVAGE & Cie.
Chimistes, voisins du Palais de Justice.
5 avril

Bouteilles pour Biere de Gingembre.

LES Soussignés ont quelques grosses de ces bouteiller, à vendre.
LAMPLOUGH & CAMPBELL,

Graines ! Graines !

LES Soussignés viennent de recevoir d'Europe, viâ Boston, un assortiment choisi de GRAINES pour jardin et champ, qu'ils garantiront être de la vraie qualité pour laquelle elles seront vendues.

Ces graines out été choisies avec le plus grand soin.
LAMPLOUGH & CAMPBELL,
Ci-devant Alfred Savage & Cie.
9 avril Voisins du Palais de Justice.

Crayons d'Artisans.

ON vient de recevoir 40 GROSSES DE CES CRAYONS tirés des meilleures manufactures des Etats-Unis, complètement assortis.

A vendre à bas prix en gros et en détail, au " MONTREAL TOOL STORE," No. 275, rue St. Paul, enseigne du Marteau.
ALEX. BRYSON.
Montréal, 2 avril—ti

Maison à louer.

Une maison en pierre, à deux côtés, située dans la rue St. André, quartier St. Jacques. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné,
ETIENNE HAUSSELMAN,
5 avril—mp Rue Campeau.

BARBIERS DEMANDES.

On a besoin au No. 71, rue McGill, de deux bons Barbiers.
Montréal, 5 mars 1856.

Banque d'Epargne de Montréal.

IL s'est écoulé 36 ans depuis la fondation en cette ville, d'une institution désignée sous le nom de Banque d'Epargnes, dans le but de procurer à la société les bienfaits qui découlent de semblables institutions. Les soussignés, seuls membres survivants liés à cette Banque, désireux d'être déchargés de la conduite de cette institution, et voulant que le public ne soit pas privé des avantages qui en dérivent, ont fait un arrangement avec la Banque de Montréal, en vertu duquel cette institution se rend responsable des dépôts de la même manière que la Banque d'Epargnes de Montréal l'a fait jusqu'ici.

Les Soussignés espèrent que cet arrangement satisfera tout le monde.
S. GERRARD,
Président.
J. FROTHINGHAM,
Vice-Prés.
J. T. BARRETT.
Montréal, 29 mars 1856—2—si

Nouvelle Formation de Societe.

LES Soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront, au premier mai prochain, deux magasins, dont l'un est situé sur la rue des Commissaires, No. 10, faisant face à la rivière et l'autre vis-à-vis le Marché ste. Anne, No. 129, où ils auront toujours en main un assortiment complet de fleur, grains, provisions, épiceries, &c., qu'ils vendront en gros et en détail, à des prix réduits. Ils espèrent que par l'activité et la ponctualité qu'ils apporteront à servir les personnes qui voudront bien les honorer de leur demande, mériter une part de l'encouragement du public.
—DE PLUS—
Comme leurs voutes sont extrêmement vastes, ils prendront toute espece de marchandises, soit à commission ou en " storage," à des conditions très-libérales.
LEMIRE & CLEMENT.
Montréal, 9 avril—mk

VENTE A L'ENCAN

PAR JOHN LEEMING.
GRANDE VENTE DE CUIR.

Le Soussigné fera une grande vente de Cuir, SAMEDI, LE DIX MAI,
A ONZE HEURES, A. M.
JOHN LEEMING,
9 avril Encanteur

Département des Terres de la Couronne.

Toronto, 19 Février, 1856.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres ci-dessous décrites, dans les townships de Wotton, Winslow et Whitton, dans les comtés de Wolfe et Richmond, B. C., seront mises à l'enchère de ceux qui désirent s'y établir, en faisant application à J. T. LEBEL Ecuyer, Agent de ce Département, à Garthby, Lac Aylmer, dans le susdit comté de Wolfe, le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain, à 3s. par acre, aux conditions suivantes :

1. Payable un cinquième lors de la vente ; le restant en quatre versements annuels égaux, avec intérêt.

2. L'acquéreur devra prendre possession immédiate de la terre ; ouvrir et en retenir un chemin passable sur tout son front, là où il sera fixé par l'autorité compétente, et en attendant, là où il sera établi par le consentement commun.

3. L'occupation de la terre devra être continue.

4. La terre devra être défrichée à raison de cinq acres annuellement, par chaque cent âcres, durant cinq années, et il devra y être construit une maison d'habitation d'au moins dix-huit pieds sur vingt-six.

5. L'acquéreur, avant l'émanation de la patente, ne coupera, ni ne laissera couper aucun bois, si ce n'est pour les fins du défrichement, ou pour son chauffage, la construction de ses bâtiments, et pour ses clôtures. Tout bois coupé en contravention à cette condition, sera considéré comme bois coupé sans permission sur les terres publiques.

6. Le bois, après l'émanation de la patente, sera encore sujet à tout droit général qui pourra être imposé.

7. L'acquéreur ne pourra transférer ses droits avant le paiement en entier du prix d'achat, et l'entier accomplissement des autres conditions, sans le consentement par écrit de l'agent d'alors.

8. La terre sera prise et payée suivant la contenance mentionnée dans les documents publics.

9. L'acquéreur, après l'accomplissement de toutes les conditions, aura droit à sa patente.

10. La patente cependant ne sortira dans aucun cas avant l'expiration des cinq années.

11. Personne ne pourra obtenir au-delà de deux cents acres.

12. La vente sera nulle dans le cas de négligence d'accomplir ou violation d'aucune des conditions imposées, et les derniers payés seront confisqués, et la terre sera reprise par le Gouvernement sans formalité, notification ou indemnité aucune envers ou à l'acquéreur.

TOWNSHIP DE WOTTON.

1er. Rang.
Lot 9 (260 acres), partie O 10, 13, (245), 14 (242), 15 (240), 16 (223), 17 (223), 18 (171).

8e Rang.
Lot 1 (76 acres), 2 (76), 3 (81), 4 (82), 5 (81), 7 (84), 9 (81), 10 (80), 11 (74), 12 (74).

14e. Rang.
Lots 7 à 24 inc. (50 acres chaque).

15e. Rang.
Lot 1 (67), 2 (67), 3 (67), 4 (67), 5 (68), 6 (68), 7 (68), 8 (68), 9 (69), 10 (69), 11 (69), 12 (69), 13 (70), 14 (70), 15 (70), 16 (76), 17 (67), 18 (67), 19 (76), 20 (74), 21 (70), 22 (69), 23 (63), 24 (60), 25 (60), 26 (62), 27 (67), 28 (68), 29 (68), 30 (66), 31 (66).

16e. Rang.
Lot 1 (74), 2 74), 3 à 15 inc, (74 acres chaque), 16 (64), 17 et 18 (73 chaque), 19 (68), 20 (7, 21 (74), 22 (76), 23 (78), 24 et 25 (86 chaque) 26 (85), 27 (32), 28 (79), 29 (80), 30 (82), 31 (82).

Rang A.
Lots 1 à 3 et 8 à 16 inc. (83 chaque), 17 (91).

Rang B.
Lots 1 à 17 inc. (83 chaque).

Rang C.
Lot 1 (63), 2 (56), 3 (56), 4 (53), 5 (55), 6 (49), 7 (53), 8 et 9 (54 chaque), 10 (56), 11 (63), 12 et 13 (67 chaque).

TOWNSHIP DE WINSLOW.

1er. Rang S. O.
Lot 1 (inconnu), 2 à 27 inc (50 acres chaque), 28 (35).

2e. Rang N. E.
Lot 1 à 22 inc. (inconnus), 23 à 27 (50 chaque), 28 (35).

2e. Rang N. E.
Lots 1 à 10 inc. (inconnus), 11 à 27 (50 chaque), 28 (35).

2e. Rang N. O.
Lot A (72), 8 et 9 (50 chaque), 17 à 76 (50 chaque), 78 à 103 (50 chaque), 104 (62).

2e. Rang S. E.
Lot B (81), A (50), 1 à 3 (50 chaque), 6 (50), 11 (50), 16 à 26 (50 chaque), 30 à 72 (50 chaque), 75 à 104 (50 chaque), 105 (77).

4e. Rang S. E.
Lots 1 à 17 (90 chaque), 18 (82), 19 (68), 20 (74), 21 (86), 22 (70).

5e. Rang S. E.
Lots 1 à 21 (90 chaque), 22 (111).

4e. Rang N. O.
Lots 1 à 17 inc. (90 chaque), 18 et 19 (83 chaque), 20 (88), 21 à 23 (90 chaque), 24 (115)

5e. Rang N. O.
Lots 1 à 17 inc. (90 chaque), 18 (85), 19 (83), 20 (86), 21 à 23 (90 chaque), 24 (83).

6e. Rang N. O.
Lots 1 à 23 (90 chaque), 24 (49).

TOWNSHIP DE WHITTON.

3e. Rang.
Lots 1 à 19 inc. (100 acres chaque), 20 (84), 21 (71), 22 (52).

4e. Rang.
Lots 1 à 14 inc. (100 chaque), 15 (80), 16 (64), 17 (47), 18 (50).

5e. Rang.
Lots 1 à 8 inc. (100 acres chaque), 9 (81), 10 (98), 11 (52), 12 (70).
26 fevrier 1856.—5—siw.

L. O. FRANCHERE,

13,
RUE SAINT LAMBERT.

VIENT de recevoir un assortiment de MARCHANDISES VARIÉES, lequel il vendra à bon marché.
Montréal, 9 avril—qik

A VENDRE,

LES Soussignés viennent de recevoir par le " Britania " (viâ Portland) de Liverpool—
Chandelles spermaceti de Belmont, en boites
Sego de Pearl, en boites
Petits raisins frais de Zante, en quarts et boites
Figues fraîches de Turquie, en petites boites rondes.
ALEXANDER URQUHART & Cie.
Montréal, 9 avril—dxi

DESROCHERS & PARENT

AVERTISSENT leurs amis et le public en général, qu'ils transporteront, le 21 courant, leur magasin de nouveautés, de la grande rue St. Laurent au
No. 126, rue Notre-Dame,
Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.
Montréal, 9 avril—sik

Nouvelle maison de pension privee.

SEPT ou HUIT MESSIEURS trouveront une bonne pension, chez MME. DECOUSSE, No. 8, rue St. Laurent, à partir du 1er Mai prochain.

S'adresser, d'ici à ce temps, à sa demeure actuelle, No. 36, Place Jacques-Cartier
Montréal, 9 avril—j

Corporation de Montreal.

AUX PROPRIETAIRES, LOCATAIRES, &C.

L'ATTENTION PUBLIQUE est, par le présent, spécialement appelée aux extraits suivants des Réglements de la Corporation de cette Cité, relativement aux NUISANCES, et le PUBLIC est par le présent NOTIFIÉ, que des ordres ont été donnés pour l'EXECUTION RIGIDE des Réglements ci-apres énumérés et généralement de tous les Réglements affectant la santé et la propreté publique.

COURS.

1. Les occupants sont tenus de les tenir nettes et libres de saletés et de toutes substances nuisibles, et d'amasser toutes les ordures ou objets de rebut de la maison, dans un endroit, jusqu'à ce que l'accumulation équivale à une charge de voiture, et alors ils seront enlevés, à l'exception du fumier d'étable, qu'on peut laisser accumuler jusqu'à ce qu'il devienne nuisible.

2. Toutes les fois qu'aucune eau croupie, ou aucune autre matière ou chose aura rendu aucun lot ou lieu nuisible, l'occupant (s'il y en a) les fera complètement nettoyer, sous 24 heures d'avis ; si le lot est vacant, le propriétaire le fera nettoyer.

EGOUTS.

Tout lot ou emplacement aboutissant à aucune place, rue ou grand chemin où il y aura un canal ou égout, ou autre moyen d'assèchement, sera fourni d'un canal souterrain suffisant pour l'écoulement des eaux stagnantes.

EAU SALE.

Il n'est pas permis aux occupants d'en jeter aucune dans les rues ni d'en décharger ou faire décharger dans aucune rue de leurs maisons ou dépendances, par aucun conduit ou gouttière ou de quelqu'autre manière que ce soit, qui puisse causer quelqu'incommodité ou nuisance publique.

Transport de Saletees, &c., dans les rues

Personne ne transportera des menus décombres, du fumier, des ordures, des balayures de rue, du mortier, etc., par les rues autrement que dans des voitures bien encloses, de manière qu'aucune partie du contenu d'icelles, ne puisse tomber dans la rue.

Privés.

1. Tout lot occupé doit être fourni d'un Privé, ou de Privés suffisamment creusés en terre.

2. Chaque fois qu'aucun Privé deviendra nuisible, ou que le contenu en sera parvenu à 12 pouces de la surface du terrain, il doit être complètement vidé et nettoyé, et les Réglements tiennent le propriétaire aussi bien que le locataire responsable de ce dernier devoir.

Les pénalités attachées a ceux qui négligent, méprisent ou transgressent aucune des dispositions ci-dessus, sont une amende n'excédant pas £5, et un emprisonnement n'excédant pas 30 jours pour toute et chaque offense.

Par ordre,
M. J. HAYS,
Chef de Police.
Montreal 8 Avril 1856.

Corporation de Montréal.

HARDES POUR LA POLICE.

DES Soumissions seront recues au bureau du Soussigné jusqu'à LUNDI, le QUATORZE courant, à MIDI, pour fournir les articles suivants de HARDES POUR LA POLICE, savoir :

82 paires Culottes d'Ete,
82 paires Souliers d'Ete.

On pourra voir des échantillons des articles demandes, en faisant application au Bureau du Chef de Police, en aucun temps avant le 14 courant.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Asst. Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 7 avril 1856 } 9-di

BUREAU DU GREFFIER

DE
LA CITÉ.

HOTEL-DE-VILLE.
MONTREAL, 11 MARS 1856.

SON HONNEUR LE MAIRE, HENRY STARNES, ECR., se tiendra à l'HOTEL-DE-VILLE, TOUS LES JOURS depuis 11 heures A. M. jusqu'à MIDI et DEMI, pour la TRANSACTION DES AFFAIRES MUNICIPALES.

Par ordre
J. P. SEXTON.
Greffier de la Cité.
12 mars.—dzi

MACHINES A MORTOISER

De la meilleure espèce ; elles viennent d'être reçues et sont à vendre au " MONTREAL TOOL STORE," No. 275, rue St. Paul, enseigne du MARTEAU.
ALEX. BRYSON.
Montréal, 23 fév

AVIS.

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et ses pratiques qu'il a disposé de ses intérêts dans les affaires de A. SAVAGE & Cie., en faveur de son associé, M. T. H. LAMPLOUGH et de M. R. CAMPBELL, Jnr. Par leurs connaissances pratiques des affaires, leur longue expérience et leurs amples moyens, le soussigné est certain que la réputation de la maison sera maintenue. Il saisit cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciments pour le généreux encouragement qu'il a rencontré depuis quinze ans, et en solicite respectueusement la continuation en faveur de ses successeurs.
ALFRED SAVAGE.

EN solicitant la continuation du patronage qui a jusqu'à présent été accordé à la Maison A. SAVAGE ET CIE., les soussignés saisissent cette occasion d'assurer au public qu'ils tâcheront constamment, par leur assiduité, ponctualité et une stricte attention aux ordres qui leur seront confiés, de le mériter.

Ayant été lié à la Maison A. Savage et Cie., comme Secrétaire et Assistant, durant les neuf dernières années, les Soussignés connaissent intimement tous les détails de chaque département des affaires qui se sont faites durant ce temps ; et cela, avec l'expérience antérieure de M. Lamplough en Angleterre, est, pensent-ils, une garantie suffisante que le caractère de l'établissement sera parfaitement maintenu.
H. T. LAMPLOUGH,
R. CAMPBELL, JR.
1er mars.

Tailleurs demandés.

CINQ Compagnons tailleurs trouveront de l'ouvrage, en s'adressant au Soussigné, rue Notre Dame, No 271.
26 mars M. L. D. GAREAU

Ferme à Vendre.

DANS la barronerie et la paroisse de Longueuil, fesant front sur le fleuve St. Laurent, à peu de distance en bas du village et du terminus du Grand Tronc de chemin de fer; contenant environ 82 arpent d'excellente terre en superfice; avec maison, grange, écuries et autres bâtisses dessus construites.
Ptour les conditions et informations, s'adresser à Montréal, à
23 fév. 1855. JAS. LOGAN.

AUX ARCHITECTES.

Des Plans sont requis pour une Prison, que l'on se propose d'ériger en dehors des murs de la ville de Québec, dans un site convenable.

LES Plans devront comprendre un plan général, montrant les murs d'isolement, la position et l'étendue de l'édifice, avec toutes les salles indispensables, ateliers et autres constructions extérieures, hôpitaux, et cours pour prendre l'air, égoûts, etc., etc. Aussi, un Plan de soubassement, montrant le principe calorifique et ventillateur, et un Plan de chacun des planchers; aussi telles sections qui peuvent être nécessaires pour faire pleinement connaître les intentions de l'Architecte. Ces Plans devront être accompagnés de spécifications, mesurage, et estimé spécifiques des travaux de diverses espèces requis pour compléter entièrement les bâtisses, etc., et aussi d'une cédule des taux nécessaires pour exécuter tout ouvrage extra.

Pour la série de Plans, etc., qui aura le plus de mérite et sera le plus applicables et dans le dessin desquels on paraîtra avoir donné une attention telle qu'ils comprennent toutes commodités requises pour un tel établissement, pour la garde sûre et la santé des prisonniers, leur classification, leur emploi et leur réclamation, etc., etc., la somme de DEUX CENT CINQUANTE LOUIS sera donnée—ces Plans devenant dès lors la propriété des Commissaires, qui feront tel arrangement pour la surintendance de l'érection de l'édifice qu'ils trouveront convenable.

Un premium de CENT LOUIS sera accordé au Plan considéré le second en mérite. Tous les Plans seront remis excepté ceux compris au dessin adopté.

Les estimés devront montrer, séparément, le coût pour fournir l'eau et le gaz à l'édifice.

Pour information sur le nombre des prisonniers que doit pouvoir contenir l'édifice, en prenant en considération l'accroissement rapide de la population du pays, on doit s'adresser à W. S. SEWELL, écuyer, Schérif, Québec.

En venant à une décision sur les dessins, on choisira celui où l'économie paraîtra avoir été considérée autant que praticable pour obtenir les besoins nécessaires, et la construction solide de tout l'édifice, autant que possible, sur des principes à l'épreuve du feu, et dans un style d'architecture convenable.

Les Plans, etc., devront être cachetés, et adressés au Commissaire en Chef des travaux Publics, Toronto, Canada; et devront être livrés le ou avant le QUINZE de MARS prochain.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Département des T. P.,
Toronto, 5 janvier 1856.

REMIS.

AIS est par le présent donné que le temps fixé pour recevoir des plans d'une PRISON, à Québec, tel qu'annoncé ci-dessus, est prolongé jusqu'au PREMIER MAI prochain.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Toronto, 13 fév

Dissolution de Société.

LA Société commerciale qui a existé ci-devan sous le nom d'ALFRED SAVAGE & CIE., a été, ce jour, dissoute, de consentement mutuel. MM. LAMPLOUGH et CAMPBELL sont autorisés à régler les affaires de cette société.

ALFRED SAVAGE.
H. T. LAMPLOUGH.

Montréal, 16 février 1856—23

Formation de Société.

LES affaires de la maison ci-devant existant sous le nom d'Alfred Savage, &Cie seront continuées comme auparavant, par les Soussignés, sous le nom de LAMPLOUGH & CAMPBEDL.

H. T. LAMPLOUGH.
ROBERT CAMPBELL, JNR.

Montréal, 16 février 1856—23

BONNES NOUVELLES.

LA VERITE SE FAIT JOUR AU MEILLEUR MARCHE!!

Maison Provinciale d'habillements,
EN GROS ET EN DETAIL,

ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC,

271, Rue Notre-Dame, 271.

ADJOIGNANT LES NOUVELLES BATISSES DE STEPHEN.

LE commerce toujours grandissant que cet établissement a rencontré durant ces derniers temps a excité l'étonnement des citoyens en général dont un grand nombre ont récemment commencé à faire des perquisitions sérieuses, afin d'apprendre comment ont pouvait obtenir un aussi grand succès que celui dont jouit l'ETABLISSEMENT FASHIONABLE ci-dessus. Mais ce problème n'est pas difficile à résoudre quand on pense que le Propriétaire de ce grand Etablissement a depuis son retour de la Californie, voilà à peu près trois ans, fait des achats à bon marché en payant argent comptant, seulement cela lui permettant d'offrir des articles à bien meilleur marché que ses concurrents qui achètent ordinairement à crédit.

Les habillements d'Automne ou d'Hiver,

Consistant en surtouts "Reversible," de drap de Pilot, Castor, Eléphant, Whitney, Lionskin, &c., avec un assortiment choisi d'Etoffes des dernières modes pour PANTALONS et VESTES. On est actuellement à recevoir ces marchandises qui seront confectionnées avec ce goût et cette coupe qui ont mérité à cet établissement une position si distinguée.

Les marchands en Gros

trouveront leur avantage à examiner la variété du fonds de marchandises dans le DÉPARTEMENT des HABILLEMENTS tout faits, dont la qualité et le prix ne pourront que satisfaire les acheteurs.

N. B.—Le propriétaire est Agent pour le Bulletin de Modes de William.

M. L. D. GAREAU.

9 sept

DAVID LAURENT,

COMMERÇANT DE GRAINS, CHARBON SEL, &c., &c.

200 CHALDRON CHARBON

NEW-CASTLE,

Meilleure qualité, pour forgeron.

Bureau, 40, rue des Commissaires.

RESIDENCE, No. 26, RUE ST LOUIS.
Montréal, 31 oct.

A VENDRE

A des conditions très-libérales

VINGT-NEUF SUPERBES LOTS À BATIR, qui prennent la totalité de ce beau terrain vacant situé au quartier ST. LOUIS, borné par les rues DORCHESTER, SANGUINET, STE. ELIZABETH. La plupart de ces lots sont de quarante-sept pieds de front sur cent quinze pieds de profondeur. Ils seront vendus *COMMUES*. Un crédit de plusieurs années sera donné si on le désire.

—DE PLUS—

6 autres lots sur la rue Ste. Elizabeth, entre la rue Mignonne et Ste. Catherine; ces derniers contiennent 36 pieds de front sur 142½ de profondeur, *mesure française*.

—AUSSI—

Un demi lot qui forme l'encoignure des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, côté Est de 20 pieds sur 50, mesure française.

S'adresser à
JOS. DUFAUX.
No. 11 rue St. François de Sales
Foubourg St. Antoine.

Montréal, 24 Oct. 1855.—am

LORANGER, POMINVILLE & LORANGER

AVOCATS.

Rue St. Vincent, au-dessous des bureaux de "LA MINERVE."

T. J. J. LORANGER.
F. P. POMINVILLE.
J. M. LORANGER.

MR. J. M. LORANGER suivra les Circuits de TERREBONNE et VAUDREUIL.
Montréal, 12 avril.—a

MANUFACTURIERS, &c.

NICOLAS LACROIX & FRERE.

INGENIEURS ET CONSTRUCTEURS DE MOULINS,

No. 105, Rue Wellington, Montréal,

Patentés de Sa Majesté, le 10 avril 1855, pour une nouvelle roue hydraulique, nommée turbinehélicoïde, supérieure sous tous les rapports à celles connues en Canada, et desquelles elle a le double de force et un tiers plus de vitesse; elle marche le mieux dans l'eau et se place aux chutes les plus basses avec beaucoup d'avantage. Avec 12 à 18 pouces de tête d'eau, elle peut faire faire à une moulange huit minots de blé par heure.

Par sa FORCE et sa GRANDE VITESSE, elle est la meilleure pour les moulins à scies, mais surtout pour les scies rondes.

Toutes les parties de cette roue, et particulièrement les hélices sont construites de manière à donner le plus grand résultat des forces d'impulsion, de gravité et de réaction.

Ils construisent aussi des moulins à farine sur un principe nouveau; et, par leur méthode de moudre, ils obtiennent la plus grande quantité et la meilleure qualité, et qui se vend mieux au marché que la farine ordinaire.

Leur longue expérience en France et en Canada leur donne l'assurance de mériter la confiance que l'on voudra bien leur accorder.

CERTIFICATS.

JE certifie que Mr. Nicolas Lacroix m'a construit un moulin à farine, dans lequel il m'a placé trois roues d'une construction nouvelle et que je reconnais pour être les plus économiques pour la dépense de l'eau et pour marcher le mieux dans l'eau.

J'ai fait placer ces trois roues à la place de trois autres qui dépensaient beaucoup plus du double d'eau pour donner la même force.

Il m'a aussi construit deux bluteaux pour la farine de blé, d'une construction nouvelle, et cette manière de moudre et de blutr a un avantage considérable pour les habitants, vu que le même blé moulu de cette manière donne plus de farine et qu'elle se vend plus cher au marché que celle moulue blutée de la manière ordinaire.

G. H. MONK.

Ste. Thérèse de Blainville, 29 avril 1854.

JE sertifie que j'ai construit et mis en opération onze roues hydrauliques de l'invention de M. Lacroix d'après ses plans et sous sa direction; je suis convaincu que ce sont les meillnures espèces de roues, supérieures pour la force et la vitesse à celles actuellement en vogue. Elles ont donné entière satisfaction à tous ceux qui en ont placées uans leurs moulins.

J. PETERKIN MILL WRIGHT.

Mascouche, 4 avril 1854.

Pour informations, s'adresser chez l'Honorable J. PANGMAN, Mascouche; l'Honorable U. R. HARWOOD, Vaudreuil: B. PICHÉ écr, Sault au Récollet; J. CONVERSE, écuier, Canal Lachine; C. STACKHOUSE, écuier, Newton Mills, Lancaster.
Montréal, 12 juin 1355

HUR TCESTEY!
MUTUAL LIF EASSURANCE SOCIETY,
Rue Charles, No. 3, Quarré St. James,
LONDRES.

Incorporer par Acte du Parlement.

DIRECTEURS;
Samuel Ashbury, Ecr.,
Révd. J. Bartlett, M. A.,
Louis Berenhart, Ecr.,
J. Stirling Coyne, Ecr,,
Richard Greer, Ecr.,
Joseph J. Reed, Ecr.,
Richard Wild, Ecr.
Henry Salter, Ecr., Directeur-Gérant.

BRANCHE CANADIENNE,

RÉFÉRANCES:
Alexander Campbell, Ecr.
W. G. Hinds, Ecr.
Wm. Wilson, Ecr.
John R. Forsyth, Ecr.
John Watkins, Ecr.
James A. Henderson, Ecr
Gérant et Agent Général pour le Canada:
GRANVILLE MOYLE, Ecr.
Bureau—King Street, Kingston.

Un avantage est attaché à cette Société, c'est un fonds de premiums au montant de £10,000 en Canada.

En addition à l'assurance ordinaire sur la vie et rente annuelle, cette Compagnie assure les personnes malades et délicates; aussi assurance contre les accidents de chemins de fer et les dangers sur l'eau, &c., &c.

Cette Société étant purement mutuelle, tous les profits reviennent aux membres.

Gérant et Agent dans le Bas-Canada:
JOSEPH WHYDDON, Ecr.
Bureau, à Montréal—No. 18, Grand'rue St. Jacques.—6 oct—a

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU,—ATHENÆUM.

BUREAU PRINCIPAL, 30, SACKVILLE STREET, LONDRES.

Incorporée par Acte du Parlement.

CAPITAL DEUX MILLIONS STERLING.

Président du Bureau à Londres:
LE TRES-HON. COMTE DE GLENGALL.

Rev. J. Bartlett, M. A.	John Hardy, Ecr.,
W. Bulkeley, Hughes, Ecr., M. P.,	Henry Harriss, Ecr.,
	Wm. Howard, Ecr
Cept. R. D. Lancaster, R. N.,	Carrington Jones, Ecr.
	Joseph J. Reed, Ecr.
Samuel Ashbury, Ecr.	Henry Sutton, Ecr.
Fred. R. Beeston, Ecr	Richard Wild, Ecr
J. Stirling Coyne, Ecr	

Directeur—HENRY SALTER, ECR.

BUREAU EN CANADA—KINGSTON.

DIRECTEURS:
Alexr. Campbell, Ecr.,
William G. Hinds, Ecr,
John Watkins, Ecr.,
John R. Forsyth, Ecr.,
William Wilson, Ecr.
Gérant pour le Canada—GRANVILLE MOYLE, ECR.

Agent pour les Etats-Unis:
F. R. STARR, Ecr., Philadelphie, (ci-devant de Montréal.)
Surintendant des Agences, C. E.
JOSEPH WHYDDON, Ecr.,

Un Bureau de Directeurs pour Montréal sera bientôt formé.

Les pertes sont promptement arrangées sans référance au bureau à Londres.

Bureau à Montréal—No. 18, Grande rue St Jacques.—6 oct. 1855—a

Avis Public

MR. C. A. BRAULT, Notaire, a transporté son Bureau, dans la Côte du faubourg St. Laurent, No. 6, à l'encoignure des rues St. Lambert et Fortification et à sa demeure No. 46, sur la rue St. Louis, près du Champ-de-Mars.
Montréal, 31 oct.

Ménagère demandée.

ON DEMANDE, pour une famille de la campagne, où il n'y a pas d'enfants, UNE PERSONNE D'UN AGE MUR ET DE BONNE SANTÉE, COMME MÉNAGÈRE. L'appliante devra être munie de bons certificats. Un bon traitement et un salaire convenable seront assurés. S'adresser au Bureau de "La Minerve."
à S. T. P.
15 mars—j

A VENDRE,

UN emplacement bâti de maison, magasin, grange et dépendances, situé au village de St. Rémi, près de l'église et du Dépôt du chemin de fer. Cet emplacement est situé dans un des lieux les plus avantageux pour le commerce.

—AUSSI:—

TROIS terres, situées au même lieu, presque toutes en culture, de trois arpents sur trente bâties de maisons, granges et dépendances. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser au propriétaire soussigné, sur les lieux.

A. PINSONNAULT.

St. Rémi, 29 mars—mp

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL.

LE COURS suivant commencera à l'ECOLE DE MEDECINE, le PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE et sera continué sans interruption (les vacances de Noël exceptées) jusqu'à la DERNIERE SEMAINE D'AVRIL, formant un cours de six mois.

Théorie et pratique de Médecine.................. P. BEAUBIEN, M. D.
Principes et pratique de chirurgie.................. P. MUNRO, M. D.
Obstétrie et maladies des femmes.................. E. TRUDEL, M. D.
Chimie.................. F. D'ORSONNENS, M. D.
Anatomie.................. G. BIBAUD, M. D.
Physiologie.................. H PELTIER, M. D.
Matière Médicale.................. E. CODERRE, M. D.
Médecine Légale.................. L. BOYER, M. D.
Clinique Chirurgicale.................. P. MUNRO, M. D.
Clinique Médicale.................. L. BOYER, M. D.
Anatomie pratique.................. DR. REGNIER.

Dans chacun des Cours ci-dessus mentionnés, excepté ceux de Clinique Médicale et Chirurgicale et de Médecine légale, cinq lectures seront données par semaines. Les professeurs dans les différentes branches démontrent leur sujet à l'aide de préparations, planches, appareils, spécimens, &c., &c.

La Bibliothèque et le Museum sont onverts tous les jours aux élèves.

Le Démonstrateur d'Anatomie sera tous les jours dans les chambres de dissection pour surveiller et diriger les Etudiants.

L'Hopital (Hôtel Dieu) est visité tous les jours à midi.

Ste. Pélagie (Hopital d'Acouchements) est ouvert aux élèves de cette classe.

COURS DE CHIMIE.—Le professeur de cette branche est amplement pourvu d'Appareils pour démontrer ce cours. Il sera assisté par Mr. Geo. VanFelson dont les connaissances et l'expérience sont bien connues depuis longtemps. Le laboratoire a été complètement renouvelé sous ses soins.

Par ordre
L. BOYER, M. D.
Secrétaire.

Montréal, 27 oct—sm

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE L'Amérique Britannique du Nord.

FONDS CAPITAL £100,000.

Principal Bureau a Montreal.

CETTE Société admet sur les mêmes conditions des personnes de toutes classes et de tous rangs, et assure des avantages aux SURVIVANTS que l'on ne trouve dans nulle autre société existante en Canada. Protection pour tous, surtout pour la veuve et l'orphelin.

Elle compte plus de membres qu'aucune autre société analogue sur le continent américain, et est la seule établie dans l'Amérique Britannique du Nord. Près de 3000 personnes d'origine française du Bas-Canada, parmi lesquelles on remarque des membres du clergé, Médecins, Editeurs, membres du Parlement, Avocats, Notaires, Artisans et Fermiers, en sont déjà devenus les membres.

Les indemnités de maladies sont dans tous les cas payées promptement.

Les modèles "d'applications de santé," "applications sur la vie," les pamphlets contenant le taux des primes sur la vie et santé, et toute autre information peuvent s'obtenir en s'adressant personnellement ou par correspondance au Bureau Principal, aux bureaux secondaires ou à tous les Agents de la société.

J. H. PHILIPS,
Secrétaire Gérant.

21 mai.—a



A VENDRE,
LE VAPEUR A BASSE PRESSION
'DOWN.'

Longueur.................. 160 pieds
Profondeur de la cale.......... 8 "
Balancier.................. 22 "

Un Engin à balancier, cylindre, de 32 pouces 10 pieds de jeu,

S'adresser à
S. RISLEY,
Bureau, 29, Grande rue St. Jacques.

27 oct

A VENDRE,

CETTE MAISON de prix comme place d'affaires et résidence, aussi ce beau lot à bâtir faisant front sur la grande rue de la belle ville de St. Hyacinthe. C'est pour les marchands un avantage comme il s'en présente rarement, vû qu'on peut, en cet endroit, faire des affaires considérables et importantes.

Termes de paiement, 1/5 comptant, le reste en quatre paiements annuels avec intérêt.

Si cette propriété n'a pas été vendue au 15 août prochain, on la vendra ce jour-là par encan public, à 11 heures A. M.

Pour autres informations, s'adresser au propriétaire,

PETER SUTHERLAND.

28 juil

EPICERIES AVENDRE.

Cassonade et Sucre raffiné
Melasses et Sirops
Eaux-de-vie pâle et brune
Vins forts de Montréal et du H. C.
Vins de Port, Sherry et Champagne
Vinaigre WW
Genièvre de DeKuyper en barrique et caisse
Huiles de morue, de loup-marin, d'olive et sperm
Savon de Montréal et de Liverpool
Chandelles adamentine, spermaceti, &c
Indigo, Sel d'Epsom, Couperose, Alum, Souffre, Canelle, Marinades, Gingembre, Clous de Girofle, Colle-forte, Salpêtre:

Avec un Assortiment général d'Epiceries et de Provision

—AUSSI—

250 boites thés Twankay, Gunpowder et Jeune Hyson
150 boites Tabacs cavendish et autres
500 boites Vitres pour chassis
150 quarts Maquereaux
250 do do fendus

—ET—

250 Poêles des forges de St. Maurice, grandeurs assorties
100 caques Clous des manufactures anglaises

L. MARCHAND & CIE.

18 sept—a

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie assure les propriétés des Cultivateurs, et autres propriétés isolées, dans le Bas-Canada, à CINQ CHELINS par CENT LOUIS, pour TROIS ANS.

☞ Le montant assuré maintenant est de près d'UN MILLION de PIASTRES.

$1,000,000.

Les personnes qui n'ont pas encore assuré sont invitées à joindre une association formée pour les propriétaires de la campagne, qui mérite à tous égards leur confiance.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.

Bureau No. 1 rue St. Sacrement.
Montréal 6 Février 1856. sm

Bureau de Poste,

MONTREAL, 26 mars 1856.

ARRIVÉE ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.	DUES.	FERMEES.
Québec, Danville, &c., *par chemin de fer*	5:00 P M tous les jours, Dim except	6:30 A M, tous les jours dim exce 1
Québec, *par la rive nord*	8:00 A M do Mardi	4:00 P M do
Canada Ouest	5:00 P M do do	7:00 A M do do
Laprairie	11:00 A M do Dimanche	12:30 P M [2] do
St. Jean, C E	11:00 A M & 5,00 P M	6,00 A M 12:30 P M do do exce
Lacolle, &c	11:00 A M do	12:30 P M do
Etats-Unis, *excepté Portland*	12:00 P M do do	6:30 A M 12,30 p. m do 3
St. Hyacinthe, Melbourne	1:00 P M & 5,00 P M do	12 30 P M do 4
Portland et Island Pond, Sherbrooke	1:00 P M	1:00 P M do do
St. Jean, N. B. via Portland	1:00 P M Samedi	12:00 M Samedi
Bytown, Aylmer *et Ottawa*	5:00 P M tous les jours excepté le dim	7:00 AM tous les jours Dim excepté
Chateauguay, Beauharnois, &c.	6:00 P M do do	7:00 A M do do
Lachine, St. Remi, Hemmingford et Plattsburg	4:00 P M do do	9:30 A M do do
Chambly, St. Césaire, &c.	10:00 A M do do	2:00 P M do do
St. Laurent, St. Eustache, &c	7:00 A M do Lundi excepté	9:00 A M do do
St. Jérôme, Ste. Thérèse, &c	7:06 A M Mardi, Jeudi et Samedi	9:00 A M Lundi, Mercredi, Vendredi
Terrebonne, Mascouche, St. Vincent de P	1:00 P M Lundi, Mercredi, Vendredi	9:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à.................. 1,45 p. m.
(2) do do do 7,45 a. m.
(3) do do do 7,45 a. m.
(4) do do do 45 p m.



Diligence entre Montréal et Québec.

LES voyageurs qui désireront aller à Québec ou autres places entre Montréal et cette ville, devront se rendre AVANT QUATRE HEURES, P. M., à l'Hôtel Beaupré, Place Jacques-Cartier, afin de partir avec la malle-poste.

Les personnes qui désireront se procurer des voitures "extra", pourront en obtenir au même hôtel.

TOUSSAINT LECOMTE,
Montréal, 15 déc Propriétaire.

EDOUARD BARSALO,

MESUREUR DE BOIS,

NO. 8,

RUE DE LA COMMUNE, MONTREAL
26 mai



THÈ A VERS DU DR. GARDEN DESTRUCTEURS DES VERS, DES SAUVAGES DE CHEROKEE.

CETTE Etonnante Médecine a été découverte il y a longtemps par les Indiens Cherokee, et employée par eux comme le seul remède efficace contre les Vers des Enfants. Le secret de cette inestimable préparation fut dans la suite révélé par l'un des Chefs de cette tribu au Dr. Garden, alors Médecin du Gouvernement chez les Indiens; il a été, après beaucoup de peine et de dépenses, assuré par son Propriétaire actuel comme un gage aux affligés des générations présentes et futures. Cette grande Médecine est garantie comme composée des meilleurs Végétaux Indiens, et de Végétaux seulement, dont aucun ne peut injurier la constitution la plus délicate, mais chassera au contraire les vers de tout le système quelques heures après l'avoir administrée; en même temps, il est tout-à-fait benin dans son action, et tout-à-fait agréable. Aucun Enfant, pas même le plus délicat, ne peut refuser de le prendre. C'est un fait bien connu, mais triste, que la grande perte parmi les enfants est attribuée aux Vers, et aux Vers seuls. Ils sont la cause de bien des maladies, et sont d'autant plus dangereux qu'on les soupçonne moins. Si les parents voulaient donner plus d'attention à ce sujet, et observer soigneusement les symptômes qui indiquent l'existence des Vers dans l'estomac et les intestins, les vies de milliers d'enfants seraient par là sans aucun doute sauvées chaque année.

Quant au Thé Vermifuge du Dr. Garden, il a acquis une réputation excédant de beaucoup celle d'aucune autre médecine connue, et chaque jour encore il gagne de la popularité, partout où il est universellement employé et approuvé. Il possède des propriétés que l'on ne retrouve dans nul autre article, et est plus prompt et libre de tout ingredient nuisible au système. On pourrait dire bien plus encore des merveilleuses vertus de cette préparation, et l'on pourrait apporter beaucoup de témoignages pour prouver la vérité de ce qui a été avancé, mais les propriétaires aiment mieux le laisser à ses seuls mérites, pleinement convaincus que tous ceux qui l'essayeront admettront que l'on n'en a pas dit la moitié.

GARANTIE AU PUBLIC.

Afin de mettre en garde le public contre les autres imitations et autres articles sans valeur appelés aussi vermifuge, nous avons placé en tête de cette annonce une exacte représentation de l'enveloppe admirablement gravée qui entoure tous les paquets du véritable *Thé Vermifuge du Dr. Garden*; et de plus, il serait bon pour tous ceux qui désirent acheter l'article véritable, d'extraire de ce journal la gravure qui est en tête de cette annonce pour servir de guide, et de la porter chez le droguiste ou le marchand dont vous voulez acheter, et s'il vous en offrait une différente, rejetez-la comme du poison car elle peut faire beaucoup de mal à votre enfant, et ne chasserait pas les vers. Rappelez-vous et demandez le *Thé Vermifuge du Dr. Garden*, et n'en acceptez point d'autre. Prix 1s 3d la boite.

A vendre en gros et en détail chez

LYMAN, SAVAGE et Cie.,
Rue St. Paul.
et chez J. S. LYMAA et Cie.,
Place d'armes.
JOHN BIRRS et Cie.,
Rue St. Jacques.

8 juin!—a

A VENDRE,

A St. Gabriel de Brandon, le superbe Etablissement ci-devant appartenant à James Amrstrong, écuier, avocat; contenant douze cents arpents de terre en superficie, dont cinq cents arpents de terre faite, et bâtie de deux maisons, moulin à scie moulin à farine, de trois granges, &c., &c.

CONDITIONS FACILES.

S'adresser au village d'Industrie, à LOUIS DUBEAULT, ou sur les lieux à
LOUIS DEMERS.

St. Gabriel de Brandon, 21 juin 1855—j

PELLETIER & BELANGER,

AVOCATS,

Ont trapsporté leur bureau sur la rue du Champ de Mars, No. 65.

CHAMPAGNE IMPERIAL.

Lelegarde & Cie.

CE CHAMPACNE est aujourd'hui en première ligne dans les principaux Hôtels de New-York et des Etats-Unis, Astor House, St. Nicholas, Delmonico, Metropolitan, Brandreth, Everett, Taylors Saloon, &c., &c. Ce vin est aussi un des Champagnes favoris à Washington.

Seul Dépôt à Montreal.

J. C. Robillard,
No. 106, rue St. Paul.

Montréal, 20 fév.

Canal de Lachine.

AVIS

EST par le présent donné qu'à toute époque entre le 20 mars et le 1er avril prochains, qui pourra être fixée, selon l'état de la température, l'eau sera retirée du Canal Lachine, afin de faire des réparations, et le Canal restera ainsi jusqu'à ce qu'il soit rempli pour l'ouverture de la navigation.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY.
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Toronto, 26 février 1856.

LA PLUS GRANDE DECOUVERTE MEDICALE DE L'EPOQUE.

M. KENNEDY, DE ROXBURY,

A découvert, dans une de nos herbes sauvages communes, un remède qui guérit TOUTES ESPÈCES d'HUMEURS, DEPUIS LA SCROFULE LA PLUS MALIGNE JUSQU'AUX BOUTONS ORDINAIRES. Il en a fait l'expérience en plus de onze cents cas, et n'a failli que dans deux circonstances d'un caractere particulier. Il a maintenant en sa possession plus de 200 certificats sur la vertu de ce remède; tous lui sont fournis dans un rayon de 20 milles de Boston.

On garantit que deux bouteilles guériront les maux de bouche.

Une ou trois bouteilles guériront les plus mauvais boutons sur la figure.

Deux ou trois bouteilles purifieront le système de la bile.

On garantit que deux bouteilles feront disparaître le plus mauvais chancre dans la bouche on l'estomac; que trois guériront le plus méchant cas d'érésipèle; qu'une ou deux bouteilles guériront toute espèce d'humeur d'yeux; que deux bouteilles guériront les maux d'oreilles et les taches dans la tête; que six bouteilles guériront les ulcères courantes, qu'une bouteille guérira les éruptions galeuses de la peau; que deux ou trois bouteilles guériront les dartres les plus méchantes et le rhumatisme le plus désespérant; que trois ou quatre bouteilles guériront les humeurs les plus opiniâtres; que cinq à huit bouteilles guériront le cas le plus désespéré de scrofule.

On ressent toujours du mieux après avoir pris la première bouteille, et on garantit une guérison complète après que les quantités entières cidessus ont été prises.

Rien ne semble aussi improbable à ceux qui ont fait l'expérience de toutes les médecines merveilleuses du jour, qu'une plante ordinaire qui croît dans les paturages et près de vieux murs de pierre, guérisse toute humeur du système; cependant, c'est un fait établi. Si vous avez une humeur elle devra disparaître. J'ai vendu des milliers de bouteilles de ce remède dans les environs de Boston; j'en connais tous les effets dans chaque cas. Il a déjà opéré les cures les plus étonnantes qui aient jamais eu lieu dans le Massachussetts. Je l'administre aux enfants d'un an comme aux personnes de soixante ans. J'ai vu des enfants maigres, chétifs, travaillés des vers, et dont la chair était molle, rétablis dans un parfait état de santé en prenant seulement une bouteille de cette médecine.

Une bouteille guérira toujours ceux qui sont sujets aux maux de tête. Ce remède apporte un grand soulagement aux catarrhes et aux étourdissements. Des personnes constipées depuis des années en ont fait usage et ont été soulagées. Quand le corps est regulier, il opère facilement; mais quand il y a quelque dérangement dans les fonctions de la nature, il produit de très singuliers effets dont vous ne devez pas vous alarmer; ils disparaissent après quatre jours ou une semaine. Il ne produit jamais un mauvais résultat; au contraire, quand ces effets sont passés, vous croyez être un autre vous-même. J'ai entendu les éloges les plus extravagents de cette médecine qu'homme aie amais entendus.

RHUMATISME.

Hippocrate dit que cette maladie commence par une humeur dont le peu de violence ne dérange point les parties, et la subtance n'étant pas propre à tourner en matière ne donne jamais lieu aux abcès, mais seulement à une certaine disposition inflammatoire provenant de la fièvre causée par l'humeur.

La cause de cette maladie doit être attribuée au foie qui, affecté par un grand désordre et affaibli, ne produit point de sang pur propre à nourrir et affecte tout le corps de faiblesse, qui devient alors disposé à recevoir toutes superfluités. De l'indisposition et de la faiblesse du foie naissent de grandes quantités de mauvaises humeurs qui, retenues dans les veines, s'y dissolvent et engendrent de cette façon le rhumatisme.

DIRECTIONS.—Adultes, une cueillérée ordinaire par jour; enfants de huit ans, une cueillérée à dessert, enfants de 5 à 8 ans, une cueillerée à thé. Comme une même direction ne saurait être applicable à toutes les constitutions, prenez assez de ce remède pour qu'il agisse sur les entrailles deux fois par jour.

Manufacturé et à vendre par
DONALD KENNEDY,
120 rue Warren, Roxbury, [Mass.]

RHUMATISME GUERI.

A Mr. Kennedy,—Monsieur,—Je ne m'attendais pas à vous écrire une lettre comme celle-ci: je suis guéri de mon rhumatisme. Je ne sais plus que faire après les souffrances atroces que j'endurais; mon corps entier et mes jointures étaient dans le tourment le plus terrible qu'un homme puisse supporter. Il me semblait toujours qu'on ne prenait point pitié d'un homme attaqué de rhumatisme. Aujourd'hui, je ne demande cette pitié à personne; je puis travailler comme jamais je ne l'ai fait. J'ai pris trois bouteilles de votre médecine, et je suis un homme tout autre maintenant. MOSES SMITH, Brighton.

AGENTS:

Montréal—Alf. Savage & Co, 10 rue Notre-Dame; William Lyman & Co., Rue St. Paul; John Birks & Co., Medical Hall.
Québec—John Musson, Joseph Bowles, G. G. Ardouin, O. Giroux.
Toronto—Lyman & Frères; Hugh Miller.
Prix 1$ par bouteille.—a
3 oct. 1855—a

H. W. Chagnon,

Avocat, tiendra son Bureau chez MM. Pelltier & Bélanger, No. 65, rue Champ de Mars.—Montréal, 24 nov—smk.

A VENDRE OU A LOUER,

Possession donnée immédiatement.

Une grande maison en pierre à deux étages avec un verger située près des moulins et de l'hôtel du major Campbell, à la montagne de St. Hilaire.

Pour les conditions, s'adresser au
DR. BROUSSEAU.

Belœil, 7 nov—j

ROBES DE BUFFLE.

LES Soussignés ayant reçu MILLE ROBES DE BUFFLE, en consignation, les vendront à prix réduits.

L. RENAUD & FRERE.

Montréal, 7 nov

A VENDRE,

DEUX MAISONS EN BRIQUFS, situées rue Ste. Catherine, voisines de M Papineau.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. C. A ROCHON, rue Ste. Thérèse.

PIERRE PAQUIN.

19 mai—j

A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE EMPLACEMENT contenant quatres arpents en superficie, située dans la paroisse de PLANTAGENET, comté de PRESCOTT, avec MAISON et autres DÉPENDANCES dessus contruites, le tout presque neuf.

Ce site est des plus avantageux pour le commerce, étant borné d'un côté par le chemin provincial qui conduit à Bytown, et de l'autre ar la rivière de South Nation.

Il y a aussi un très beau QUAI quiest d'un avantage inappréciable.

Pour plus amples informations s'adresser à M. E. A. Généreux chez MM. Masson, Bruyère Thomas & Cie, No. 188 et 190 rue St. Paul.

18 sept.

NOUVELLE

CARTE DU CANADA

PUBLIÉE EN 1855,

Montée sur rouleau, collée sur toile et vernie,

Prix: 7/6.

En vente chez
Beauchemin & Payette,
127.

Montréal, 23 fév

Magasin de Peintures, &c., &c.

LE Soussigné offre ses sincères remerciments à ses amis et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et prend la liberté de les avertir qu'il continue de tenir un assortiment général d'articles de Peintures tures de toute espèce, sèches et à l'huile;

—AUSSI:—

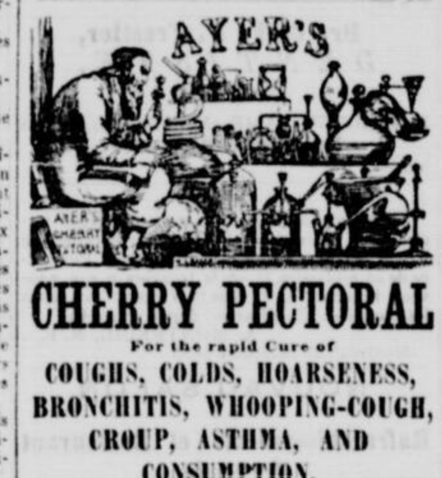
HUILE DE LIN,
VERNIS,
TEREBENTINE,
VITRES,
PINCEAUX, &c.

dont il disposera à des prix modérés.

N. B. Tous ordres concernant la peinture, ou tapisserie de toute espèce. soit de la ville ou de la campagne, seront reçus au No. 141, rue St. Paul. ou au No. 32, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et ils seront exécutés sous le plus court delai et à des prix réduits.

M. MOSES,
Peintre et Marchand de peinture.

Montréal, 20 fév—tmk



CHERRY PECTORAL

For the rapid Cure of

COUGHS, COLDS, HOARSENESS, BRONCHITIS, WHOOPING-COUGH, CROUP, ASTHMA, AND CONSUMPTION.

"La sagesse lui cédera, et les grands de la terre s'agenouilleront devant elle."

Cette maxime n'a jamais été appliquée avec plus de vérité qu'à cette médecine contre les affections de gorge et de poumons. Les hommes d'érudition et de puissance reconnaissent sa suprématie, tandis que les petits et les grands peuvent en ressentir les bienfaits. Les hommes libéraux et habiles dans l'art de guérir sont libres de l'essayer contre les maladies qui ont déjoué leur science. Les exaltés n'ont pas honte de certifier ses vertus, et croient de leur dévoir et de leur plaisir de faire part de leur expérience à leurs confrères souffrants.

Ecoutez ce qui suit.

Vermillionville, La, avril 1853.

Monsieur le Dr. J. C. Ayer,—J'ai dernièrement fait usage fréquent de votre Cherry Pectoral dans ma pratique, et je suis heureux de vous annoncer que dans aucun cas, il n'a échoué. J'ai opéré, avec ce remède, des guérisons étonnantes du larynx et des bronches, et j'ai une fois guéri complètement l'asthme qui avait résisté à toute autre médecine.

Acceptez monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

JULES CLAUDE GOUGUET, M. D.,
ci-devant Chirugien de la marine Royal de France.

(*Extrait d'une lettre du ministre américain auprès de la Cour de la Sublime Porte.*)

Légation des E. U. A., à Constantinople, Turquie.

Dr. J. C. Ayer. Cher monsieur,—Le Cherry Pectoral reçu de vous pour le Sultan a été livré à son secrétaire privé au Palais, et vous en entendrez sans doute parler en temps convenable. J'ai distribué celui que vous m'avez envoyé à mes amis qui dans beaucoup de cas, l'ont trouvé extrêmement utile.

Votre etc.,
GEO. P. MARSH,
Ministre Plénipotentiaire des E. U. A. en Turquie.

Curaçoa, Indes Occidentales,
5 mars 1855.

Dr. J. C. Ayer:—Je me sers tous les jours de votre Cherry Pectoral dans ma pratique et je suis convaincu que c'est un remède qui doit recontrer la plus grande approbation dans tous les pays.

C. W. JACKHEER, M. D.
Médecin résidant à la Cour.

Parmi les Editeurs éminents qui donnent des témoignages favorables à ce remède, d'après leur expérience personnelle et connaissance de guérisons merveilleuse, et qui certifie l'immense utilité du Cherry Pectoral, on cite les suivants:—Boughton, & Co., of the Federal Union, Milledgeville, Ga., L. Patton, Christian Advocate, Knoxville, Tenn., J. B. Dobson, American Presbyterian, Greenville, Tenn., J. B. Samson "Democrat," McConnellsburg, Pa., J. Russ, Jr., Saelbyville News, Tenn., Harvy, McKenny & Co., State Gazette, Burlington, Iowa., J. Knabb & Co., "Journal," Reading, Pa., Raymond, Harper & Co., New-York Times., S. Cobb, Christian Freeman, Boston., Wm. B. Jacobs, Christian Chronicle, Philad., Hon. J. Wentworth, M. C., Democrat, Chicago, Ill., Rev. E. G. Reese, Methodist Protestant, Baltimore., W. M. Wightman, Christias Advocate, Charleston, S. C. J. M. Magennis, True Delta, New-Orleans., T. M. Donnell, Daily News, Savannah. Ga., Geo. D. Prentice, Louisville Journal, K., Hon. Schuyler Colfax, M. C., South Bend Register, Ia., A. Commings, Christian Mirror, Portland, Me., M. H. Bartlett & Co., Republican, Hartford, Con. Chaddick et Berry, Banner of Peace, Lebanon, Tenn., Thompson & Co., United Empire and Patriot, Toronto, U. W., Charles Cook, Democrat, Danville, Pa., M. Hannum, Democrat, Allentown, Pa., Sherman & Harron, State Gazette, Trenton, N. J., Wright & Haven, Prairie Farmer, Chicago, Ill.

Ces messieurs ne se sont point contentés de publier leurs rapports dans leurs journaux, ils m'ont en outre adressé à moi-même des lettres attestant qu'ils ont trouvé ma préparation d'une grande utilité publique.

L'espace ne me permet point de citer ici tous ces témoignages, mais mes agents fourniront GRATIS mon almanac américain à tous ceux qui le désireront, et on y trouvera tous les détails et des preuves incontestables de ces rapports.

15 janv.—un

Pensionnaires demandés.

CINQ ou SIX Messieurs trouveront une bonne pension chez Mme. CHARBONNEAU, rue Craig, No. 122, à commencer du PREMIER MAI.

Montréal, 19 mars.



CHAMBRES DE BAINS DE MONTREAL,

OUVERTES

DEPUIS

7 HEURES, A. M.,

JUSQU'A

10 HEURES P. M.

71,

RUE McGILL.

CHARLES THOMAS,

CONFISEUR,

COIN DES RUES ST. LAURENT & VITRÉ

TOUT en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu, annonce qu'il est de retour de la campagne et continuera, comme par le passé, à avoir en main toute espèce de CONFISERIE. Les marchands de la campagne sont invités à venir le voir: ses prix sont très-modérés.

Montréal, 5 déc

Un Médecin Demandé.

A VENDRE,

De gré à gré, un superbe Emplacement situé au centre du village St. Lin, dans le voisinage immédiat de l'église et du couvent, contenant un demi arpent en superficie, bâti de maison, grange, hangard a grain et à bois, remise, écurie, laiterie, cave et même tour; le tout peint avec goût. Ce local ayant été occupé jusqu'à ce jour, pour un magasin, serait fort avantageux pour un MEDECIN, qui y trouverait à coup sûr bon encouragement, n'y en ayant qu'un à St. Lin, qui au moyen de sa pratique (au tiers de laquelle il ne peut plus suffire) a sçu acquérir dans ses seules cinq années de résidence, ICI, des biens fonds au montant de vingt trois mille livres, ancien cours.

L'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiement. La plus grande partie du prix lui sera laissé en mains.

S'adresser à J. Berthiaume, marchand, Place Jacques Cartier à Montréal, ou au propriétaire sur les lieux.

19 fév. 1856.

A LOUER.

Au premier Mai, la maison en pierre de taille, à trois étages, No. 24, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Donegana, ci-devant occupée par Mme. Robertson, avec cour, étable, remise et autres bâtisses.

S'adresser à
BERNARD & BOVEY,
Avocats,
2 fév No. 35, Petite rue St. Jacques.

A LOUER,

LA MAISON ET JARDIN appartenant é la Succession de feu FLEURY ST.-JEAN, située au Côteau St. Louis.

S'adresser à
J. H. TERROUX,
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
rue St. Gabriel.

13 fév.

AVIS.

CEUX qui doivent à la Succession de feu ANTOINE DUBORD dit LATOURELLE, sont priés de venir payer, et ceux envers lesquels la dite Succession est redevable, sont priés de présenter leurs comptes, d'ici à trois mois, à MME. DUBORD dite LATOURELLE, son épouse, ou à MR. ALEXIS DUBORD, rue St. Paul, l'un des Exécuteurs Testamentaires.

Montréal, 20 février 1856—tm

La Minerve,

IMPRIMEE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue Saint Vincent, No. 10.

LES JEUDIS ET SAMEDIS MATIN.

Abonnement $4 Par Annee.

Payable d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

Tarif d'Annonce:

Six lignes et au-dessous 2s 6d pour la première insertion et 7½d pour chaque insertion subséquente.

10 do 3s 4d pour la première insertion et 10d pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion et 1d par ligne pour chaque suivante.

Les insertions subséquentes qui ne seront point ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, 2d par ligne.

Annonces de Naissances,		1s 3d chaque.		Payables d'avance
Do	Mariages	2s 6d	"	
Do	Décès	1s 3d	"	

Les annonces de Naissance, Mariages et Décès pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes au-delà de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

"Avis d'Affaires."—Tout article sous ce titre interligné ou rempli, 4d, par ligne, mesuré avec une échelle de breviere rempli, s'il y a au-delà de 10 lignes; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes 2s 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales, et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, articles, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, &c. Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissances de Dons, &c., sera considéré comme Annonce et paiera de la même manière que les avis d'affaires.

Arrangements Annuels.

Le carré est de 22 lignes de brevière rempli
Le demi-carré de 12 lignes do do

Le prix pour un carré durant l'année est £7 10s avec le privilége de changer une fois le mois.—Pour le demi-carré avec le même privilége d'altération £4 10.

A ceux qui annoncent dans La Minerve

Nous prions ceux qui annoncent dans *La Minerve* d'envoyer leurs annonces avant MIDI la veille de la publication, sans quo elles seront sujettes à être remises au No. subséquent.

L. J. RACINE, GÉRANT DE LA *MINERVE.*

Les abonnés de la *Minerve* et tous autres intéressés dans sa publication sont prévenus qu'à compter de ce jour M. Louis Joseph Racine, gérant de cet établissement, est seul autorisé à transiger des affaires monétaires de ce Bureau et à recevoir les envois d'argent et autres correspondances relatives aux abonnements, aux annonces et autres affaires dépendant de sa gestion Toutes lettres d'affaires devront en conséquence lui être adressées.

24 juil.